



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

152^e Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Istanbul (Türkiye)
15–19 avril 2026

Résultats des travaux



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

Réunions et autres activités

152^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale	4
2. Ouverture du débat général	5
3. Participation	7
4. Choix d'un point d'urgence	8
5. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes	8
6. Volet spécial du débat général sur la redevabilité	11
7. Volet spécial sur le 50 ^e anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires	12
8. Séance de clôture de l'Assemblée	12

217^e session du Conseil directeur

1. Élection du président de la 152 ^e Assemblée	14
2. Élection de la Secrétaire générale de l'UIP	14
3. Rapport de la Présidente de l'UIP	14
4. Rapport d'impact 2025	14
5. Résultats financiers 2025 et situation financière de l'UIP	15
6. Stratégie de l'UIP pour 2027-2031	16
7. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	16
8. Thème prioritaire de l'UIP pour 2026	20
9. Prochaines réunions interparlementaires	20
10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés	20

299^e session du Comité exécutif

1. Sélection du nouveau secrétaire général	21
2. Sous-Comité des finances	21
3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	22
4. Initiatives de l'UIP dans le domaine de la diplomatie parlementaire	22
5. Stratégie de l'UIP pour 2027-2031	23
6. Politique de durabilité de l'UIP	24
7. Règles révisées du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	24
8. Possibilités d'améliorer la procédure d'examen des points d'urgence lors des Assemblées de l'UIP	24
9. Préparatifs en vue de la 152 ^e Assemblée	25
10. Présidents et secrétaires généraux honoraires de l'UIP	25
11. Secrétariat de l'UIP	25
12. Prix Cremer-Passy 2026	25

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires	25
2. Forum et Bureau des jeunes parlementaires	26
3. Comité des droits de l'homme des parlementaires	26
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	26
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	27
6. Comité sur la santé	28

7. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	29
8. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine	29
9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	30
10. Groupe de travail sur la science et la technologie	30
11. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	31

Autres activités et événements

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP	32
2. Réunion-débat sur le thème <i>Promouvoir la diversité au parlement</i>	33
3. Séance spéciale sur <i>La Promotion de la solution à deux États pour Israël et la Palestine : les voies vers la paix au Moyen-Orient</i>	34
4. Atelier sur le thème <i>Un financement durable de la santé grâce aux taxes pour la santé : le rôle des parlementaires</i> (organisé par l'UIP et l'OMS)	35
5. Atelier sur le thème <i>Approches multipartites de la paix et de la réconciliation : perspectives législatives et confessionnelles</i>	36
6. Atelier sur le thème <i>Nouvelles réglementations mondiales relatives aux émissions de méthane : implications pour le commerce et les économies nationales</i>	37
7. Atelier sur le thème <i>La Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité : perspectives parlementaires en matière de ratification et de mise en œuvre</i>	37
8. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème <i>Mesures parlementaires visant à mettre fin à l'apatridie</i>	38
9. Atelier sur le thème <i>Océans et changements climatiques : le rôle moteur des parlements dans la protection de notre planète bleue</i>	39

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

Élections et nominations

1. Secrétaire général de l'Union interparlementaire	40
2. Vice-Présidents du Comité exécutif	40
3. Groupe du Partenariat entre hommes et femmes	40
4. Bureau des femmes parlementaires	40
5. Comité des droits de l'homme des parlementaires	40
6. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	41
7. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	41
8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	41
9. Groupe de travail sur la science et la technologie	41
10. Comité sur la santé	41
11. Bureaux des commissions permanentes	41
12. Rapporteurs	42

Médias et communication	42
-------------------------------	----

Membres de l'Union interparlementaire	44
---	----

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 152^e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour	45
---------------------	----

Déclaration d'Istanbul : <i>Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures</i>	46
--	----

Résolutions adoptées par l'Assemblée

- *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*50
- *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*.....59

Points d'urgence

- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée63
- Résolution : *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*.....65

Rapports des commissions permanentes et autres documents

- Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme67
- Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies70
- Motion adoptée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme : *Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle*70

Rapports, décisions et autres textes

- Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP75
- Rapport du Forum des femmes parlementaires.....75
- Rapport du Forum des jeunes parlementaires.....78
- Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.....79
- Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire81
- Rapport du Comité sur la santé83
- Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent84
- Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie86
- Rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes87

Prochaines réunions

- Calendrier des prochaines réunions interparlementaires et autres activités90
- Ordre du jour de la 153^e Assemblée95

Autres documents disponibles en ligne

- [Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires](#)
- [Stratégie de l'UIP pour 2027-2031](#)
- [Règles et pratiques modifiées du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#)
- [Politique de durabilité de l'UIP](#)

152^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale de la 152^e Assemblée de l'UIP s'est déroulée au Hilton Istanbul Bomonti Hotel and Conference Center, à Istanbul (Türkiye), le mercredi 15 avril 2026 à 18 h 30.

L'hymne de l'UIP et l'hymne national turc ont été joués.

Une vidéo présentant l'histoire et le tourisme turcs a été diffusée.

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, a rappelé que c'était la quatrième fois que l'UIP tenait une Assemblée à Istanbul. Ayant assisté à la 95^e Conférence à Istanbul en 1996, au début de sa carrière au Secrétariat de l'UIP, il bouclait ainsi la boucle, puisque la 152^e Assemblée serait la dernière de son mandat de secrétaire général. Il a salué les efforts déployés pour l'organisation de l'Assemblée et a remercié les autorités turques de leur accueil généreux dans des conditions optimales.

Faisant référence au thème de l'Assemblée, il a exhorté les participants à garder à l'esprit, avant tout, les générations futures. Parmi les événements prévus pendant l'Assemblée, il a notamment mis en avant la séance spéciale sur la promotion de la solution à deux États pour Israël et la Palestine, ainsi que la discussion sur la Palestine animée par le Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, deux événements visant à réaffirmer la conviction de l'UIP selon laquelle la solution à deux États est le moyen le plus efficace de résoudre la crise au Moyen-Orient. En conclusion, il a remercié les Parlements membres de l'UIP pour leur soutien au cours de ses douze années de mandat en tant que Secrétaire général de l'UIP.

M. Babatunde A. Ahonsi, Coordonnateur résident des Nations Unies en Türkiye, a déclaré que, en tant que pierre angulaire de la gouvernance démocratique, les parlements devaient garantir la redevabilité et l'état de droit. Les parlements jouent un rôle central dans la mise en place de systèmes économiques inclusifs et résilients, capables de relever les défis mondiaux. Ils sont devenus encore plus essentiels s'agissant de renforcer la confiance et la cohésion sociale, notamment par le dialogue, la recherche du consensus et le règlement pacifique des différends.

L'ONU accorde une grande importance à son partenariat avec les parlements du monde entier, qui est vital pour garantir que les engagements mondiaux se traduisent en actions nationales. La Türkiye, carrefour régional et culturel, a fait preuve d'un leadership opportun et significatif en accueillant l'Assemblée, qui réunira de nombreuses voix parlementaires.

M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, s'exprimant dans un message vidéo préenregistré a adressé ses meilleurs vœux à M. Chungong à l'approche de la fin de son mandat en juin 2026 et a déclaré que le rôle des parlementaires, qui consistait à mettre en lien les citoyens avec les institutions et à relier les priorités nationales aux responsabilités mondiales, était essentiel compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, des inégalités, de l'érosion de la confiance et des souffrances humaines. Étant donné les répercussions croissantes sur les civils et l'instabilité causées par les conflits mondiaux, il convenait de privilégier le dialogue, la désescalade et le respect total du droit international. Il a souligné qu'il était nécessaire de s'attaquer aux inégalités mondiales en réformant l'architecture financière internationale grâce à une meilleure représentativité, davantage d'inclusion et une meilleure adaptation aux réalités économiques actuelles. La technologie devait être mise à profit pour offrir des opportunités inclusives. La situation mondiale actuelle exigeait également de la solidarité pour mettre en œuvre l'action climatique. Il a remercié les parlements pour leur leadership et leur dévouement et les a encouragés à continuer de faire progresser les objectifs de l'UIP.

La Dr Tulia Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire, a déclaré que les Assemblées de l'UIP ne devaient jamais être considérées comme acquises. La crise au Moyen-Orient, qui évoluait rapidement, a jeté une ombre sur les affaires internationales et le multilatéralisme, mais l'UIP est restée ferme sur ses positions, faisant preuve de résilience et de la conviction que la voix des peuples ne se tairait pas en période de crise. Les troubles mondiaux actuels résultaient de la poursuite d'intérêts à court terme et de l'incapacité répétée des pays à régler leurs différends par des moyens pacifiques, ce qui constituait une obligation légale en vertu de la Charte des Nations Unies et un impératif moral pour garantir que les générations futures puissent vivre dans la paix et la dignité.

Elle a fait valoir que les parlements jouaient un rôle clé dans la vie publique et constituaient un terrain fertile pour la construction d'un consensus. Ils devaient rejeter l'approche à court terme, garantir la justice sociale et intergénérationnelle par une répartition équitable des ressources, des risques et des

opportunités, défendre l'intégrité politique et combler les déficits en matière de représentation et d'inclusion afin de garantir des décisions éclairées, une légitimité accrue et un héritage durable. Le meilleur espoir de paix et de justice résidait dans un système multilatéral fort, avec l'ONU en son centre, et dans des parlements qui complétaient la diplomatie traditionnelle en exerçant un contrôle législatif et en jouant un rôle de représentation pour maintenir le dialogue même lorsque les canaux officiels étaient mis à rude épreuve.

Une vidéo consacrée à la 152^e Assemblée a été diffusée.

M. Numan Kurtulmuş, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, a souhaité la bienvenue aux délégués à Istanbul et a déclaré que c'était un honneur d'accueillir un rassemblement aussi important à un moment aussi critique. Les principes de la politique internationale n'étant plus applicables face aux défis mondiaux sans précédent auxquels le monde était confronté, il appartenait aux gouvernements et aux parlements de déterminer si la nouvelle ère qui s'ouvrait devant eux serait fondée sur l'équité, la justice, l'égalité et la conscience morale.

La plupart des institutions créées pour traiter les problèmes mondiaux actuels ne fonctionnaient pas efficacement. L'ONU, en particulier, avait été façonnée pour répondre à la volonté des puissants, donnant lieu à une approche de deux poids deux mesures qui a légitimé, par exemple, les attaques d'Israël contre Gaza et celles d'Israël et des États-Unis d'Amérique contre la République islamique d'Iran et d'autres pays du Moyen-Orient. En conclusion, il a exhorté la communauté internationale à endosser ses obligations fondamentales pour garantir la souveraineté de tous les États et l'égalité des droits pour tous les peuples, ainsi que pour construire un système mondial juste et équitable.

M. Numan Kurtulmuş a déclaré ouverte la 152^e Assemblée de l'UIP.

2. Ouverture du débat général

M. N. Kurtulmuş, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye et Président de la 152^e Assemblée, a ouvert l'Assemblée le 16 avril 2026 et s'est engagé à garantir un débat équitable, fructueux et ordonné. Il a indiqué que le thème du débat général, *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*, était particulièrement pertinent face aux défis urgents auxquels le monde est confronté, tels que l'intensification des conflits, l'aggravation des inégalités et les déplacements massifs de populations. Le système international ne parvient pas à faire respecter efficacement ses propres règles et principes, les appliquant de manière inégale dans l'intérêt des acteurs puissants et au détriment des plus faibles.

La situation à Gaza, où les droits fondamentaux des civils sont constamment violés, illustre clairement l'échec du système international. Ce n'est plus de nouvelles déclarations dont le monde a besoin, mais de mesures concrètes qui permettent d'honorer les engagements déjà pris. Se taire face à la souffrance ne peut être considéré comme de l'impartialité, la diplomatie ne doit pas servir de prétexte pour masquer l'oppression, et le droit à la vie ne doit jamais être l'objet de tractations politiques.

Il a souligné l'importance de mener un dialogue équitable, civilisé et respectueux, même lorsque les points de vue divergent, soulignant que les acteurs les plus puissants ne peuvent pas continuer de dicter la marche du monde. Il a conclu son propos en indiquant que l'approche qu'il vient de décrire devrait permettre d'obtenir des résultats constructifs pour le bien-être de l'humanité et donc de cultiver l'espoir.

La Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP, a déclaré que l'Assemblée se réunit à un moment où le monde est de plus en plus menacé, marqué par les conflits, une paix fragile et une justice sélective. Il faut être honnête avec les générations futures : si les tendances actuelles se poursuivent, les générations futures hériteront d'un monde irrémédiablement dégradé et dangereux, où se cumuleront changements climatiques, risques technologiques, déplacements, pauvreté persistante, inégalités entre les sexes et érosion de la démocratie. Il est donc urgent d'agir.

Mais il y a aussi des raisons d'espérer. Malgré ses imperfections, le système international, établi il y a plusieurs décennies pour protéger les générations futures des fléaux de la guerre, de l'injustice et de l'inégalité, demeure une avancée majeure. La mission pour l'avenir consiste simplement à honorer les engagements pris par les générations précédentes.

La Présidente de l'UIP a souligné l'importance de la solidarité ainsi que la nécessité d'agir dans un esprit de fraternité, ces deux valeurs étant l'expression d'une humanité partagée qui traduit les liens qui unissent tous les peuples. Sans ces principes, les engagements les uns envers les autres et envers les générations futures perdront leur sens et deviendront purement mécaniques. Si l'on veut bâtir un avenir

davantage optimiste, pacifique et juste pour les enfants du monde, il faut commencer par prendre des décisions judicieuses dès aujourd'hui. Et ces décisions doivent aussi être bénéfiques pour les générations futures.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a déclaré que, dans un monde où la guerre s'intensifie, les inégalités se creusent, la défiance envers la démocratie s'accroît, et où la violence et le recours à la force se banalisent de plus en plus, nombre de personnes vivent dans un état constant d'instabilité et de désespoir. L'espoir et la paix ne se construisent non pas par les armes mais par des actions collectives menées par les pays, les parlements et les populations.

Sans égalité, il n'y a pas d'espoir pour les générations futures. Et pourtant, les inégalités entre les sexes continuent de structurer les rapports de pouvoir d'une façon nettement défavorable pour les femmes, notamment en période de crise. Les femmes demeurent largement sous-représentées au parlement, au sein de l'exécutif et aux postes de direction. Et l'on constate que dans certains cas, leur représentation recule même. Mme López a mis en garde contre cette dynamique négative et a appelé à un engagement renouvelé en faveur de l'égalité des sexes, saluant de nouvelles étapes importantes, comme la nomination prochaine de la première secrétaire générale de l'UIP.

Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires, s'est félicitée du thème de l'Assemblée, notant que chaque décision prise aujourd'hui par les parlements aura des conséquences pour les générations futures. Si l'on veut concrétiser l'espoir, la paix et la justice, il faut mettre en place des partenariats intergénérationnels, mais pour bâtir ces partenariats, il est important de faire preuve de lucidité quant à la situation du monde, notamment en ce qui concerne la participation des jeunes. Un récent rapport de l'UIP a montré que seuls 2,8 % des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans, que cette situation est inchangée depuis 2023 et que la représentation des jeunes femmes parlementaires est encore plus faible.

Il importe de prendre en compte l'impact qu'ont les conflits actuels, en particulier au Moyen-Orient, sur les jeunes, dont l'éducation, les moyens de subsistance et le sentiment de sécurité sont menacés. On ne saurait assurer la justice pour les générations futures si l'on ne traite pas déjà les injustices actuelles. Les parlements doivent agir pour associer davantage les jeunes à leurs travaux, adopter des politiques à long terme tournées vers l'avenir et garantir la protection des droits des jeunes.

L'ouverture du débat général comprenait, pour la première fois, un dialogue intergénérationnel, auquel ont pris part **M. B. Salih, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**, et **Mlle G. Magesa, jeune militante pour le climat âgée de 11 ans originaire de la République-Unie de Tanzanie**. Le dialogue a été animé par M. T. Fitzsimons, Directeur de la communication de l'UIP.

M. Salih a souligné que l'Assemblée se tenait dans une région qui est le théâtre de conflits depuis des générations et que lui-même, en tant qu'ancien réfugié, en a aussi subi les conséquences. Environ 120 millions de personnes dans le monde vivent actuellement en situation de déplacement forcé. Face à ce phénomène, la Türkiye apporte une contribution notable en accueillant des millions de réfugiés depuis des décennies. M. Salih a rappelé le rôle important joué par les parlements dans l'adoption de lois favorisant la protection et l'inclusion des réfugiés.

Mlle Magesa s'est dite très heureuse de rencontrer des personnes prêtes à défendre les droits des enfants, étant donné que ces derniers ne peuvent se protéger eux-mêmes. Et s'ils ne sont pas protégés, ils ne peuvent agir pour protéger la planète.

M. Salih a indiqué qu'il a parlé avec des enfants dans divers camps de réfugiés à travers le monde et que ces enfants partagent tous le souhait de vivre dans la dignité, en ayant accès aux services de base, à l'eau potable et à l'éducation. Il est important d'écouter les enfants.

Mlle Magesa a déclaré que les enfants sont résilients, mais que si aucune mesure n'est prise dès aujourd'hui, notamment pour agir face aux changements climatiques, les conditions de vie des enfants risquent de devenir encore plus difficiles à l'avenir. Puisque les changements climatiques ne s'arrêtent pas aux frontières, les solutions non plus ne doivent pas s'y arrêter. Les dirigeants des différents pays doivent coopérer sans attendre en faisant preuve de responsabilité. L'éducation joue un rôle important pour apprendre aux enfants à prendre soin de la planète.

M. Salih a déclaré que protéger les personnes qui fuient les conflits et qui vivent dans un contexte de déplacement, tout comme leur donner les moyens d'agir pour sortir de la dépendance et de la victimisation, est une obligation morale et humaine. Il a appelé les parlementaires, en tant que représentants du peuple, à prendre la mesure des obligations découlant de la Convention de 1951 sur

les réfugiés. Plutôt que de considérer le déplacement comme un fardeau, ils doivent collaborer pour s'attaquer à ses causes profondes et promouvoir et protéger la dignité et les droits de l'homme fondamentaux.

Mlle Magesa a précisé que, d'après les prévisions, le mont Kilimandjaro devrait perdre toute sa neige et toute sa glace d'ici 2030. Lutter contre le réchauffement de la planète et les changements climatiques relève de la responsabilité du monde entier, et pas seulement des Africains.

3. Participation

Des délégations des 133 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les 10 Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) et Parlement du MERCOSUR (PARLASUR).

Les Observateurs comprenaient des représentants :

- i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) ;
- ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Assemblée parlementaire des États turcs (TURKPA), Association des sénats, shoura et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe, Association parlementaire du Commonwealth (APC), Confédération parlementaire des Amériques, Conseil consultatif maghrébin, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;
- iii) des fédérations internationales de partis politiques : Internationale libérale (IL) et Internationale socialiste (IS) ;

* Pour une liste complète des Membres de l'UIP, voir [page 44](#).

** Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Leurs délégations respectives assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote aux termes de l'article 4.2 des Statuts.

iv) des autres organisations partenaires : Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et World Future Council.

Plusieurs invités spéciaux ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des discours lors des volets de haut niveau.

Sur les 1 432 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 697 étaient des parlementaires (678 des Parlements membres et 19 des délégations des Membres associés), parmi lesquels on comptait 77 présidents et 34 vice-présidents. Les délégations des Parlements membres comprenaient 244 femmes parlementaires (36 %) et 85 jeunes parlementaires (12,5 %).

Dans le prolongement des pratiques des récentes Assemblées, la 152^e Assemblée a été un événement en présentiel avec des aménagements pour une participation hybride. L'ensemble des salles de réunion hors plénière étaient équipées pour la participation et l'interprétation à distance et ces capacités techniques ont été utilisées tout au long de l'Assemblée. Au total, 101 réunions ont été tenues.

La cérémonie inaugurale, ainsi que les travaux du Forum des femmes parlementaires, de l'Assemblée et du Conseil directeur ont été diffusés en direct en anglais et dans la langue d'origine, avec un total de 9 000 vues. Voir la section [Médias et communication](#) pour plus de détails.

4. Choix d'un point d'urgence

Le 17 avril 2026, le Président a informé l'Assemblée que les trois demandes suivantes d'inscription d'un point d'urgence avaient été soumises :

- *Condamnation des attaques menées par la République islamique d'Iran contre les États du Conseil de coopération du Golfe et la Jordanie* (Bahreïn et Émirats arabes unis)
- *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions* (Qatar, Australie, Türkiye, France, Brésil, Zambie, Pologne, Portugal, Italie et Irlande, avec le soutien du Groupe arabe, du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et du Groupe africain).
- *Condamnation des agressions militaires et des actes de terrorisme perpétrés contre la République islamique d'Iran par les États-Unis d'Amérique et Israël, y compris ceux impliquant l'utilisation de bases militaires étrangères dans les pays du golfe Persique* (République islamique d'Iran).

La République islamique d'Iran a retiré sa proposition et a exprimé son soutien à la proposition conjointe co-signée par le Qatar.

L'Assemblée a ensuite procédé à un vote par appel nominal sur les deux points restants (voir [pages 63-64](#)). La proposition conjointe co-signée par le Qatar, qui a recueilli la majorité requise des deux tiers, a été adoptée et inscrite à l'ordre du jour en tant que point 10.

5. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

- a) Débat général : Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures
(Point 3)

Au cours des trois jours de discussions, quelque 146 législateurs de 113 Parlements membres et des deux parlements observateurs sans droit de vote, dont 51 présidents de parlements et 14 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 7 Membres associés et de 12 Observateurs permanents, ont contribué au débat général. Les discussions ont été diffusées sur le web et bon nombre des bonnes pratiques et recommandations qui en ont émergé ont été reflétées dans le document final.

- b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission a tenu trois séances entre le 16 et le 18 avril 2026, sous la conduite de sa Vice-Présidente, Mme F. Belhirsch (Pays-Bas), exerçant les fonctions du président en son absence, conformément à l'article 11 du Règlement des commissions permanentes. La Commission était chargée de débattre du projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*. Le projet de résolution et le mémoire explicatif qui l'accompagne avaient été préparés par une équipe de trois co-rapporteurs, M. A. Al-Zu'bi (Jordanie), M. B. Kalu (Nigéria) et Mme F. Belhirsch (Pays-Bas).

Après la présentation du projet de résolution par deux co-rapporteurs, 34 personnes ont pris la parole pour exprimer leur point de vue sur le sujet. Au cours du processus de rédaction, la Commission a examiné 155 amendements soumis par 21 Parlements membres et par le Forum des jeunes parlementaires. Le Forum des femmes parlementaires avait décidé de soutenir deux de ces amendements et d'en soumettre quatre supplémentaires.

Le Bureau de la Commission s'est réuni dans la matinée du 18 avril 2026. Sa principale décision a été de convenir de son prochain thème d'étude et de son plan de travail pour les deux prochaines Assemblées. Trois candidats ont été élus pour pourvoir les postes vacants au Bureau et deux postes sont restés vacants (voir [page 42](#)).

À sa dernière séance, tenue dans l'après-midi du 18 avril 2026, la Commission a examiné le projet de résolution révisé, qui a été adopté à la majorité à l'issue d'un vote. À la suite de l'adoption de la résolution par la Commission, les délégations de la Fédération de Russie et de la République islamique d'Iran ont exprimé leur opposition à l'ensemble du texte, et la délégation de la Chine a émis une réserve également sur l'ensemble du texte de la résolution. La Commission a décidé de remettre en question le choix du thème d'étude relatif à la diplomatie parlementaire proposé par le Bureau et a adopté en lieu et place le thème suivant : *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale*. La Commission a en outre adopté un plan de travail révisé sur la base de la proposition soumise par le Bureau.

Le 19 avril 2026, la Présidente de la Commission a présenté le projet de résolution à la séance plénière de l'Assemblée, et celui-ci a été adopté par consensus. La délégation de la Chine a réitéré sa réserve sur la résolution et les délégations de la Fédération de Russie et de la République islamique d'Iran ont réitéré leur opposition à la résolution.

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude proposé par la Commission et a également approuvé la nomination de deux co-rapporteurs pour la prochaine résolution de la Commission (voir [page 42](#)).

c) Commission permanente du développement durable

La Commission a tenu deux séances, les 16 et 18 avril 2026 sous la conduite de sa Présidente, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis). La Commission était chargée d'élaborer la résolution intitulée *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*. Le projet de résolution et un mémoire explicatif l'accompagnant avaient été préparés par les co-rapporteurs, Mme D. O'Neill (Australie), M. J.M.R. Edwards (Chili) et Mme J. Sabao (Zambie).

L'élaboration de la résolution s'est déroulée en séance plénière. La Commission avait reçu 140 amendements soumis par 22 Parlements membres, ainsi que des contributions du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires. Grâce à la participation active, à l'engagement et aux efforts concertés des co-rapporteurs et des membres de la Commission, le processus d'élaboration a été mené à bien lors de la première séance.

Lors de sa dernière séance et sur proposition de son Bureau, la Commission a adopté son prochain thème d'étude, à savoir *Le rôle moteur des parlements dans la protection des écosystèmes de montagne et océaniques, et dans la réalisation de l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030*. La Commission a approuvé la nomination de trois co-rapporteurs (voir [page 42](#)).

La Commission a également approuvé un plan de travail pour la prochaine Assemblée, lequel prévoit notamment un débat sur le thème de sa prochaine résolution, une réunion-débat consacrée à l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi et l'avenir du travail, ainsi qu'un volet pour la préparation de la réunion parlementaire organisée dans le cadre de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP31), qui aura lieu en Türkiye.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission a tenu deux séances, sous la présidence de la Vice-Présidente, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie).

Lors de sa première séance, le 17 avril 2026, la Commission a débattu de sa prochaine résolution, intitulée *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*, que la 153^e Assemblée examinera. Le débat s'est ouvert sur les interventions d'experts de Mme H. Hagrass (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées) et de M. N. Kabbara (Président de International Disability Alliance), suivies des observations des trois corapporteurs : Mme C.M. Mumma (Kenya), M. C. Lohr (Suisse) et Mme F. Öncü (Türkiye). Au total, 30 délégations ont pris part au débat.

Lors de sa deuxième séance, le 18 avril 2026, la Commission a tenu un débat sur les récentes évolutions en matière d'intelligence artificielle (IA). Ce débat s'inscrivait dans le suivi de la résolution de l'UIP de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit* et des conclusions de la Conférence de novembre 2025 sur *Le rôle du Parlement dans l'élaboration d'une IA responsable*, qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie). Le débat a privilégié l'action parlementaire contre les images intimes non consensuelles générées par l'IA. À l'issue du débat, la Commission a adopté une motion intitulée *Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle*, appelant à la poursuite d'une action parlementaire urgente dans ce domaine.

Une candidate a été élue pour pourvoir un poste vacant au sein du Bureau de la Commission. Le poste de président de la Commission est resté vacant (voir [page 42](#)).

Pour en savoir plus sur ces deux débats, voir [page 67](#).

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission a tenu deux séances, les 17 et 18 avril 2026, sous la présidence de son vice-président, M. F. Al-Nouiri (Libye).

La première séance a été consacrée à un débat sur le thème *La présence des Nations Unies en Türkiye : un cadre d'expérimentation pour renforcer la collaboration entre l'ONU et les parlements*. Les intervenants étaient : M. B.A. Ahonsi (Coordinateur résident du système des Nations Unies, Türkiye), Mme D.C. Cicchella (Représentante adjointe du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Türkiye), Mme M. Guimond (Directrice de pays, ONU Femmes, Türkiye) et Mme M. Gandhi (Représentante adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Türkiye). La séance a réuni 30 délégations et 7 intervenants ont pris la parole.

Au cours de sa deuxième séance, la Commission a tenu un débat sur le thème *Vers une ONU plus efficace et plus représentative : la nécessité de réviser la Charte*. Les intervenants étaient : Mme R. French (Directrice des politiques et des relations diplomatiques, Coalition Article 109) et M. S. Prokhorov (Responsable de programme, Financement et efficacité des Nations Unies, Fondation Dag Hammarskjöld). La séance a réuni 28 délégations, et 13 intervenants ont pris la parole.

Par ailleurs, le 16 avril 2026, trois membres du Bureau de la Commission (Mme S. Atallahjan (Canada), M. F. Al-Nouiri (Libye) et M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine)) ont participé à une visite sur le terrain dans un centre municipal d'aide aux réfugiés auquel le HCR apporte son soutien.

Quatre candidats ont été élus pour pourvoir les postes vacants au sein du Bureau de la Commission (voir [page 42](#)).

Pour plus d'informations sur les deux débats, voir [page 70](#).

f) Débat sur le point d'urgence

Le débat sur le point d'urgence s'est tenu dans la matinée du 18 avril 2026, sous la présidence de M. F. Jitoko (Fidji).

Huit délégués ont pris la parole au cours du débat. Ils étaient originaires de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Botswana, du Canada, de la Fédération de Russie, du Qatar, de l'Ukraine et du Yémen.

Les délégués ont exprimé leur soutien à la proposition, indiquant que de nombreux conflits ont cours dans plusieurs régions du monde, ce qui constitue une grave menace et favorise la propagation de la violence à l'échelle mondiale. Ils ont souligné la nécessité de l'action parlementaire, estimant que celle-ci n'a jamais été aussi urgente.

La proposition, qui portait sur la situation au Moyen-Orient, a été soutenue par la plupart des délégués, mais plusieurs ont aussi indiqué que le point d'urgence, ainsi que l'UIP, devraient également se pencher sur d'autres crises urgentes et actuelles.

Pour conclure le débat, Mme H.B.H. Al-Sulaiti (Qatar), co-auteur de la proposition, a remercié tous les parlements qui ont soutenu le texte, lequel vise à renforcer la paix et la stabilité internationale grâce à la diplomatie parlementaire. Elle a souligné l'importance de garantir la protection des infrastructures civiles et la sécurité des chaînes d'approvisionnement, ainsi que la nécessité de gérer la phase d'après-guerre, évoquant par exemple les effets des conflits sur les enfants, notamment sur leur comportement et leur développement psychosocial.

L'Assemblée a renvoyé le point d'urgence devant un comité de rédaction composé de délégués de l'Algérie, de l'Australie, du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d'), de la Jordanie, du Mexique, de l'Ukraine et de l'Uruguay.

6. Volet spécial du débat général sur la redevabilité

Comme lors des Assemblées précédentes, le débat général comprenait un volet spécial sur la redevabilité, qui s'est tenu le 18 avril 2026 sous la conduite de la Présidente de l'UIP. Les délégations ont été invitées à présenter des exemples concrets d'actions parlementaires visant à mettre en œuvre les résolutions, décisions et autres initiatives de l'UIP.

La Présidente de l'UIP a rappelé la responsabilité qui incombe aux Parlements membres de transposer les résultats de l'UIP dans les réalités nationales. Ce volet portait sur trois domaines prioritaires : la participation des jeunes dans les parlements, les droits de l'homme et l'action climatique au service de la vie en harmonie avec la nature.

Le Secrétaire général de l'UIP a présenté les rapports annuels des Membres de l'UIP sur la mise en œuvre des décisions, rappelant que les Parlements membres sont tenus, en vertu des Statuts et Règlements de l'UIP, de rendre compte des mesures de suivi prises. Il a noté que le cycle de rapport 2025 avait atteint un taux de participation de 76 % et a encouragé les Membres à fournir des exemples concrets de mise en œuvre au cours du cycle 2026.

La première partie de ce volet a porté sur les efforts déployés par les parlements pour accroître la participation des jeunes. Le Secrétaire général a présenté l'édition 2025 du rapport *La participation des jeunes dans les parlements nationaux*, soulignant qu'après des années de progrès graduels, la représentation des jeunes a commencé à stagner depuis quelque temps. M. D. Joshi (consultant de l'UIP sur la représentation de jeunes), auteur du rapport, et Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires, ont présenté les principales conclusions et proposé des mesures pour surmonter les obstacles structurels, notamment des réformes des critères d'éligibilité, des pratiques des partis politiques et des conditions de travail au sein des parlements.

Les délégations de la Namibie, de la Norvège et de l'Uruguay ont fait part de leurs expériences nationales en matière d'autonomisation des jeunes. Le délégué de l'Uruguay a mis en évidence les obstacles structurels et culturels qui limitent la représentation des jeunes et a présenté les efforts déployés pour élargir l'accès et la participation. Le délégué namibien a évoqué des initiatives visant à promouvoir le leadership des jeunes, notamment des plateformes dédiées et des programmes de formation. Le délégué norvégien a attiré l'attention sur le rôle des organisations politiques indépendantes de jeunesse dans la promotion de la participation et la création de passerelles vers la représentation parlementaire.

La deuxième partie a ensuite porté sur l'action parlementaire en faveur de la protection des droits de l'homme, thème prioritaire de l'UIP pour 2026. Les délégations du Tchad, du Ghana et de Saint-Marin ont présenté les mesures prises au niveau national. Le délégué tchadien a évoqué des réformes législatives visant à renforcer les libertés fondamentales et à lutter contre la violence sexiste. La déléguée ghanéenne a rendu compte de l'adoption d'une loi sur la discrimination positive, de l'abolition de la peine de mort et de la création d'une commission parlementaire dédiée aux droits de l'homme. La déléguée de Saint-Marin a décrit les efforts législatifs visant à lutter contre la discrimination et à renforcer la collaboration avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, y compris les organes conventionnels.

La troisième partie a porté sur l'action parlementaire visant à lutter contre les changements climatiques et à promouvoir une vie en harmonie avec la nature. Les délégations de l'Afrique du Sud, du Bhoutan et de l'Espagne, toutes lauréates de l'édition 2025 du World Future Policy Award, ont présenté leurs initiatives nationales. Le délégué du Bhoutan a décrit la loi sur la biodiversité, visant à renforcer la conservation, à protéger les écosystèmes et à promouvoir le développement durable. Le délégué sud africain a présenté des mesures législatives visant à protéger la biodiversité et à faire respecter le droit à un environnement sain. La déléguée espagnole a rendu compte d'une législation accordant la personnalité juridique à la lagune du Mar Menor et à son bassin, en reconnaissance des droits des écosystèmes naturels.

Plusieurs autres délégations ont pris la parole pour présenter d'autres exemples de suivi parlementaire des décisions de l'UIP :

- Algérie : les efforts destinés à promouvoir la coopération multilatérale et à aligner la législation nationale sur les engagements internationaux, notamment pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes, ainsi que pour lutter contre les changements climatiques.
- Canada : des initiatives visant à associer les jeunes aux travaux parlementaires, notamment par le biais des études des comités, de stages, de visites au Parlement et du programme SEngage du Sénat.

- Portugal : mise en place d'un programme de Parlement des jeunes visant à promouvoir l'engagement et l'éducation civiques.
- Thaïlande : des initiatives ayant pour but de renforcer les politiques de développement durable et lutter contre les changements climatiques, notamment grâce à une meilleure gestion du territoire, au développement des énergies et des transports verts, ainsi qu'au financement vert.
- Tunisie : des mesures visant à promouvoir la durabilité environnementale et à renforcer la diplomatie parlementaire dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- Ukraine : des initiatives visant à faire respecter le droit international, à harmoniser la législation nationale avec les normes internationales et à renforcer la résilience démocratique dans le contexte de la guerre dans le pays.

7. Volet spécial sur le 50^e anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le volet spécial consacré au 50^e anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires a mis en lumière l'effet concret du Comité sur la vie et le travail de chaque parlementaire, ainsi que le rôle essentiel de l'UIP et de la solidarité parlementaire dans la défense des valeurs démocratiques et de l'état de droit. La Présidente de l'UIP a animé ce volet, qui comprenait une [vidéo](#) présentant cinq exemples de réussite pour illustrer cinq décennies d'action. Les intervenants suivants ont pris la parole : Mme N. Odsuren (Mongolie), Présidente du Comité, qui a donné des exemples récents des travaux du Comité ; M. M.R. Onanga Ndiaye (Président de l'Assemblée nationale du Gabon), qui a expliqué comment le dialogue et la diplomatie avaient contribué à une solution satisfaisante pour un cas dans son pays ; Mme K. Fey (Allemagne), qui a présenté le programme du Bundestag allemand *Les parlementaires protègent les parlementaires* ; et Mme M.G.A. Odhiambo (Kenya), qui a souligné l'importance des partenariats mondiaux pour soutenir les parlementaires en danger, notamment grâce à la coopération en cours entre le Comité et le réseau Action mondiale des parlementaires. Les délégations d'Iraq, du Sénégal et de Zambie ont fait part de leur collaboration positive avec le Comité, ce qui a permis de résoudre de manière satisfaisante des cas dans leurs pays.

8. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture du 19 avril 2026, **M. F. Jitoko (Fidji)** et **Mme B. Nghifikwa (Namibie)** ont présenté la Déclaration d'Istanbul intitulée *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures* (voir [page 46](#)). L'Assemblée a fait sienne la Déclaration d'Istanbul à l'unanimité.

Mme F. Belhirsch (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a présenté la résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable* (voir [page 50](#)). L'Assemblée a adopté la résolution, en prenant note de l'opposition de la Fédération de Russie et de la République islamique d'Iran sur l'ensemble du texte et d'une réserve de la Chine sur l'ensemble du texte.

Mme A. Shakya (Népal), membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable, a présenté la résolution *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises* (voir [page 59](#)). L'Assemblée a adopté la résolution à l'unanimité.

L'Assemblée a pris acte du rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, présenté par sa Vice-Présidente, **Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie)**, et du rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présenté par son Vice-Président, **M. F. Al-Nouiri (Libye)** (voir [page 70](#)).

L'Assemblée a pris acte de la motion adoptée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, intitulée *Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle* (voir [page 74](#)).

L'Assemblée a approuvé les thèmes d'étude des résolutions que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission permanente du développement durable soumettront pour adoption lors de la 154^e Assemblée, ainsi que les co-rapporteurs chargés de rédiger les projets de résolution (voir [page 42](#)).

L'Assemblée a adopté à l'unanimité un amendement au Règlement de l'Assemblée officialisant le délai de 48 heures pour la soumission des propositions de points d'urgence avant le vote.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique), rapporteure du comité de rédaction, a présenté la résolution sur le point d'urgence intitulée *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions* (voir [page 65](#)). L'Assemblée a adopté la résolution à l'unanimité.

M. D. Sillo (République-Unie de Tanzanie) a invité les délégués à la 153^e Assemblée, qui se tiendra à Arusha, du 5 au 9 octobre 2026. Une courte vidéo a été diffusée.

La **Présidente de l'UIP** a animé un volet spécial en hommage au Secrétaire général sortant de l'UIP, M. M. Chungong. Une courte vidéo retraçant les temps forts des 12 années de mandat de M. Chungong a été diffusée.

Les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole pour rendre hommage à M. Chungong et faire le bilan de la 152^e Assemblée : **M. A. Bagbin (Ghana)**, Président du Groupe africain, **Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou)**, au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, **M. M.A. Bouchouit (Algérie)**, au nom du Groupe arabe, **M. L. Dorji (Bhoutan)**, Président du Groupe Asie-Pacifique, et **M. L. Wehrli (Suisse)**, Président du Groupe des Douze Plus. Ils ont exprimé leur profonde gratitude à M. Chungong, qui a marqué l'histoire en devenant le premier non-Européen et le premier Africain à diriger l'UIP. Ils ont salué les nombreuses réalisations de son mandat, son attachement aux valeurs de l'UIP, ainsi que le dévouement, l'intégrité, la clairvoyance et l'humilité dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Ils lui ont souhaité une retraite heureuse et bien méritée. Concernant l'Assemblée, ils ont réaffirmé leur conviction que le dialogue, la coopération et la diplomatie parlementaire constituaient des piliers essentiels pour relever les défis de notre époque. Ils sont convenus que la résolution sur le point d'urgence, en particulier, avait démontré que la solidarité et la coopération entre les groupes géopolitiques pouvaient déboucher sur des résultats concrets, même en période de troubles. Ils ont remercié le Président, le Gouvernement et la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour leur accueil compétent et généreux de l'Assemblée, qui a sans conteste été l'une des plus importantes et des plus réussies de l'histoire de l'UIP. Ils ont également remercié le Secrétariat de l'UIP, les interprètes et le personnel du centre de conférence. Ils ont adressé leurs félicitations à Mme A. Filip pour son élection au poste de secrétaire général de l'UIP. Ils ont souhaité un bon retour à toutes les délégations et se sont réjouis à la perspective de la 153^e Assemblée à Arusha en octobre 2026.

Mme O. Koulthoumi (Cameroun) a pris la parole pour rendre hommage à M. Chungong au nom de son pays d'origine. **Mlle G. Magesa (jeune militante, invitée spéciale)** a également pris la parole pour lui rendre hommage.

M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a déclaré que sa réponse à ces éloges serait l'un des discours les plus difficiles de sa carrière professionnelle. Il a remercié les Membres de l'UIP pour la confiance qu'ils lui avaient accordée et a souligné que ses succès ne devaient pas être considérés comme personnels, mais comme les succès collectifs de l'UIP dans son ensemble. Il avait servi l'UIP conformément à la vision de ses pères fondateurs et était fier d'avoir présidé à une période durant laquelle l'Organisation était devenue plus agile, plus transparente et plus pertinente. Il a remercié sa famille, dont le soutien avait été indéfectible tout au long de son mandat. Il a remercié le personnel du Secrétariat et son pays d'origine. Il a félicité Mme Filip pour son élection en tant que sa successeuse et s'est dit convaincu que la transition se ferait en douceur. Il a remercié la Présidente de l'UIP, avec laquelle il avait travaillé en étroite collaboration au cours des deux dernières années et demie.

Dans ses observations finales, la **Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP**, a déclaré que la participation record à la 152^e Assemblée démontrait une fois de plus l'immense potentiel de la diplomatie parlementaire. Cette Assemblée resterait dans l'histoire, avec l'adoption d'une résolution sur un point d'urgence inclusive, l'approbation d'une nouvelle Stratégie qui guiderait les travaux de l'UIP au cours des cinq prochaines années et l'élection de la première femme Secrétaire générale de l'UIP. Elle a souligné que le dialogue et la démocratie étaient les outils qui permettaient à des égaux d'exprimer leur désaccord sans discorde et aux sociétés de rechercher un équilibre entre les intérêts du plus grand nombre et ceux d'une minorité. Le multilatéralisme était menacé, mais il l'avait toujours été : chaque fois que le pendule avait basculé vers la destruction, les dirigeants du monde avaient trouvé la volonté de revenir à la table des négociations. La solidarité intergénérationnelle est un moyen d'insuffler de l'espoir aux jeunes générations et de protéger leurs rêves et leurs aspirations. Elle a encouragé les personnes présentes à retourner dans leurs pays fortes du message selon lequel des rassemblements comme l'Assemblée n'étaient pas organisés par habitude ou par obligation, mais par conviction que le dialogue était plus fort que le conflit et la coopération plus sage que la concurrence. Elle a remercié le Parlement hôte et toutes les personnes présentes pour leur participation, leur soutien et leur dévouement envers les citoyens qu'ils servaient.

Dans ses observations finales, **M. N. Kurtulmuş, Président de la 152^e Assemblée et Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye**, a exprimé sa gratitude envers tous ceux qui ont contribué au succès de l'Assemblée : ses collègues de la Grande Assemblée nationale, le Secrétariat de l'UIP, les interprètes, le personnel du centre de conférence, les prestataires de transport, les services de sécurité et les responsables du protocole. Il a adressé ses meilleurs vœux à M. Chungong, le Secrétaire général sortant, ainsi qu'à Mme Filip, la Secrétaire générale élue. Il a estimé que toutes les discussions menées au cours de l'Assemblée, concernant un large éventail de questions, avaient été importantes, en particulier compte tenu de la période extrêmement tumultueuse que traversait le monde, marquée par des tensions et des conflits qui touchaient chacun et entraînaient pauvreté, famine et déplacements de populations. Les rassemblements internationaux tels que l'Assemblée devaient reconnaître qu'il ne s'agissait pas de continuer comme si de rien n'était, mais qu'il était temps de mettre le monde sur une nouvelle trajectoire, fondée sur la dignité et le respect. Il a souhaité à tous les délégués un bon retour chez eux.

M. N. Kurtulmuş a déclaré la 152^e Assemblée de l'UIP close, et l'hymne de l'UIP ainsi que l'hymne national de Türkiye ont été joués.

217^e session du Conseil directeur

1. Élection du président de la 152^e Assemblée

Sur proposition de Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), appuyée par Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan), le Conseil directeur a élu M. N. Kurtulmuş, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, à la présidence de la 152^e Assemblée.

2. Élection de la Secrétaire générale de l'UIP

Lors de sa séance du 19 avril 2026, le Conseil a entendu une brève présentation des quatre candidates au poste de secrétaire général de l'UIP proposées par le Comité exécutif : Mme Dionysia-Theodora Avgerinopoulou (Grèce), Mme Anda Filip (Roumanie), Mme Fatou Dieng Thiam (Sénégal) et Mme Cecilia Widegren (Suède).

Un vote à bulletin secret a ensuite eu lieu, avec les résultats suivants :

Nombre total de bulletins : 321

Bulletins blancs ou nuls : 2

Bulletins valides : 319

Majorité absolue : 160

Votes obtenus :

Mme Dionysia-Theodora Avgerinopoulou : 47

Mme Anda Filip : 229

Mme Fatou Dieng Thiam : 14

Mme Cecilia Widegren : 29

Mme Anda Filip a donc été élue Secrétaire générale de l'Union interparlementaire pour un mandat de quatre ans (du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2030).

3. Rapport de la Présidente de l'UIP

Le Conseil a pris connaissance du rapport de la Présidente sur les activités qu'elle a menées depuis la dernière session du Conseil, qui comprenaient la représentation de l'UIP lors de réunions régionales et internationales de haut niveau, ainsi que sa conduite de réunions organisées par l'UIP et ses partenaires, conformément à la Stratégie de l'UIP.

4. Rapport d'impact 2025

Le Secrétaire général a présenté le Rapport d'impact 2025, qui rend compte des activités de l'UIP au cours de la quatrième année de mise en œuvre de sa Stratégie pour 2022-2026. Il a mis en lumière de nombreux domaines d'impact couvrant les cinq objectifs stratégiques de l'Organisation ainsi que le thème prioritaire de 2025, à savoir l'égalité des sexes.

En 2025, l'UIP a organisé au total 80 événements régionaux et mondiaux (en présentiel ou en ligne), dont deux Assemblées, visant à mobiliser l'action parlementaire et à en tirer parti ainsi qu'à faciliter l'apprentissage. Quarante activités d'appui national ou autres événements nationaux ont été organisés dans une vingtaine de pays.

Le Secrétaire général a présenté un examen des activités menées au titre des cinq objectifs stratégiques de l'UIP. Une attention particulière a été accordée aux travaux menés pour défendre les droits des parlementaires à travers le monde ainsi que pour lutter contre la violence à l'égard des parlementaires, y compris les femmes parlementaires ; au soutien apporté aux parlements en transition ; aux efforts visant à réaliser son objectif d'universalité, notamment l'affiliation de deux nouveaux Parlements membres ; aux initiatives relatives à la diplomatie et au dialogue parlementaires ; et à l'organisation de grands rassemblements multilatéraux de haut niveau, tels que la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement. La promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes est restée une priorité, compte tenu du ralentissement actuel des progrès et de l'opposition générale. Les travaux sur la transformation numérique, l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des parlements et la gouvernance de l'intelligence artificielle ont également été renforcés tout au long de l'année.

Les Parlements membres ont exprimé leur gratitude au Secrétaire général et à son équipe pour le travail accompli et en particulier pour le soutien apporté aux parlements confrontés à des contextes politiques difficiles.

Le Conseil directeur a pris note du Rapport d'impact 2025.

5. Résultats financiers 2025 et situation financière de l'UIP

Le Conseil a examiné le Rapport financier et les États financiers vérifiés pour l'année 2025.

Les résultats financiers de l'année 2025 ont été présentés par M. M. Dick (Australie), Président du Sous-Comité des finances. Il a indiqué que les comptes de 2025 reflétaient une situation financière saine, comme l'ont confirmé les vérificateurs extérieurs, et a noté que les dépenses étaient conformes au budget pour chacun des objectifs stratégiques. Les revenus tirés des investissements de l'UIP ont été positifs grâce aux conditions de marché favorables en 2025. Les liquidités du Fonds de roulement de l'UIP se situaient à 88 % de leur niveau cible et les vérificateurs extérieurs avaient confirmé que les principaux indicateurs financiers de l'UIP étaient solides. Il a remercié l'Indonésie pour l'excellent service fourni par sa Commission d'audit, qui est le vérificateur extérieur actuel de l'UIP.

M. Dick a noté une certaine amélioration dans le paiement des contributions et des arriérés des Parlements membres depuis que le sujet avait été soulevé lors de l'audit de 2024. Il a encouragé les organes directeurs à y rester attentifs, car il est important de maintenir les arriérés à un niveau minimal.

Le Comité exécutif a également examiné la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2026. L'exécution du budget de l'Organisation était conforme aux prévisions pour l'année en cours et sa santé financière était bonne. M. Dick s'est félicité des excellents résultats obtenus dans la mobilisation de contributions volontaires, qui représentent 25 % du budget de l'UIP, et a salué le large éventail de Parlements membres et de partenaires qui apportent un soutien financier.

Le rapport des vérificateurs internes a été présenté par M. M. Nadir (Guyana) et M. L. Bugli (Saint-Marin). Ils ont estimé que les états financiers présentés par l'UIP reflétaient fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2025 ainsi que ses résultats financiers pour l'ensemble de l'année 2025, et qu'ils étaient pleinement conformes aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le vérificateur extérieur a émis un avis favorable sur les états financiers, sans réserve, confirmant que toutes les recommandations d'audit antérieures avaient désormais été mises en œuvre. L'actif net de l'UIP avait diminué en raison d'un déficit de fonctionnement de 0,3 million de CHF, comprenant essentiellement l'annulation d'arriérés de trois Parlements membres et de deux Membres associés, de l'augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues sur les contributions des Membres, et de l'adoption d'une nouvelle norme IPSAS relative aux contrats de location.

Les vérificateurs extérieurs ont formulé deux recommandations, proposant un examen approfondi de la déclaration relative aux objectifs et aux lignes directrices en matière de politique d'investissement de l'UIP afin d'évaluer si les objectifs d'investissement, les lignes directrices en matière d'investissement et les paramètres de risque globaux restent appropriés et réalisables compte tenu de la situation financière actuelle et du contexte opérationnel de l'Organisation. L'UIP devrait également étudier d'autres solutions bancaires pour le fonds de réserve destiné aux constructions et mettre à jour la politique relative à l'amortissement imputé aux réserves. Le Secrétaire général a accueilli favorablement ces recommandations et a indiqué que le Secrétariat les mettrait en œuvre en 2026.

MM. Nadir et Bugli ont conclu que la gestion financière de l'UIP reposait sur des bases solides fondées sur des contrôles internes et que sa situation financière était saine. Ils ont recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général ainsi que les résultats financiers pour 2025.

Le Conseil a approuvé la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général ainsi que les résultats financiers pour 2025.

6. Stratégie de l'UIP pour 2027-2031

Le Conseil a adopté la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031, qui avait auparavant été approuvée par le Comité exécutif de l'UIP.

Cette nouvelle Stratégie de l'UIP est le fruit d'une vaste consultation, au cours de laquelle plus de 1 000 parlementaires, membres du personnel parlementaire, partenaires et autres parties prenantes issus de 111 pays ont été interrogés et consultés.

La Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 vise en définitive à soutenir les parlements démocratiques qui œuvrent ensemble au service des citoyens en poursuivant trois objectifs interdépendants :

- bâtir des parlements forts et inclusifs ;
- faciliter la diplomatie parlementaire, le dialogue et l'action conjointe ;
- renforcer l'UIP en tant qu'organisation réactive et redevable.

Celle-ci met l'accent sur une mobilisation plus approfondie des Membres au sein de l'écosystème parlementaire et sur l'utilisation des outils numériques et de communication, y compris l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

La Stratégie s'appuie sur les travaux l'UIP en matière de politique relative à la paix et à la sécurité, à la démocratie, aux droits de l'homme, au développement durable, à l'action climatique, à l'égalité des sexes et à la participation des jeunes.

7. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Le Conseil a pris acte du fait qu'aucune nouvelle demande d'affiliation n'avait été reçue et s'est félicité des efforts actuellement déployés pour encourager l'affiliation de nouveaux Membres.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif concernant la suspension des droits d'El Salvador, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de Vanuatu. La Présidente a expliqué le point de vue du Comité exécutif selon lequel cette suspension visait à éviter que ces Parlements membres n'accumulent des arriérés ingérables, mais n'aurait aucun effet sur le soutien que l'UIP pourrait leur apporter.

Le Conseil a approuvé la proposition du Comité exécutif de reporter sa décision concernant la suspension éventuelle des droits de la Guinée, des Îles Marshall, du Libéria et des Tuvalu jusqu'à la 153^e Assemblée à Arusha.

Le Conseil a été informé de la situation de certains parlements relevant des catégories ci-après.

Parlements qui ne fonctionnent pas

Afghanistan

Conformément à la décision des organes directeurs, l'UIP poursuit ses relations avec le Parlement qui était en place avant la prise du pouvoir par les talibans en 2021, lui permettant ainsi de participer aux activités de l'UIP en tant qu'observateur sans droit de vote.

Le Conseil a décidé de maintenir cette position et a recommandé de poursuivre le dialogue avec le Parlement, dans l'espoir que la situation se normalise dans un avenir proche et que l'UIP puisse accueillir un parlement à part entière, représentatif de la volonté du peuple.

Bangladesh

Le pays fonctionne en régime de transition depuis les turbulences sociopolitiques qui ont renversé le gouvernement de l'ancienne Première ministre Sheikh Hasina. L'UIP poursuit son dialogue avec les autorités de transition dans différents domaines, notamment celui des droits de l'homme, en vue de faciliter un retour rapide à l'ordre constitutionnel. La situation évoluait dans une direction positive, avec l'organisation d'élections le 12 février 2026, après lesquelles des structures gouvernementales ont été mises en place.

Le Conseil a pris note de cette évolution positive, a salué le Parlement nouvellement élu, qui avait envoyé une délégation à la 152^e Assemblée, et a recommandé de collaborer avec ce Parlement, composé de nombreux parlementaires novices, afin de les aider à s'acquitter efficacement de leur mission.

Érythrée

Les efforts déployés par l'UIP pour renouer le contact avec les autorités et recueillir des informations sur la situation dans le pays restent vains. Rien n'indique que des élections auront lieu dans un avenir proche. Toutefois, l'UIP continue de suivre la situation et poursuit son action en faveur de la défense des droits de l'homme de certains parlementaires qui ont disparu en Érythrée.

Le Conseil a pris note de cette absence de progrès, a recommandé à l'UIP de continuer à suivre la situation et a exprimé l'espoir que des possibilités de dialogue constructif s'offrent bientôt à l'UIP.

Haïti

Les droits d'Haïti à l'UIP ont été suspendus en raison du non-paiement de ses arriérés et il n'existe plus de parlement fonctionnel dans le pays. Après l'échec des efforts déployés ces derniers mois pour mettre en place un parlement, des faits nouveaux laissent espérer que des élections auront lieu prochainement.

Le Conseil a pris note de ces faits nouveaux et a approuvé la recommandation du Comité exécutif de continuer à suivre la situation et d'offrir une aide si nécessaire, afin de garantir que des élections se tiennent dès que possible.

Koweït

Après la dissolution du Parlement en 2023, l'Émir du Koweït assume les pouvoirs législatifs pour une durée maximale de quatre ans, conformément à la Constitution nationale. L'UIP poursuit son dialogue avec le pays et le Parlement était actif, ce qui lui permet de continuer à verser sa contribution financière à l'UIP.

Le Conseil a maintenu sa position antérieure, à savoir que l'UIP continue de suivre la situation et d'étudier toute possibilité d'assistance à apporter en vue du retour rapide d'un parlement à part entière au Koweït.

Myanmar

Après le coup d'État militaire de 2021, l'UIP a décidé de reconnaître le Parlement qui devait prêter serment à cette époque et qui s'était reconstitué sous le nom du Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Depuis lors, l'UIP considère le CRPH comme son interlocuteur, lui permettant de participer à ses activités en tant qu'observateur sans droit de vote. Les récentes élections organisées dans le pays n'ont pas été reconnues comme valides à l'étranger.

Le Conseil a pris note de ces faits nouveaux et a approuvé la recommandation du Comité exécutif de maintenir la décision initiale selon laquelle l'UIP continuerait de travailler avec le CRPH jusqu'à ce que des élections plus légitimes puissent avoir lieu et que la volonté du peuple du Myanmar puisse être pleinement représentée par ses institutions.

Soudan

Le Soudan ne dispose plus d'un parlement actif depuis que celui-ci a été dissous à la suite d'un coup d'État. Depuis lors, de nombreuses tentatives visant à organiser des élections ont échoué. Le déclenchement de la guerre civile en 2023 a fragilisé toute perspective de voir des élections se tenir dans un avenir proche. La situation actuelle a empêché l'UIP de mettre en œuvre la recommandation du Conseil directeur visant à explorer les possibilités de contribuer au rétablissement de la paix et de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de poursuivre le suivi de la situation au Soudan.

République arabe syrienne

Des progrès ont été constatés en ce qui concerne la mise en place d'une institution législative en République arabe syrienne après la chute du régime de Bachar al-Assad. La situation post-conflit dans le pays rend difficile l'identification d'interlocuteurs auprès desquels assurer le suivi de la recommandation des organes directeurs de collaborer avec les autorités afin d'appuyer les efforts de rétablissement de la paix.

Le Conseil a pris note de la situation et a approuvé la recommandation du Comité exécutif de saluer les faits nouveaux intervenus depuis le départ de Bachar al-Assad, y compris la mise en place provisoire d'un nouveau parlement, et de continuer de plaider en faveur du soutien de l'UIP aux nouvelles autorités de la République arabe syrienne en vue de rétablir l'ordre constitutionnel.

Parlements de transition

Gabon

Le processus de transition qui a suivi le coup d'État d'août 2023 s'est déroulé avec succès, avec la rédaction d'une nouvelle Constitution, à laquelle l'UIP a apporté son appui sous la forme d'ateliers techniques, conformément à la recommandation des organes directeurs d'apporter une assistance aux parlements de transition en Afrique occidentale et centrale. L'organisation d'élections, notamment des élections législatives, a marqué la fin de la période de transition au Gabon en décembre 2025. Compte tenu du bon déroulement de cette transition, le Parlement a accueilli une conférence régionale réunissant les présidents des parlements des pays en transition de ces régions, au cours de laquelle les bonnes pratiques ont été partagées. Fort du succès de cet événement, le Parlement nouvellement élu organisera une conférence de suivi en mai 2026.

Se réjouissant de ces évolutions, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de féliciter le Gabon pour son passage hors de la catégorie des parlements en transition examinés par l'UIP et a recommandé à l'UIP de poursuivre son soutien afin de permettre au Parlement nouvellement élu de remplir sa mission.

Tchad

Le Tchad se trouve dans une situation similaire à celle du Gabon, puisqu'il a lui aussi mené à bien son processus de transition.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de réitérer ses félicitations au Tchad et de souhaiter bonne chance à son nouveau Parlement.

Burkina Faso

Le Parlement de transition du Burkina Faso fonctionne bien. Il mène un travail législatif important et renforce ses contacts avec les électeurs. Le Conseil a pris note des précisions apportées par la délégation du Burkina Faso tant sur le transfert de la gestion des élections au Ministère de l'intérieur que sur la diminution du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont certaines étaient retournées sur leur lieu de résidence après avoir été libérées des mains des terroristes.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de poursuivre le dialogue avec les autorités du Burkina Faso, tout en exprimant l'espoir que le processus de transition puisse être accéléré afin qu'il aboutisse à une issue favorable, comme au Gabon et au Tchad.

Guinée

Comme dans le cas d'autres parlements de transition africains, l'UIP s'est montrée très active dans la prestation d'une assistance technique visant à peaufiner les lois organiques qui régiront la Guinée après la transition. Ces lois organiques ont pour but de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle Constitution adoptée en septembre 2025 par référendum. Des élections législatives sont prévues en mai 2026 pour l'Assemblée nationale, puis ultérieurement pour la chambre haute.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de prendre note de ces faits nouveaux positifs et de poursuivre le dialogue avec les autorités guinéennes en vue de rétablir pleinement la démocratie et l'état de droit.

Guinée-Bissau

La situation en Guinée-Bissau est plus complexe. L'ancien président Embalo a arraché le pouvoir législatif au parlement en place en 2022 et les instances dirigeantes de l'UIP, par solidarité, ont reconnu le Président du parlement de l'époque, M. Simoes Pereira, comme interlocuteur de l'UIP. Un coup d'État avait interrompu les récentes élections controversées dont l'opposition avait été exclue. L'organe législatif de transition alors mis en place n'a été reconnu ni par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ni par l'Union africaine. M. Pereira a été libéré de prison mais est assigné à résidence. Une délégation du parlement reconnu a été reçue par le Comité exécutif pour un échange lors de sa 299^e session à Istanbul. Il est ressorti de cet échange que l'opposition était prête à s'engager dans un dialogue constructif avec la junte à Bissau en vue de trouver une solution à l'impasse dans laquelle se trouvait le pays.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de prendre note de ces faits nouveaux, de poursuivre le dialogue avec les autorités et d'étudier les possibilités de partenariat avec d'autres parties prenantes, telles que la CEDEAO et l'Union africaine, afin de promouvoir le dialogue dont le pays avait cruellement besoin en vue du retour à la normale.

Mali

Le Mali se trouve dans une situation similaire à celle du Burkina Faso et souffre également d'attaques terroristes, que les autorités de transition s'efforcent de contrer en priorité, compte tenu des préjudices qu'elles causent à la population et à l'intégrité territoriale du pays.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de prendre note de cette situation et des efforts déployés pour lutter contre le terrorisme, ainsi que de continuer à suivre l'évolution de la situation et à dialoguer avec les autorités en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Niger

Le Niger a été réadmis au sein de l'UIP après la création du Conseil consultatif de la refondation (CCR), que les organes directeurs ont recommandé de soutenir, dans le prolongement de l'aide déjà apportée aux parlements de transition. Dans cette optique, un atelier national s'est tenu les 3 et 4 décembre 2025 à Niamey. Un processus visant à établir une feuille de route pour la poursuite du soutien au parlement de transition est en cours.

Le Conseil a pris note de ces faits nouveaux et a approuvé la recommandation du Comité exécutif de continuer à suivre la situation et d'accroître l'aide apportée par l'UIP au CCR.

Soudan du Sud

Un parlement de transition opérationnel, ainsi que d'autres mécanismes de transition, sont en place depuis 2016. Les élections ont été reportées à plusieurs reprises.

Le Conseil a pris note de cette situation et a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant non seulement à continuer de suivre l'évolution de la situation, mais aussi à exprimer le vif souhait que des élections visant à constituer un nouveau parlement aient lieu dès que possible.

Pays où la situation politique a des répercussions sur le fonctionnement du parlement

Madagascar

L'Assemblée nationale continue de fonctionner malgré les soulèvements de la Génération Z qui ont secoué le pays et entraîné la chute de l'ancien président Andry Rajoelina.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de continuer à surveiller la situation.

Népal

Les troubles sociopolitiques survenus fin 2025 ont entraîné la dissolution du parlement. La situation a évolué depuis lors : de nouvelles élections ont eu lieu et un parlement à part entière est désormais en place, même si le contexte politique reste fragile.

Le Conseil a pris acte de ces faits nouveaux et a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP collabore avec les nouvelles autorités afin de renforcer les capacités du parlement actuellement en place.

Palestine

Aucune élection n'a eu lieu en Palestine depuis de nombreuses années en raison du conflit qui sévit dans la région. Les élections au Conseil national palestinien, l'organe législatif qui représente les Palestiniens des territoires occupés ainsi que ceux de la diaspora et qui exerce la fonction de Membre de l'UIP au nom de la Palestine, sont prévues pour novembre 2026.

Le Conseil a pris note de ce fait nouveau positif et a approuvé la recommandation du Comité exécutif de continuer à suivre la situation, tout en exprimant l'espoir que les élections se déroulent comme prévu.

Venezuela (République bolivarienne du)

La situation de la République bolivarienne du Venezuela vis-à-vis de l'UIP reste complexe, car elle comporte à la fois un aspect politique (non-reconnaissance de l'Assemblée nationale élue le plus récemment) et un aspect financier (11 ans d'arriérés de contributions). Après les élections de mai 2025,

un nouveau Parlement est en place. Bien que des consultations soient toujours en cours pour déterminer si l'UIP doit reconnaître ce Parlement ou non, il s'agit d'une évolution par rapport à la situation d'il y a plusieurs années, lorsque l'Assemblée nationale élue en 2015 et celle élue en 2020 se disputaient mutuellement leur légitimité.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de continuer à suivre la situation, que ce dernier examinerait plus en détail lors de sa prochaine réunion en juin 2026 à Genève.

Yémen

Le Yémen est actuellement représenté à l'UIP par un parlement qui n'est pas fonctionnel sur le territoire yéménite. Aucune élection n'a lieu car le pays est en proie à une guerre.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif de continuer à suivre la situation.

8. Thème prioritaire de l'UIP pour 2026

Le Conseil a entendu un rapport sur les activités menées dans le cadre du thème prioritaire pour 2026, à savoir le respect des droits de l'homme.

Trois temps forts de l'année 2026 ont été mis en avant : le 50^e anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, le 20^e anniversaire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et le 60^e anniversaire des deux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dans ce contexte, l'UIP a décidé de faire des droits de l'homme son thème prioritaire pour 2026, dans le but de renforcer la mobilisation parlementaire, de consolider la redevabilité et d'aider les parlements à traduire les engagements internationaux en actions concrètes.

Le Secrétaire général de l'UIP a présenté la campagne de l'UIP intitulée *Mettre en lumière les droits de l'homme*, dont le lancement a eu lieu lors de la 152^e Assemblée. Cette campagne vise à mobiliser les parlements, à promouvoir des réformes institutionnelles, à renforcer la solidarité avec les parlementaires en danger et à consolider le rôle de premier plan des parlements dans la défense des droits de l'homme à l'échelle mondiale. Tout au long de l'année, toute une série d'activités viendront soutenir cet objectif. Il s'agit notamment d'échanges thématiques entre parlementaires sur les principaux défis en matière de droits de l'homme, de semaines nationales d'évaluation sur le thème *Les droits de l'homme au parlement* et d'une conférence parlementaire mondiale à Genève qui débouchera sur un appel à l'action proposant des mesures concrètes à l'intention des parlements.

Une attention particulière sera accordée à la protection des parlementaires en danger, en s'appuyant sur le travail unique du Comité des droits de l'homme des parlementaires et en marquant ses 50 ans d'action en faveur de la défense des élus à travers le monde.

Un calendrier des événements liés à cette année consacrée aux droits de l'homme a été communiqué aux participants, et les Parlements membres ont été encouragés à prendre part activement aux activités prévues.

9. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé la liste des prochaines réunions comme recommandé par le Comité exécutif. Le Conseil a pris note du fait que le Centre international de conférences de Genève sera fermé pour travaux de rénovation en 2028 et a donc encouragé les Parlements membres à envisager d'accueillir une Assemblée de l'UIP pendant cette période.

Les membres du Conseil ont été invités à participer à la Conférence mondiale des femmes parlementaires, qui se tiendra du 2 au 4 juin 2026 à Belgrade (Serbie).

10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil a approuvé les recommandations contenues dans les rapports sur les activités du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires, du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Comité sur la santé, du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, du Groupe de facilitateurs concernant Chypre et du Groupe de travail sur la science et la technologie. Le Conseil a approuvé les nouvelles nominations au sein de ces organes (voir [page 40](#)).

299^e session du Comité exécutif

1. Sélection du nouveau secrétaire général

La procédure de sélection du nouveau secrétaire général de l'UIP, qui doit succéder à M. M. Chungong, dont le troisième et dernier mandat prendra fin le 30 juin 2026, avait été lancée par le Comité exécutif en mars 2025, conformément à la Procédure de sélection du Secrétaire général de l'UIP figurant en annexe des Statuts et Règlements de l'UIP. Un avis de vacance avait été publié le 1^{er} avril 2025, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 1^{er} août 2025. Par la suite, guidées par la dépositaire dans le cadre de ce processus, la Présidente et la Vice-Présidente de l'UIP avaient établi une première liste restreinte, réduisant le nombre de candidats de 58 à 20. En décembre 2025, le Comité exécutif avait été invité à réduire encore cette liste à cinq candidats au moyen d'un vote par correspondance électronique.

Lors d'une réunion extraordinaire tenue à Istanbul le 12 avril 2026, le Comité a été informé des résultats d'une évaluation des cinq candidats, effectuée par un expert, qui comprenait une vérification de leurs antécédents, de leurs qualifications et de leur maîtrise des deux langues officielles de l'UIP. Le Comité a confirmé que la confidentialité, la transparence du processus et l'égalité des chances pour tous les candidats avaient été préservées tout au long de la procédure. Le Comité a ensuite mené des entretiens avec les cinq candidats : Mme Dionysia-Theodora Avgerinopoulou (Grèce), Mme Anda Filip (Roumanie), M. Sangsoo Jun (République de Corée), Mme Fatou Dieng Thiam (Sénégal) et Mme Cecilia Widegren (Suède).

Malheureusement, M. Jun a connu une urgence médicale pendant son entretien. Le Comité a immédiatement publié une déclaration saluant la qualité et la valeur de la candidature de M. Jun, ainsi que son intérêt, son aptitude et son attachement aux valeurs de l'UIP. Le Comité lui a souhaité un prompt rétablissement et beaucoup de succès dans ses projets futurs.

Ultérieurement, le Comité a décidé de proposer quatre candidates au Conseil directeur pour le processus électoral qui se tiendrait dans la matinée du 19 avril 2026, à savoir Mme Dionysia-Theodora Avgerinopoulou (Grèce), Mme Anda Filip (Roumanie), Mme Fatou Dieng Thiam (Sénégal) et Mme Cecilia Widegren (Suède).

2. Sous-Comité des finances

Le Président du Sous-Comité des finances, M. M. Dick (Australie), a informé le Comité exécutif des travaux du Sous-Comité des finances, qui s'était réuni pour examiner des questions financières en amont de la séance du Comité.

Le Sous-Comité avait examiné les états financiers consolidés pour 2025 ainsi que le Rapport du vérificateur extérieur. L'audit des comptes de l'UIP pour 2025 avait une nouvelle fois été réalisé par la Commission d'audit de la République d'Indonésie. M. Dick avait rencontré le vérificateur extérieur, en présence du Secrétaire général de l'UIP, et avait assisté à une présentation officielle des résultats de l'audit. Deux nouvelles recommandations d'audit avaient été formulées et les recommandations précédentes avaient été mises en œuvre, le Secrétariat ayant entrepris de nouveaux développements concernant le logiciel de reporting financier de l'UIP.

Le Sous-Comité avait également examiné la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2026 et noté que les arriérés de contributions des Parlements membres restaient un domaine nécessitant l'attention et le soutien de tous les Parlements membres. Il s'était félicité du fait que la plupart des Parlements membres s'acquittaient de leurs contributions dans leur intégralité et dans les délais, même si la liste des Membres ayant des arriérés restait longue.

Le Comité a reçu et examiné le rapport habituel du Secrétaire général sur la mobilisation de contributions volontaires. Des financements ont été confirmés par diverses sources, notamment l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, la Chine, les Émirats arabes unis et la Commission européenne, entre autres donateurs. La situation des contributions volontaires était prometteuse grâce aux efforts fructueux de collecte de fonds menés par le Secrétaire général et son équipe.

M. Dick a remercié le Secrétaire général de l'UIP et son équipe pour leur travail.

3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Le Comité a noté qu'aucune nouvelle demande d'affiliation n'avait été reçue et a exprimé l'espoir que les initiatives destinées à attirer de nouveaux Membres, en particulier dans les régions du Pacifique et des Caraïbes, porteraient bientôt leurs fruits. Le Comité a saisi cette occasion pour remercier l'Australie, les Fidji et la Nouvelle-Zélande de leurs efforts en faveur de la promotion de l'universalité à l'UIP.

À la lumière des informations fournies par le Secrétariat, selon lesquelles neuf Parlements membres avaient accumulé plus de trois ans d'arriérés, et conformément à la recommandation des vérificateurs extérieurs de prendre des mesures pour éviter que le niveau des arriérés ne devienne ingérable, le Comité a décidé de recommander la suspension des droits de El Salvador, Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de Vanuatu. El Salvador avait, pour sa part, accumulé quatre ans d'arriérés et avait récemment confirmé son refus de continuer à contribuer au budget de l'UIP. Le Comité a demandé à l'UIP de continuer à soutenir ces parlements malgré la suspension de leurs droits.

Le Comité a examiné des mesures concrètes d'appui aux parlements des petits États insulaires en développement (PEID), notamment celles consistant à apporter une aide financière pour leur participation (par l'intermédiaire du Fonds de solidarité parlementaire, qui ne doit pas servir à financer les cotisations), à encourager leur participation aux organes de l'UIP, à les inciter à proposer des points à inscrire à l'ordre du jour et à organiser des réunions informelles lors des Assemblées.

Dans le même ordre d'idées, le Comité a encouragé le Secrétariat à chercher à connaître les bonnes pratiques en matière de mobilisation des PEID mises en œuvre par des organisations telles que l'Association parlementaire du Commonwealth (CPA).

Compte tenu des informations fournies par M. M. Dick (Australie), le Comité a décidé de reporter sa décision concernant la suspension éventuelle des droits des Îles Marshall et des Tuvalu en vertu de l'article 5.3 jusqu'à la 153^e Assemblée à Arusha. Ces deux pays ont accumulé cinq ans d'arriérés et leurs droits de vote sont suspendus en vertu de l'article 5.2.

Le Comité a également reporté les décisions concernant la suspension éventuelle des droits de la Guinée et du Libéria en vertu de l'article 5.3 jusqu'à la 153^e Assemblée à Arusha, dans l'attente de nouvelles consultations avec ces Membres.

Compte tenu de la situation complexe de la République bolivarienne du Venezuela, qui accumulait des arriérés depuis près de 11 ans, le Comité a décidé de réexaminer l'ensemble de la situation de ce pays, en tenant compte à la fois de sa situation politique et de l'état de ses arriérés, lors de sa prochaine réunion en juin 2026 à Genève.

Le Comité a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour rester en contact avec les Parlements membres non actifs et appuyer leur participation aux activités de l'UIP. Encourageant de telles initiatives, le Comité a plaidé en faveur d'une aide de la part des Parlements membres afin de rendre l'ensemble des Membres de l'UIP plus actifs et plus dynamiques.

Dans le cadre de son examen de la situation de certains parlements, le Comité a tenu une audition avec Mme R. Monteiro, Cheffe de cabinet du Président de l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau, M. Domingos Simões Pereira. Mme Monteiro a informé le Comité que le Président Pereira était actuellement assigné à résidence, et que l'on s'inquiétait de plus en plus pour sa santé physique et mentale. Elle a décrit la situation politique et des droits de l'homme dans son pays comme critique, évoquant notamment des informations faisant état de meurtres, de disparitions, de restrictions imposées aux médias, de persécutions à l'encontre d'opposants politiques, d'actes d'intimidation et de menaces d'assassinat récurrentes.

Elle a appelé l'UIP à apporter son soutien pour faciliter le dialogue avec les autorités militaires et encourager les parties prenantes régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à mettre en œuvre leurs décisions et à protéger les acteurs politiques dans le pays. Le Comité a pris note de ce témoignage, qui, selon lui, a nuancé sa compréhension de la situation et renforcé la nécessité d'un engagement plus ferme et constructif.

4. Initiatives de l'UIP dans le domaine de la diplomatie parlementaire

La Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires (CDHP), Mme N. Odsuren (Mongolie), a présenté au Comité exécutif un rapport sur la durée des cas et le volume global de travail. Le Comité exécutif a été informé que la plupart des cas (60 %) dataient de moins de 5 ans et concernaient 401 parlementaires répartis entre 27 pays, 37 % dataient de 5 à 20 ans, et seul un petit nombre (3 %) faisait l'objet de l'attention du Comité depuis plus de 20 ans. Parmi les affaires closes

en 2025, 96 % ont été résolues avec succès grâce à la coopération positive et constructive des autorités nationales. Le CDHP a lancé un appel au soutien des parlementaires du monde entier afin de trouver des solutions satisfaisantes pour les autres cas. Le Comité exécutif a salué le leadership du CDHP, sa persévérance dans les cas de longue date, ainsi que l'importance de rapports précis et opportuns et de la mise en avant des succès. Tout en se faisant l'écho de la demande de soutien pour clore les dossiers, le Comité exécutif a recommandé de rechercher un équilibre entre la pression publique et une diplomatie discrète afin de ne pas compromettre les résultats pour les personnes incarcérées ou menacées.

Le Comité exécutif a également eu l'occasion d'entendre un compte rendu sur les activités du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, présidé par M. A. Al Nuaimi (Émirats arabes unis). M. Al Nuaimi a insisté sur l'impact mondial de la guerre au-delà de l'Europe, notamment sur la sécurité alimentaire, ainsi que ses effets déstabilisateurs plus larges (haine, terrorisme, érosion de l'état de droit et fragilité des États, en particulier en Afrique). Le Groupe de travail accordait une priorité aux actions humanitaires réalisables à court terme, notamment celles concernant les enfants ukrainiens. Il a en outre souligné que les deux parties au conflit étaient ouvertes au dialogue. Le Comité exécutif a exprimé son soutien au Groupe de travail, a reconnu ses progrès lents mais réels et l'a encouragé à poursuivre ses travaux, en particulier sur la question des enfants déplacés.

Le porte-parole du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, M. L. Wehrli (Suisse), a fait état d'un contexte difficile compte tenu de la division de longue date de l'île depuis 1974. Malgré des accords ponctuels entre les parties sur des questions de base mais importantes visant à instaurer la confiance, la mise en œuvre sur le terrain n'avait pas progressé. Les facilitateurs, qui représentaient actuellement l'Arménie, le Portugal et la Suisse, tiendraient une réunion pendant la 152^e Assemblée pour faire émerger de nouvelles idées, trouver de nouveaux élans et maintenir la dynamique en vue d'un dialogue structuré plus approfondi. Le Comité exécutif a salué les efforts du Groupe et a encouragé les facilitateurs à persévérer et à ne pas baisser les bras.

Le Comité exécutif a pris note de l'exposé du Secrétaire général sur les travaux du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, ainsi que d'autres initiatives parlementaires ci-après :

- Arménie-Azerbaïdjan : l'UIP mettait à disposition ses bons offices pour faciliter les contacts entre les présidents des deux parlements. Il était convenu que la prochaine séance bilatérale se tiendrait à Istanbul pendant la 152^e Assemblée.
- Concernant la péninsule coréenne, une visite éventuelle du Secrétaire général en République populaire démocratique de Corée était à l'étude, même si cette visite pourrait ne pas avoir lieu avant son départ à la retraite.
- En République démocratique du Congo et au Rwanda, la dynamique réjouissante observée précédemment s'était essouffée en raison des récents développements négatifs.

Le Comité exécutif a salué les efforts déployés par le Secrétaire général pour soutenir les initiatives parlementaires visant à rétablir la paix dans ces régions.

5. Stratégie de l'UIP pour 2027-2031

Le Comité a entendu des informations actualisées sur l'élaboration de la future Stratégie de l'UIP pour 2027-2031, ainsi qu'un bilan de la Stratégie pour 2022-2026 qui était en cours. La consultante principale chargée de ce bilan a présenté les principales conclusions de l'évaluation, qui comprenaient des données tant qualitatives que quantitatives obtenues d'un nombre record de participants à l'enquête et aux groupes de discussion. Ces consultations avaient associé les Parlements membres, les partenaires, les donateurs, la société civile, les parties prenantes et le personnel du Secrétariat, avec un profil de participants considérablement élargi par rapport aux processus antérieurs.

Le Comité a pris note des observations des personnes interrogées, notamment de leur souhait de voir l'UIP multiplier ses activités (événements, renforcement des capacités, suivi et évaluation, plus grande inclusion), d'accroître la participation grâce à des outils en ligne et aux réseaux sociaux, ainsi que d'améliorer la communication et la visibilité publique de l'UIP.

Le Comité a salué la rigueur de la recherche et du processus consultatif, tout en insistant sur le fait que la stratégie finale devait être dynamique et flexible.

Exprimant sa satisfaction quant au résultat final de ce processus, le Comité a approuvé la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 et a décidé de recommander au Conseil directeur de l'adopter.

6. Politique de durabilité de l'UIP

Le Comité avait déjà eu l'occasion d'examiner ce projet de politique lors de sa réunion qui s'était tenue en amont de la 151^e Assemblée de l'UIP en octobre 2025. Ce document s'inscrivait dans le cadre des initiatives déployées par l'UIP visant à respecter l'engagement pris dans sa Stratégie en faveur du développement durable. Il visait également à répondre à l'une des principales demandes formulées par les Parlements membres, conformément à laquelle l'action pour le climat a été désignée comme la priorité absolue de l'UIP parmi ses quatre objectifs politiques. Par conséquent, l'intégration des considérations de durabilité dans toutes les activités de l'UIP était indissociable de leur mise en œuvre réussie.

Le Comité a salué à l'unanimité les efforts déployés par le Secrétaire général et son équipe pour élaborer cet important document, dont les dispositions seraient affinées au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Dans cette optique, le Comité a recommandé au Conseil directeur d'adopter la Politique de durabilité de l'UIP.

7. Règles révisées du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Comité exécutif a été informé des propositions d'amendements aux Règles du Comité susmentionné. Cette réforme découle de la résolution de l'UIP de 2025 sur la solution des deux États en Palestine. Les amendements visaient à renforcer le Comité existant afin de le rendre plus efficace, plus représentatif et plus orienté vers l'action, avec un mandat central axé sur la situation israélo-palestinienne et un mandat secondaire consacré aux autres questions relatives au Moyen-Orient. Les principaux changements proposés concernaient une restructuration de la composition du Comité afin d'assurer un équilibre géopolitique – deux membres par groupe géopolitique – aux côtés de membres de droit d'Israël et de Palestine et de représentants du Bureau des femmes parlementaires et du Bureau des jeunes parlementaires.

8. Possibilités d'améliorer la procédure d'examen des points d'urgence lors des Assemblées de l'UIP

Le Comité exécutif a fait de cette question une priorité, notamment compte tenu de l'incapacité des Membres, lors des récentes Assemblées, à parvenir à un consensus sur un point d'urgence. Parmi les principaux problèmes identifiés figuraient l'incapacité à atteindre la majorité des deux tiers requise, la polarisation croissante entre les Parlements membres qui rend le consensus plus difficile et le fait que les sujets proposés ne correspondaient souvent pas à la définition d'une "situation majeure et récente, de portée internationale, qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale", telle qu'énoncée à l'article 11.2 a) du Règlement de l'Assemblée. Dans ce contexte, le Comité a reçu un document préparé par le Secrétaire général et son équipe, qui présentait un aperçu de la situation actuelle et des pistes possibles pour l'avenir.

Le Comité a pris note de certaines améliorations déjà mises en place, notamment le délai supplémentaire de 24 heures avant le vote pour permettre la fusion des propositions, l'élaboration de lignes directrices pour les soumissions afin d'en améliorer la qualité et la pertinence, le renforcement du rôle du Bureau restreint de l'Assemblée dans l'examen des propositions et les efforts visant à améliorer la communication entre les groupes géopolitiques.

Bien qu'un large consensus se soit dégagé parmi les membres du Comité quant à la pertinence de la procédure d'examen des points d'urgence, considérée comme un mécanisme précieux à la disposition de l'UIP qu'il convenait de conserver, le Comité a plaidé en faveur de la réforme nécessaire pour que ce mécanisme soit adapté à son objectif. Il s'agissait notamment d'officialiser le délai de 48 heures pour la soumission des propositions (qui a ensuite été adopté sous forme d'amendement au Règlement de l'Assemblée lors de la 152^e Assemblée), de maintenir la majorité des deux tiers qui garantit un large soutien, d'améliorer le mécanisme de recherche de consensus et de promouvoir une plus grande prise en compte des opinions des petits pays, ainsi qu'une plus grande implication du Comité, tout en renforçant simultanément le rôle du Bureau restreint. Le Comité poursuivra ses discussions sur cette question, notamment concernant l'introduction d'un deuxième point d'urgence afin de réduire la concurrence, de mieux refléter les priorités multiples et d'accroître l'inclusivité.

9. Préparatifs en vue de la 152^e Assemblée

À l'approche de la 152^e Assemblée, le Comité a également suivi de près l'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient. Anticipant les répercussions que le conflit pourrait avoir sur l'organisation de l'Assemblée, il a examiné une série de plans d'urgence afin de garantir que l'Assemblée et le Conseil directeur puissent prendre les décisions de gouvernance nécessaires au bon fonctionnement de l'UIP. Ces plans d'urgence prévoyaient une participation hybride et à distance, voire le report de l'Assemblée.

Toutefois, la participation en présentiel à l'Assemblée ayant atteint un niveau record, le Comité a finalement décidé qu'il ne serait pas nécessaire de recourir à ces plans d'urgence. Le Comité a exprimé sa solidarité avec les pays du Moyen-Orient touchés par le conflit.

10. Présidents et secrétaires généraux honoraires de l'UIP

Dans le but de mettre en valeur la richesse institutionnelle et de tirer parti de leur expérience, le Comité a exprimé son soutien à l'initiative visant à inviter les anciens présidents de l'UIP et les anciens secrétaires généraux, sous réserve de leur disponibilité, à assister aux manifestations de l'UIP. Toutefois, les frais liés à cette participation ne devraient pas être automatiquement pris en charge par l'UIP, sauf si elle est liée à un rôle spécifique dans le cadre de la manifestation en question.

11. Secrétariat de l'UIP

Le Comité a été informé des mouvements de personnel et des promotions.

12. Prix Cremer-Passy 2026

Le Comité a été informé que les nominations pour l'édition 2026 du Prix Cremer-Passy, du nom des deux fondateurs de l'UIP, seraient ouvertes lors de la 152^e Assemblée.

Les nominations doivent concerner des parlementaires s'étant distingués par leur attachement exceptionnel à la défense des droits de l'homme, conformément au thème annuel de l'UIP et au lancement de sa nouvelle campagne *Mettre en lumière les droits de l'homme*.

Les nominations sont soumises par l'intermédiaire des groupes géopolitiques de l'UIP, qui doivent proposer deux candidats – une femme et un homme – d'ici le 30 juin 2026.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 41^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 15 avril 2026 en présence de 307 participant(e)s, dont 156 parlementaires (92 femmes et 64 hommes) issu(e)s de 62 pays. Mme F. Aksal, membre de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, a présidé la session.

Afin de contribuer aux travaux de l'Assemblée, les participant(e)s ont examiné, sous l'angle du genre, le projet de résolution que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a soumis, intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*, ainsi que le projet de résolution que la Commission permanente du développement durable a soumis, intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*. Le Forum a proposé des amendements en matière de genre, tous intégrés dans les textes des projets de résolution.

Le Forum a organisé un débat sur l'escalade des conflits et leurs effets disproportionnés sur les femmes et les filles. Au cours de ce débat, les participant(e)s ont exprimé leur solidarité avec les femmes et les filles touchées par la guerre et ont évalué l'écart entre les engagements internationaux existants et les réalités sur le terrain. Les participant(e)s ont appelé à un renforcement des mesures de prévention, de protection et de redevabilité, et sont convenus que la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix constituait une condition à une paix durable.

Le Bureau des femmes parlementaires s'est réuni les 15 et 18 avril 2026. Les membres ont débattu de la désinformation, des fausses informations et de la violence en ligne à l'égard des femmes en politique. Ils ont appelé l'UIP à continuer de privilégier cette question, compte tenu de son effet considérable sur l'engagement des femmes dans la vie politique et de ses implications plus larges pour la démocratie.

2. Forum et Bureau des jeunes parlementaires

Le Forum des jeunes parlementaires s'est tenu le 16 avril 2026. Il a réuni 61 parlementaires (34 % de femmes) de 41 pays. Il était conduit par Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Abu Ghosh a souligné que les jeunes subissent de manière disproportionnée le poids des conflits en cours et elle a insisté sur le rôle des jeunes parlementaires comme catalyseurs de la paix en établissant un lien entre les générations.

Les membres ont examiné les faits nouveaux en matière de participation des jeunes, d'après les nouvelles données issues de l'UIP, qui montrent une stagnation de la représentation des jeunes et un recul de la participation des jeunes femmes. Ils ont partagé leurs expériences dans leur pays et ont appelé à des mesures telles que l'abaissement de l'âge d'éligibilité, le soutien aux jeunes au sein des partis politiques, l'introduction de limites de mandats et l'élimination de la violence en politique.

Les membres ont apporté le point de vue des jeunes aux travaux de la 152^e Assemblée, appelant à une plus grande inclusion des jeunes dans la consolidation de la paix et la gouvernance. Pour le projet de résolution devant la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, les jeunes parlementaires ont souligné la nécessité de considérer les jeunes comme des acteurs clés dans les processus de paix. Pour le projet de résolution devant la Commission permanente du développement durable, les jeunes parlementaires ont appelé à la mise en place des systèmes économiques plus équitables et à une meilleure évaluation de l'impact des politiques commerciales sur la jeunesse.

En vue de la 153^e Assemblée de l'UIP, le Forum a désigné M. A. Koko Abdelgader (Tchad) en tant que rapporteur des jeunes pour le projet de résolution intitulé *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Les jeunes parlementaires ont mis en évidence les obstacles rencontrés par les jeunes en situation de handicap et la nécessité de politiques fondées sur des faits probants, tout en appelant à la participation des jeunes en situation de handicap à la prise de décisions.

Le Forum a ensuite organisé une audition avec les candidates au poste de secrétaire général de l'UIP et a rendu hommage au Secrétaire général sortant.

Plus tôt dans la journée, le Bureau des jeunes parlementaires a fait le point sur la participation des jeunes à la 152^e Assemblée et a exhorté les parlements à garantir une plus grande participation des jeunes parlementaires dans les délégations. Le Bureau a également rencontré le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et a exprimé sa solidarité en faveur de la protection des droits et de la dignité des réfugiés.

3. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Comité a tenu sa 180^e session du 14 au 18 avril 2026, sous la conduite de sa présidente, Mme N. Odsuren (Mongolie).

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation de 217 parlementaires (dont 35 % de femmes) dans 21 pays. Le Comité a déclaré recevables deux nouveaux cas de parlementaires, un en Équateur et un en Mongolie. Il a déclaré irrecevable un cas concernant un parlementaire en République démocratique du Congo. Le Comité a également tenu sept auditions avec des délégations nationales et des plaignants.

Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, des décisions concernant la situation de 204 parlementaires dans les pays suivants : Algérie, Bangladesh, Bélarus, Équateur, Gabon, Kirghizistan, Madagascar, Mongolie, Nicaragua, Pakistan, Palestine/Israël, République démocratique du Congo, Thaïlande, Türkiye, Ukraine et Zambie.

[Voir le document détaillant les décisions adoptées.](#)

4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Depuis la dernière Assemblée, tenue en octobre 2025, le Comité s'est réuni une fois de manière informelle (le 4 février 2026) et une fois de manière officielle, en deux séances (les 16 et 18 avril 2026).

La réunion informelle avait pour but d'examiner l'avis rendu par le Comité exécutif sur les propositions d'amendements aux Règles du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et de convenir de la soumission des Règles amendées au Conseil directeur en vue de leur adoption le 19 avril 2026.

Lors de ses séances officielles, le Comité a débattu des conséquences humanitaires des attaques visant les populations civiles et les infrastructures dans la région. Les membres ont souligné que le règlement du conflit israélo-palestinien et la mise en place de la solution à deux États étaient essentiels à la stabilité régionale. Les membres ont rappelé la résolution 2803 (2025) du Conseil de sécurité de l'ONU et se sont déclarés préoccupés par le fait que les pays belligérants ne répondaient pas de manière adéquate aux appels internationaux. Le Comité a entendu un exposé de Mme Ö. Irmakkesen (Conseillère juridique, Centre de droit international humanitaire Diakonia) sur les faits nouveaux dans la bande de Gaza et en Cisjordanie sous l'angle du droit international humanitaire (DIH). Les membres ont échangé leurs points de vue avec Mme Irmakkesen sur d'éventuelles recommandations concernant les mesures parlementaires visant à garantir le respect du DIH, en particulier en ce qui concerne les colonies dans le territoire palestinien occupé.

Le Comité a noté qu'en tant que démocratie parlementaire et Membre de l'UIP, Israël restait tenu de répondre de ses politiques au regard du droit international. Les membres ont proposé que le Comité prenne des mesures concrètes, notamment en demandant l'abrogation de la loi de la Knesset instaurant la peine capitale pour les actes de terrorisme, soulignant les préoccupations concernant son application potentiellement discriminatoire.

Le Comité a examiné les modalités pratiques de la mise en œuvre de sa réforme. Les membres ont exprimé leur soutien à cette réforme et ont souligné l'importance de se réunir plus régulièrement entre les sessions des Assemblées, notamment par le biais de réunions en ligne, étant donné la constante évolution de la situation régionale.

En vertu de son nouvel article 1.2, le Comité a choisi, comme priorité régionale par rotation jusqu'à la 153^e Assemblée, le rôle de la médiation parlementaire et interparlementaire au Moyen-Orient pour garantir la mise en œuvre des résolutions de l'ONU. Dans le cadre de la priorité permanente, le Comité a décidé de se concentrer sur la question des colonies en Cisjordanie sous l'angle du DIH.

Conformément au nouvel article 7.2, le Comité a adopté des résultats et des conclusions succincts reprenant les principales observations, les engagements et les actions de suivi. Concernant la priorité par rotation, deux actions de suivi ont été convenues : premièrement, organiser une audition avec la délégation pakistanaise afin de discuter du rôle du Pakistan en tant que médiateur au niveau parlementaire dans le contexte des tensions entre la République islamique d'Iran, Israël et les États-Unis d'Amérique ; deuxièmement, assurer la coordination avec la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP. Concernant la priorité permanente, deux actions de suivi ont été convenues : premièrement, se coordonner avec le Centre de droit international humanitaire Diakonia en ce qui concerne les actions parlementaires relatives aux colonies ; deuxièmement, organiser une visite sur le terrain en Cisjordanie pour évaluer la situation sur place et assurer la liaison avec les bureaux concernés des Nations Unies.

Les membres ont réaffirmé leur soutien à l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité s'est réuni le 17 avril 2026. Il a accordé une attention particulière au Liban et a entendu des exposés de représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il a pris note du fait que, depuis le début du mois de mars 2026, la situation humanitaire au Liban s'est fortement détériorée en raison de l'intensification des hostilités entre le Hezbollah et Israël. Ces hostilités sont venues s'ajouter à des années de crises multiples, alors que les services essentiels étaient déjà à la limite de leurs capacités, que la situation économique était extrêmement difficile et que de nombreuses familles peinaient à subvenir à leurs besoins.

À la mi-2025, le Liban comptait environ 1,3 million de réfugiés syriens, ainsi que des groupes moins nombreux de réfugiés irakiens, soudanais et d'autres nationalités. Depuis la récente escalade des hostilités, plus d'un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Les autorités libanaises ont en outre signalé 1 461 personnes tuées et 4 430 blessés, dont 129 enfants et 97 femmes. Les frappes aériennes et les tirs de missiles ont causé des dégâts considérables aux infrastructures civiles, notamment aux habitations, aux écoles, aux établissements de santé et aux services essentiels.

Le Comité s'est dit profondément préoccupé par l'escalade des hostilités au Liban et leurs conséquences humanitaires dévastatrices pour les populations dans l'ensemble du pays. Il a noté que les femmes, les enfants et les personnes âgées avaient été touchés de manière disproportionnée par le conflit armé en cours. Il a également attiré l'attention sur la nécessité de protéger les droits des

personnes déplacées de force du fait de l'intensification des hostilités. Enfin, le Comité a souligné la nécessité impérieuse de prioriser la désescalade de la violence afin de prévenir de nouvelles pertes en vies humaines, et a exhorté les parties au conflit à respecter les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire (DIH), notamment en prenant toutes les précautions nécessaires pour épargner les civils et les biens de caractère civil.

Le Comité a appelé les Parlements membres de l'UIP à faire connaître, au sein de leurs institutions et de leurs groupes géopolitiques, la situation humanitaire au Liban et dans les autres pays touchés par le conflit au Moyen-Orient, et a exhorté toutes les parties à respecter et à faire respecter le DIH, ainsi qu'à garantir la protection des civils.

Le Comité a entendu un exposé du CICR sur les faits nouveaux concernant l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire. Il a examiné les moyens pour les parlements de contribuer aux documents finaux de l'Initiative mondiale ainsi qu'à la Conférence de haut niveau sur l'humanité dans la guerre, qui se tiendra en Jordanie fin 2026 et marquera la clôture de l'Initiative mondiale.

Le Comité a en outre encouragé ses membres à donner suite à la Déclaration de Genève de l'UIP adoptée en octobre 2025 et intitulée *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*, et à rendre compte des mesures prises lors de la prochaine Assemblée en octobre 2026. Il a par ailleurs attiré l'attention sur la lettre conjointe adressée par le Secrétaire général de l'UIP et la Présidente du CICR à tous les présidents des groupes de l'UIP, laquelle définit des mesures clés à mettre en œuvre pour assurer le suivi.

Le Comité a pris note du document final du Groupe de travail "le DIH et la paix" de l'Initiative mondiale, qui formule des recommandations sur la manière dont les États peuvent renforcer la protection des populations touchées à tous les stades du conflit tout en veillant à ce que le retour à une paix durable demeure une priorité. Il a également pris note de certaines bonnes pratiques en matière de mise en œuvre du DIH, notamment l'élaboration d'un rapport volontaire sur le respect du DIH, qui permet de dresser un état des lieux des situations et priorités nationales.

Le Comité a poursuivi ses travaux de sensibilisation aux principaux traités humanitaires en matière de désarmement. Au cours de cette session, il a porté son attention sur la Convention sur les armes à sous-munitions. Il a examiné l'impact des armes à sous-munitions sur les civils, en particulier leurs effets à long terme, tels que les traumatismes intergénérationnels et la contamination, qui fragilisent également le développement social. Les membres du Comité ont examiné comment les parlements peuvent contribuer à l'universalisation et à la mise en œuvre nationale de la Convention, notamment en intégrant les obligations qui en découlent dans le droit interne, en approuvant les budgets destinés aux activités de déminage et d'assistance aux victimes, et en demandant des comptes aux gouvernements quant à leurs obligations de mise en œuvre au titre de la Convention.

Le Comité a également examiné les stratégies parlementaires qui permettront de renforcer la protection des réfugiés et d'encourager de nouvelles adhésions à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Dans la perspective du 75^e anniversaire de la Convention en 2026, il a décidé de poursuivre ses efforts visant à intensifier l'action parlementaire afin d'encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention ou à retirer les réserves qu'ils ont formulées au titre de celle-ci.

Le Comité a fait le point sur la première session de sa série de webinaires sur le DIH à l'intention des parlementaires, qui s'est déroulée en mars 2026 et était consacrée à la lutte contre le terrorisme et au DIH. Les membres du Comité ont reconnu l'importance de veiller à ce que des dérogations humanitaires soient prévues dans leur législation en matière de lutte contre le terrorisme. Le Comité a également invité ses membres à participer au deuxième webinaire de la série, qui portera sur le DIH et l'environnement naturel.

6. Comité sur la santé

Le Comité a tenu sa deuxième réunion le 15 avril 2026, en présence de dix membres. En l'absence de la Présidente du Comité, Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan), Mme L. Clifford-Lee (Irlande) a été nommée pour conduire la séance.

Les membres ont fait le point sur les activités et les initiatives parlementaires menées pour améliorer l'accès à la santé, en se penchant en particulier sur le droit à la santé, l'équité en santé, la santé sexuelle et procréative et les droits connexes, ainsi que la santé des adolescents. Le Comité a également été informé des initiatives récentes et à venir de l'UIP dans ce domaine.

Une présentation des travaux de la Commission Lancet sur les menaces mondiales pour la santé au XXI^e siècle a mis en lumière l'évolution de la santé mondiale ainsi que les conséquences de cette évolution pour les parlements en matière de préparation. L'analyse prospective de la Commission Lancet montre que les risques négligés peuvent constituer les menaces les plus graves, et présente un nouveau cadre projetant des scénarios plausibles pour la santé mondiale jusqu'en 2100. Elle met en évidence que les décisions politiques et les investissements dans l'innovation effectués aujourd'hui façonneront les résultats de demain, en proposant une feuille de route pour bâtir des sociétés résilientes, prêtes à faire face aux menaces, et fondées sur la confiance, la gouvernance et l'anticipation. Le rapport complet est attendu à l'automne 2026.

Le Comité a également entendu un exposé d'une représentante de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au sujet des négociations en cours concernant l'Accord de l'OMS sur les pandémies, et a examiné les incidences de cet accord au niveau national, y compris le rôle des parlements dans la lutte contre la désinformation et dans la promotion d'un débat éclairé.

S'agissant des travaux futurs, le Comité a défini plusieurs enjeux prioritaires pour la prochaine Assemblée, notamment l'impact de la baisse des financements internationaux pour la santé – en particulier pour les programmes de lutte contre le VIH – et la nécessité de renforcer le contrôle parlementaire afin de garantir la préparation et des réponses durables. Les membres ont également mis en évidence des défis émergents tels que la réglementation des nouveaux produits du tabac et de vapotage, ainsi que la résistance accrue aux antimicrobiens, et sont convenus d'examiner ces questions plus avant avec des partenaires techniques.

Enfin, le Comité a été informé de la tenue prochaine du Forum parlementaire mondial, qui se déroulera le 20 mai 2026 dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé à Genève. Organisée conjointement par l'UIP et l'OMS, cette réunion offrira aux parlementaires une plateforme pour débattre des principaux enjeux en matière de santé et soutenir la mise en œuvre des décisions au niveau national.

7. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Groupe de facilitateurs concernant Chypre n'a pas tenu de session durant l'Assemblée en raison des élections à venir à Chypre, ainsi que des engagements du pays liés à la présidence en cours du Conseil de l'Union européenne, qui ont empêché la délégation au complet de participer à l'Assemblée. Les trois facilitateurs – ceux de l'Arménie, du Portugal et de la Suisse – se sont réunis afin de poursuivre leur réflexion sur les priorités à présenter aux représentants des partis politiques des deux côtés de l'île. Les facilitateurs sont convenus de s'efforcer d'organiser une réunion avec l'Envoyée personnelle du Secrétaire général pour Chypre afin d'examiner comment le Groupe de facilitateurs concernant Chypre peut contribuer à faire avancer les travaux de la mission de bons offices du Secrétaire général de l'ONU à Chypre grâce à la diplomatie parlementaire. Les facilitateurs ont également examiné les moyens les plus efficaces d'assurer la continuité des travaux du Groupe entre les Assemblées.

Il a également été demandé au Groupe de faire un exposé devant le Comité exécutif de l'UIP dans le cadre du nouveau point de l'ordre du jour consacré aux initiatives de diplomatie parlementaire de l'UIP. M. L. Wehrli (Suisse) a présenté cet exposé au nom du Groupe. Les facilitateurs ont pris note de cette initiative importante et ont remercié les membres du Comité exécutif pour leur engagement en faveur des travaux importants du Groupe.

8. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Lors de sa 16^e réunion, le Groupe s'est félicité de la dynamique récente des efforts diplomatiques, notamment des pourparlers trilatéraux à Abou Dhabi et à Genève, ainsi que des progrès réalisés sur les questions humanitaires telles que les échanges de prisonniers. Toutefois, il a exprimé sa préoccupation face au ralentissement des négociations et a souligné l'importance de leur relance en temps opportun. Les membres du Groupe ont mis en avant l'intérêt d'une mobilisation parlementaire soutenue, en tant que canal complémentaire pour soutenir le dialogue politique et contribuer à maintenir la dynamique en faveur d'un règlement négocié du conflit.

Cette réunion a porté principalement sur les priorités humanitaires essentielles. Des informations complémentaires ont été échangées concernant une nouvelle série de cas d'enfants séparés de leur famille, les deux parties faisant preuve d'une volonté constructive de poursuivre le dialogue et de partager des informations susceptibles de faciliter d'éventuelles retrouvailles familiales. Les deux parties ont également abordé la question des prisonniers et se sont montrées disposées à soumettre certains cas à l'examen dans le cadre d'un volet parallèle. En outre, les participants ont

discuté de préoccupations humanitaires plus générales, notamment la sécurité alimentaire et la protection du patrimoine culturel. Il a été convenu de maintenir le dialogue et d'assurer le suivi entre les réunions, en vue de rendre compte des progrès accomplis lors de la prochaine Assemblée de l'UIP.

9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Groupe a tenu sa 20^e réunion le 15 avril 2026, sous la conduite de Mme M. Guerra Castillo (Mexique).

Le Groupe a commencé en réélisant Mme Guerra Castillo (Mexique) à la présidence et en reconduisant dans ses fonctions la Vice-Présidente, Mme L. Saint-Paul (France).

La réunion a porté principalement sur la capacité du terrorisme à évoluer, en particulier dans les contextes post-conflit, où la fragilité des institutions, les revendications restées lettre morte et les difficultés socio-économiques créent des conditions propices à la résurgence des groupes extrémistes. Les membres ont souligné que ces contextes restaient particulièrement exposés au risque d'être exploités par les organisations terroristes et qu'il était donc nécessaire de poursuivre les efforts de reconstruction institutionnelle et de prévention à long terme. Ils ont insisté sur la nécessité d'apporter des réponses globales combinant des mesures de sécurité avec la prévention, le renforcement des institutions et le développement inclusif, et ont souligné le rôle essentiel des parlements à cet égard.

Une audition d'experts consacrée à la radicalisation en ligne et aux plateformes numériques a mis en évidence à la fois les risques et les opportunités associés aux technologies numériques. Les participants ont souligné l'importance de promouvoir des contre-discours, de renforcer la culture numérique et d'élaborer des cadres réglementaires adaptés, conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ils ont également attiré l'attention sur l'utilisation croissante des plateformes numériques à des fins de recrutement et de diffusion de contenus extrémistes, ciblant en particulier les groupes vulnérables, et ont souligné la nécessité d'apporter des réponses coordonnées et tournées vers l'avenir.

Un aspect central de la réunion a été la présentation des travaux du Secrétariat sur la définition du terrorisme, menés à la demande des membres du Groupe. La proposition, qui est fondée sur le droit international, y compris le droit international humanitaire et les normes relatives aux droits de l'homme, a été saluée par les membres comme une définition non contraignante, une contribution substantielle et opportune, et un outil de référence précieux pour soutenir les travaux parlementaires. Les membres ont également souligné son utilité, en l'absence d'une définition universellement reconnue, pour clarifier les approches législatives et les rendre plus cohérentes et plus homogènes.

Le Groupe a également examiné les avancées réalisées dans le cadre de l'initiative de l'*Appel du Sahel*, en réaffirmant la nécessité de mener des actions concrètes. À cet égard, les membres ont mis en lumière les efforts visant à renforcer les partenariats et à mobiliser des ressources pour soutenir les initiatives favorisant le développement. Il a été fait référence à l'Initiative soudano-sahélienne comme exemple d'approche globale associant protection de l'environnement, développement et sécurité.

Le Groupe est convenu de poursuivre l'action parlementaire au Sahel, notamment par le biais de visites dans la région, en vue de renforcer la coopération avec les parlements nationaux et les acteurs locaux. Les premières visites devraient avoir lieu en mai 2026.

D'une manière générale, la réunion a réaffirmé l'engagement du Groupe à promouvoir des actions parlementaires coordonnées, globales et tournées vers l'avenir face au terrorisme et à l'extrémisme violent, en s'attaquant à la fois aux menaces immédiates et à leurs causes sous-jacentes.

10. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail a tenu une réunion le 17 avril 2026. Onze membres y ont assisté, ainsi que deux parlementaires invités de France et d'Uruguay.

Le Groupe de travail a réaffirmé le rôle central des parlements dans la gouvernance des sciences et des technologies, en particulier dans des domaines tels que l'intelligence artificielle (IA), la cybersécurité et la transformation numérique. Les membres sont convenus de la nécessité de renforcer les cadres législatifs, le contrôle éthique et la coopération internationale afin de faire face à l'évolution rapide des technologies et à leurs effets sur la société. Ils ont également souligné l'importance de

l'action parlementaire pour promouvoir un développement numérique inclusif, notamment un accès équitable aux technologies, et pour lutter contre la fracture numérique qui touche les populations locales ne disposant toujours pas d'infrastructures numériques de base.

Le Groupe a réaffirmé l'importance de la diplomatie scientifique en tant qu'outil permettant de favoriser la coopération, de renforcer la confiance et de faire progresser les réponses collectives aux défis mondiaux.

Les membres ont également débattu des approches en matière de gouvernance de l'IA et ont souligné l'urgence d'une mobilisation et d'un contrôle parlementaires. Des progrès ont été réalisés concernant le projet d'Annexe sur l'éthique de l'IA qui complétera la *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie*, avec des dispositions actualisées sur la redevabilité, la gestion des risques et le renforcement des capacités. Des contributions supplémentaires ont été sollicitées en vue de l'adoption de l'Annexe prévue lors de la 153^e Assemblée de l'UIP.

Deux experts invités ont contribué au débat sur les technologies émergentes. M. A. Read (consultant de l'UIP sur les politiques d'IA) a mis en avant la croissance rapide et l'effet considérable de l'IA, soulignant son potentiel prometteur tout en évoquant les risques croissants pour la sécurité et l'intégrité démocratique. Il a insisté sur le fait que les mesures de protection existantes étaient insuffisantes et qu'une action parlementaire urgente était indispensable pour garantir une gouvernance équilibrée au service de l'intérêt général. M. P. Glauner (professeur d'intelligence artificielle à l'Institut de technologie de Deggendorf) a présenté un aperçu sur l'informatique quantique et a souligné son potentiel de transformation, notamment en matière d'amélioration des capacités de l'IA. Il a mis en garde contre certains risques, tels que les menaces pesant sur le chiffrement, et a insisté sur la nécessité d'une réglementation prospective et d'une infrastructure technologique sécurisée.

11. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe a tenu sa 53^e session les 14 et 18 avril 2026. Les participants suivants ont assisté à la session : Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), élue présidente du Groupe, M. A. Gryffroy (Belgique), M. M. Ali Sera (Indonésie) et Mme N. Mutti (Zambie).

Conformément à son mandat, le Groupe a examiné la situation de la participation des femmes au sein des parlements nationaux, ainsi que dans les organes et aux Assemblées de l'UIP. Il s'est penché en particulier sur la composition des délégations à la 152^e Assemblée. Au 19 avril 2026, 36,1 % des délégués à l'Assemblée étaient des femmes (voir [page 89](#)), ce qui est inférieur aux trois dernières Assemblées et bien en deçà du record de 39 % de déléguées atteint à Nusa Dua en 2022 et à Madrid en 2021. Lors de la présente Assemblée, 37 délégations sur 131 (28,2 %) respectaient l'égalité hommes-femmes, c'est-à-dire qu'elles étaient composées de 40 à 60 % de femmes ou d'hommes. Ce pourcentage est inférieur à celui de la dernière Assemblée (voir [page 89](#)). Sur les 131 délégations présentes, 127 comptaient au moins deux délégués, dont 10 étaient exclusivement masculines (7,9 %). Au total, six délégations ont fait l'objet de sanctions lors de cette Assemblée.

Le Groupe a fait le point sur les mesures prises pour mettre en œuvre la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. Le Groupe s'est félicité des efforts actuellement déployés pour faire connaître cette politique auprès de tous. Il a en outre souligné l'importance de veiller à son respect par l'action des parlements nationaux, et a encouragé ceux-ci à envisager d'adopter une telle politique au sein de leur propre institution. Si nécessaire, l'UIP pourra apporter son soutien à ces initiatives au niveau national.

Conformément à son mandat, le Groupe a organisé une séance de dialogue avec la délégation du Samoa, conduite par Mme A.L.M.V. Masame, Vice-Présidente de l'Assemblée législative. Le Samoa est le seul pays du Pacifique à avoir instauré un quota légal pour les femmes et les autorités ont adopté en 2013 une disposition constitutionnelle qui réserve 10 % des sièges du Parlement aux femmes. La délégation samoane a souligné que les femmes parlementaires jouent un rôle essentiel dans une gouvernance inclusive. Les progrès en matière de leadership féminin ont également été marqués par l'élection de la première femme au poste de premier ministre du pays, en 2021. Malgré cela, la représentation des femmes dans la gouvernance locale et nationale reste faible. Les femmes représentent environ 20 % des chefs de famille selon le système Matai. Avoir le titre de chef de famille est une condition préalable pour siéger aux conseils de village, ainsi que pour se présenter aux élections législatives. Le pourcentage actuel de femmes parlementaires, à l'issue des élections de 2025, reste à 9,8 %, et les autorités doivent encore attribuer un siège supplémentaire à une femme pour atteindre le seuil minimum de 10 % requis par la Constitution.

Au cours de cet échange, la délégation samoane a précisé les principaux obstacles à la participation des femmes à la vie politique, et en particulier le rôle central du système Matai, qui continue de limiter la capacité des femmes à se présenter aux élections. Par ailleurs, il reste encore beaucoup à faire pour faire évoluer l'idée selon laquelle les femmes n'ont pas leur place en politique, et pour présenter la participation des femmes à la vie politique non seulement comme une question qui concerne les femmes, mais aussi comme un enjeu de société. Le manque de ressources pour les programmes de sensibilisation spécialement conçus pour les femmes chefs de famille constitue un autre défi. La délégation s'est félicitée du soutien que le Groupe et l'UIP pourraient apporter aux efforts déployés par l'Assemblée législative pour encourager davantage de femmes chefs de famille à se présenter aux élections législatives, pour sensibiliser la population afin de faire évoluer les mentalités au sein de la société, et pour inciter les parlementaires masculins à devenir des champions de l'égalité des sexes.

Autres activités et événements

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP

Le 15 avril 2026, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP.

La Présidente de l'UIP a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance de cette réunion conjointe en tant qu'espace informel de coordination entre les dirigeants des différents organes de l'Organisation. Rappelant que ce format a été introduit après la modification des Statuts en octobre 2024, elle a mis en lumière le rôle de la réunion dans la promotion d'une approche plus concertée des travaux de l'UIP. Elle a noté que, si les discussions précédentes avaient été constructives, il restait possible de préciser davantage les objectifs et l'utilisation de la réunion, notamment en clarifiant son champ d'application, ses fonctions et son mandat.

Le Secrétaire général a présenté un aperçu des principaux éléments de la 152^e Assemblée. Il a également évoqué les consultations en cours entre les groupes géopolitiques visant à garantir l'adoption d'un point d'urgence et a rappelé aux participants qu'une nouvelle secrétaire générale sera élue lors de l'Assemblée.

En introduisant le débat sur le champ d'action et le mandat de la Réunion conjointe, le Secrétaire général a rappelé que celle-ci était destinée à servir de forum axé sur la consultation et la coordination, avec une priorité donnée à ces deux aspects. Il a proposé que la réunion apporte une valeur ajoutée accrue en remplissant trois fonctions clés : premièrement, anticiper les questions émergentes et recenser les sujets susceptibles d'être inscrits au programme de l'UIP, y compris, le cas échéant, formuler des suggestions à soumettre à l'examen du Comité exécutif ; deuxièmement, faciliter les échanges de vues à un stade précoce afin de contribuer à clarifier les positions et de favoriser la recherche d'un consensus avant que les discussions n'atteignent la plénière ; et troisièmement, renforcer la coordination entre les différents organes de l'UIP en identifiant les synergies et en favorisant une plus grande cohérence dans leurs travaux. Il a encouragé les participants à aller au-delà du simple partage d'informations et à s'engager dans des échanges plus interactifs et plus substantiels.

Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont exprimé un large soutien à l'orientation proposée. M. J.M.R. Edwards (Chili), Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, a insisté sur les implications transformatrices de l'intelligence artificielle pour la gouvernance et l'élaboration des politiques. Il a présenté une proposition visant à mettre en place, au sein de l'UIP, une plateforme prospective et multidisciplinaire permettant de relever les nouveaux défis, suggérant qu'un tel mécanisme, s'apparentant à un "groupe de réflexion parlementaire", pourrait favoriser des approches anticipatives à long terme et renforcer les liens avec le monde universitaire.

M. H.-J. Talsma (Pays-Bas), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, a souligné l'importance de veiller à ce que la Réunion conjointe reste pragmatique et axée sur l'action. Il a suggéré qu'une coordination préalable renforcée entre les présidents pourrait contribuer à mieux harmoniser les questions clés qui se posent au sein des différents organes et faciliter des échanges plus ciblés et plus substantiels.

Passant à l'échange de vues sur les points d'urgence potentiels, la Présidente de l'UIP a rappelé que trois propositions avaient été soumises. Les participants ont souligné l'importance de parvenir à un consensus afin de garantir que l'Assemblée puisse adopter un point d'urgence, notant que les

Assemblées récentes n'y étaient pas toujours parvenues. Il a également été rappelé que les discussions récentes au sein du Comité exécutif avaient évoqué la possibilité d'introduire un point d'urgence supplémentaire.

Au titre du point de l'ordre du jour consacré aux informations actualisées relatives aux droits de l'homme, thème prioritaire de l'UIP pour 2026, les participants ont présenté un bref aperçu des activités prévues. Plusieurs groupes géopolitiques ont évoqué leurs délibérations internes concernant l'ordre du jour de l'Assemblée, la prochaine élection du secrétaire général de l'UIP et leurs contributions à la Stratégie de l'UIP.

Mme N. Odsuren (Mongolie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, a présenté une série d'activités prévues pour marquer le 50^e anniversaire du Comité, notamment des conférences, la numérisation de ses archives et le lancement d'une campagne intitulée *Mettre en lumière les droits de l'homme*, visant à promouvoir la protection des parlementaires et à renforcer le rôle des parlements dans la promotion des droits de l'homme.

Mme F. Belhirsch (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a souligné que les droits de l'homme et le droit international humanitaire resteraient des repères essentiels dans les travaux de la Commission, quel que soit le thème retenu pour son prochain cycle. Elle a insisté sur leur pertinence à toutes les étapes des conflits et de la consolidation de la paix, et a mis en avant le rôle des parlements dans la promotion de la redevabilité et de l'état de droit.

Mme L. Clifford-Lee (Irlande), membre du Comité sur la santé, a souligné que les droits de l'homme étaient intrinsèquement liés au droit à la santé, y compris la santé sexuelle et procréative et les droits connexes. Elle a noté que le Comité continuerait à soutenir les parlements dans le renforcement des cadres juridiques et la lutte contre les inégalités d'accès aux services de santé, notamment au vu des effets durables de la pandémie de COVID-19, ainsi que des conflits en cours et des défis liés au climat.

En conclusion de la séance, la Présidente de l'UIP a réaffirmé l'importance de la Réunion conjointe en tant qu'espace de dialogue précoce, de coordination et de recherche de consensus. Elle a indiqué que les suggestions formulées par les participants seraient prises en compte pour mieux définir le format et le fonctionnement de la réunion en vue de renforcer sa contribution aux travaux de l'UIP.

2. Réunion-débat sur le thème *Promouvoir la diversité au parlement*

Cette réunion-débat s'est tenue le 17 avril 2026 et a réuni 48 participants, dont 28 parlementaires (17 femmes et 11 hommes). Elle a permis d'examiner les moyens pour renforcer la représentation des femmes issues de divers horizons au sein du parlement, dans le but d'éclairer les travaux en cours de recherche et de planification de l'UIP en matière de plaidoyer sur ce sujet.

La réunion-débat réunissait Mme F. Belhirsch (Pays-Bas), Mme R. Kadak (Türkiye), M. I. Wamunyima (Zambie), M. C. Bloquet (consultant de l'UIP sur la diversité de la représentation) et M. D. Joshi (consultant de l'UIP sur la représentation des jeunes). Mme H. Hagrass (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées) a apporté sa contribution par le biais d'un message vidéo.

La modératrice, Mme T. Vardanyan (Arménie), a souligné que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les membres de groupes sous-représentés se heurtaient à des obstacles majeurs en matière de participation et de représentation politiques. S'appuyant sur le nouveau rapport de l'UIP relatif à la participation des jeunes, les intervenants ont noté que la représentation des jeunes au parlement stagnait à 2,8 % depuis 2023, avec une baisse chez les jeunes femmes (de 1,4 % à 1,2 %). Ils ont souligné que la diversité de la représentation était essentielle à une prise de décision inclusive et efficace, mais qu'elle restait entravée par des inégalités structurelles et croisées persistantes. Les intervenants ont également souligné que le sexisme, l'hostilité politique et les structures de partis dominées par les hommes continuaient de dissuader les femmes et les jeunes issus de milieux divers. Les participants ont pris note que l'introduction de quotas exigeait une forte volonté politique et un consensus entre les partis, et que la représentation devait se traduire par une influence réelle dans la prise de décision. Les intervenant(e)s ont fait remarquer que la remise en question des normes préjudiciables avait été crucial pour ouvrir des espaces politiques aux femmes issues de groupes divers.

Au cours de la réunion-débat, les temps forts ont porté sur les bonnes pratiques en matière de parlements inclusifs, telles que la reconnaissance du multilinguisme, l'accessibilité à la langue des signes et la combinaison de quotas pour une représentation intersectionnelle, tout en soulignant les défis qui persistent, notamment la violence à l'égard des femmes en politique.

Face à ces défis, les participants ont recommandé de renforcer les cadres juridiques afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique, de garantir un financement équitable et accessible des campagnes électorales, et de promouvoir des parlements plus inclusifs grâce à de meilleures mesures en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et d'accessibilité.

3. Séance spéciale sur *La Promotion de la solution à deux États pour Israël et la Palestine : les voies vers la paix au Moyen-Orient*

Cette séance spéciale s'est tenue le 17 avril 2026 et a réuni plus de 50 parlementaires et experts afin d'examiner le rôle de la diplomatie parlementaire dans la promotion d'une paix juste et durable fondée sur la solution à deux États. La réunion-débat comprenait Mme H. Fayez (Bahreïn), M. L.-J. de Nicolaÿ (France), Mme M. Guerra Castillo (Mexique) et M. C. Law (Royaume-Uni), sous la conduite de M. F. Daou (Directeur exécutif de Globethics).

Depuis plus de 75 ans, le conflit israélo-palestinien a des répercussions profondes non seulement sur le Moyen-Orient, mais aussi sur la paix et la sécurité internationale. Il est largement considéré comme un enjeu mondial dont les conséquences s'étendent à l'ensemble des régions et des systèmes multilatéraux. En avril 2025, l'UIP a réaffirmé, par le biais d'une résolution largement soutenue, que la solution à deux États était le seul cadre viable et internationalement reconnu pour la paix, fondé sur le droit international, les résolutions applicables des Nations Unies, la reconnaissance mutuelle et la dignité humaine. Depuis lors, les développements diplomatiques, notamment la reconnaissance internationale croissante de l'État de Palestine, ont souligné à la fois l'urgence et la pertinence continue d'une mobilisation parlementaire pérenne.

Cette séance a examiné les contributions parlementaires en faveur de la paix, et a appelé à faire preuve d'une "imagination politique positive" capable de surmonter les divisions profondément enracinées. Les intervenants ont souligné que, malgré d'importants défis politiques et humanitaires, les parlements conservaient un rôle central dans la promotion de la paix par le biais de la législation, du contrôle et du dialogue. Ils ont réaffirmé que la solution à deux États constituait le seul cadre viable, tout en soulignant que sa mise en œuvre exigeait une action soutenue et courageuse. Parmi les principaux obstacles identifiés figuraient la violence persistante, l'expansion des colonies et les restrictions à l'accès humanitaire.

Les intervenants ont également mis en avant les récentes réformes apportées au Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient, notamment une approche à deux volets associant un dialogue structuré entre Israéliens et Palestiniens à un engagement régional large, ainsi qu'une composition plus diversifiée et plus équilibrée. Ces changements visent à rendre les travaux du Comité plus inclusifs, représentatifs et efficaces, afin de faciliter un dialogue pérenne, de réduire la polarisation et de renforcer la contribution des parlements à la recherche de solutions politiques.

Les participants ont convenu que la paix restait une nécessité stratégique pour la stabilité tant régionale que mondiale, et que la situation actuelle constituait un test pour l'engagement de la communauté internationale envers les cadres internationaux convenus. Dans ce contexte, la diplomatie parlementaire a été mise en avant comme instrument essentiel pour favoriser le dialogue, rétablir la confiance et contribuer à sortir des impasses politiques par le compromis et une volonté soutenue.

Le débat interactif qui a suivi a donné lieu à des interventions de 12 participants : des parlementaires d'Espagne, d'Indonésie, d'Irlande, de Jordanie, des Maldives, de Malte, du Maroc, d'Ouzbékistan, de Palestine et de Türkiye ; un représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ; ainsi qu'un chercheur en relations internationales originaire d'Égypte. Ces interventions ont reflété un large éventail de points de vue, mêlant préoccupations communes et opinions divergentes. De nombreux participants ont souligné l'urgence de la situation humanitaire sur le terrain, appelant à des efforts immédiats et soutenus pour assurer la protection des civils et un accès sans entrave aux services essentiels. Les participants ont insisté sur le fait que ces efforts devaient être poursuivis sans perdre de vue une solution politique à long terme. Plusieurs interventions ont également évoqué la nécessité de traduire les engagements de la résolution de l'UIP de 2025 en actions nationales et parlementaires concrètes.

Les participants ont souligné l'importance de faire respecter le droit international et de garantir la redevabilité, tout en appelant à une compréhension plus nuancée du conflit, notamment en tenant compte des différents points de vue et des préoccupations en matière de sécurité. Toutefois, certains participants ont exprimé leur scepticisme quant à la faisabilité de la solution à deux États, soulignant que les faits nouveaux sur le terrain risquaient de fragiliser sa mise en œuvre concrète. Cette

observation a donné lieu à une réflexion plus large sur la manière dont les parlements pourraient contribuer à préserver la viabilité de la solution à deux États en tant qu'objectif politique, notamment par une mobilisation soutenue et des mesures de renforcement de la confiance.

Parmi les mesures concrètes proposées au cours du débat, on peut citer :

- Renforcer la diplomatie parlementaire et le dialogue, notamment par le biais d'échanges interparlementaires structurés et d'une mobilisation pérenne au-delà des clivages.
- Renforcer les fonctions législatives et de contrôle afin de garantir la conformité des politiques nationales avec les engagements internationaux.
- Défendre l'action humanitaire, notamment la protection des civils, le soutien aux services essentiels et un financement adéquat des principaux mécanismes internationaux.
- Promouvoir des mesures de confiance visant à rétablir la confiance et à apaiser les tensions tant au niveau politique que sociétal.
- Soutenir les institutions multilatérales et les cadres juridiques en tant que piliers essentiels d'une paix durable.

En conclusion, les participants ont souligné que, malgré un contexte difficile et marqué par la polarisation, les parlements avaient un rôle spécifique et indispensable à jouer dans la promotion de la paix. Ils ont réaffirmé qu'en combinant mobilisation politique, action législative et dialogue, la diplomatie parlementaire constituait un moyen essentiel pour maintenir l'élan en faveur de la solution à deux États et contribuer aux efforts plus larges en faveur de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

4. Atelier sur le thème *Un financement durable de la santé grâce aux taxes pour la santé : le rôle des parlementaires* (organisé par l'UIP et l'OMS)

Cet atelier, tenu le 17 avril 2026, était conjointement organisé avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La Dr T. Atatrah, représentante de l'OMS en Türkiye, a modéré l'atelier et a souligné le rôle crucial joué par les parlementaires dans la promotion d'un financement durable de la santé, notamment par le biais de taxes pour la santé. Elle a insisté sur le fait qu'en cette période de profonds bouleversements mondiaux et de pressions budgétaires, la volonté politique et le "courage budgétaire" étaient essentiels pour garantir la résilience des systèmes de santé.

Participant à distance, Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan), Présidente du Comité sur la santé de l'UIP, a ouvert la séance en présentant les travaux de l'UIP sur les taxes pour la santé et en soulignant les temps forts de la mobilisation parlementaire pour traduire des données factuelles en mesures politiques.

Cet atelier avait pour objectif d'aider les parlementaires en rassemblant des données factuelles, des expériences nationales et des conseils pratiques, avec une priorité donnée aux taxes sur le tabac, l'alcool et les boissons sucrées. Ces mesures bien établies, fondées sur des données probantes, ont été présentées comme des politiques "gagnant-gagnant", améliorant à la fois les résultats en matière de santé publique et générant des recettes à l'échelle nationale.

Mme I. Mathauer (OMS) a brossé un tableau général du financement de la santé, en soulignant les défis et les opportunités liés à la mise en place d'un financement durable de la couverture sanitaire universelle et en mettant l'accent sur le rôle moteur des parlements dans ce domaine.

M. C. Visaruthvong (OMS) a ensuite présenté un exposé sur la manière dont les taxes pour la santé peuvent constituer des outils efficaces pour promouvoir la santé, prévenir les maladies et générer des recettes, en particulier dans un contexte marqué par l'augmentation des maladies non transmissibles et les contraintes budgétaires publiques.

Les parlementaires ont ensuite partagé leurs expériences et perspectives nationales. Mme V. Riotton (France) a évoqué l'intensification des pressions budgétaires et la prévisibilité déclinante des financements extérieurs, et a expliqué en quoi le modèle français de sécurité sociale offrait des enseignements pour préserver la santé et la protection sociale en tant qu'éléments fondamentaux du contrat social. Mme O. Nominchimeg (Mongolie) a décrit la lutte antitabac et la réforme fiscale dans son pays comme un parcours à la fois politique et stratégique. Elle a souligné l'importance de mobiliser le soutien de la population et des acteurs politiques, de gérer les compromis nécessaires, de surmonter l'opposition de l'industrie, tout en maintenant un élan parlementaire constant. M. G. Stojović (Monténégro) a expliqué comment la fiscalité sur le tabac avait contribué à répondre aux contraintes fiscales et à la lourde charge des maladies non transmissibles dans son pays. Il a souligné l'importance d'une administration fiscale rigoureuse et d'un leadership politique fort pour surmonter les résistances, et a noté que la taxation du tabac pourrait ouvrir la voie à des réformes similaires concernant l'alcool et les boissons sucrées.

La séance s'est poursuivie par un dialogue interactif entre parlementaires et participants. Des participants d'Égypte, de Géorgie, d'Iran (République islamique d'), du Sénégal, de Sierra Leone et de Zambie ont pris la parole, ainsi qu'une personne représentant le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Les intervenants ont partagé leurs expériences et souligné l'importance du rôle moteur des parlements dans l'élaboration des politiques, de la législation et du contrôle en matière de santé. La discussion a réaffirmé que les parlements jouaient un rôle central dans la mise en place de systèmes de santé résilients et équitables. Elle a également souligné que les taxes pour la santé constituaient des outils pratiques et fondés sur des données probantes, mais que leur succès dépendait d'une volonté politique soutenue et d'une gouvernance solide.

5. Atelier sur le thème *Approches multipartites de la paix et de la réconciliation : perspectives législatives et confessionnelles*

Cet atelier, tenu le 17 avril 2026, a réuni des parlementaires et des experts afin d'échanger des connaissances et de mettre en commun les bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix et de réconciliation. La séance a été co-moderée par Mme Ş. Pavey (Conseillère principale, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)) et Mme S. Markiewicz (Chargée des affaires politiques, UIP). Ont participé en tant qu'intervenants M. L. Govender (Afrique du Sud), M. E. Adamakis (Métropole de Chalcédoine), M. F. Daou (Directeur exécutif, Globethics) et M. A. Shaheed (Professeur de droit international à l'Université d'Essex et ancien Ministre des affaires étrangères des Maldives). Mme N. Abu Ghosh (Présidente du Bureau des jeunes parlementaires) et M. A. Nagi (Analyste principal pour le Yémen, International Crisis Group) ont ensuite répondu aux questions.

Mme K. Bradley (Royaume-Uni) a prononcé des remarques liminaires sur l'importance de la mobilisation de multiples parties prenantes, y compris des parlementaires, pour bâtir des sociétés pacifiques et solidaires. Les intervenants ont pris la parole, suivis des deux personnes qui ont répondu aux questions. La parole a ensuite été donnée aux participants.

La discussion a porté sur la contribution des parlementaires et d'autres acteurs à la construction de la paix et à la promotion de la réconciliation dans les contextes de conflit. Les intervenants ont mis en avant la légitimité des parlementaires en tant que représentants élus, leur accès aux électeurs et aux acteurs politiques, ainsi que leur pouvoir de rassemblement, les parlementaires étant ainsi particulièrement bien placés pour combler les clivages, préserver le dialogue lorsque d'autres ne peuvent pas le faire et s'attaquer en amont aux causes profondes des tensions. Il a été relevé que la diplomatie religieuse peut servir de rempart aux interprétations erronées en faisant mieux connaître les religions et les convictions, et en encourageant le dialogue entre les communautés religieuses, afin de renforcer la confiance et la cohésion sociale.

La refonte, après l'apartheid, de la Constitution et des cadres juridiques en Afrique du Sud – laquelle a donné lieu à de larges consultations avec différents groupes sociaux, y compris des acteurs religieux – a été mentionnée comme illustrant l'importance d'approches inclusives dans l'élaboration des lois. Une approche multipartite, associant notamment des acteurs religieux et des parlementaires, a également été appliquée aux dialogues nationaux en Iraq post-Daech, afin de promouvoir l'unité et la réconciliation. Au Mozambique, différentes parties prenantes ont été invitées à participer à des consultations en vue d'améliorer le système électoral et de prévenir ainsi de nouvelles violences après les élections. La discussion a aussi porté sur les moyens dont disposent les parlementaires, notamment le contre-discours, pour lutter contre les formes de haine fondées sur des critères identitaires, qui stigmatisent certains groupes de personnes et fragilisent la cohésion sociale.

Les participants ont entendu des témoignages nationaux mettant en lumière le rôle des parlementaires, en tant que représentants du peuple, dans la transmission des valeurs de coexistence au sein de sociétés multiconfessionnelles. Ils ont par ailleurs mis en avant la contribution des parlements à la paix à travers leur rôle consultatif, leur influence sur le débat public, leur proximité avec les décideurs et leurs capacités de médiation au niveau local. Il a été souligné que dans les régions où les parlements disposent de pouvoirs législatifs limités, il pourrait être efficace d'améliorer la coordination entre les gouvernements et les parlements. La diplomatie parlementaire peut favoriser la création de partenariats entre parlementaires de différents pays en vue de promouvoir la paix. Les participants ont souligné que la mobilisation de multiples parties prenantes, y compris des acteurs religieux, peut contribuer à la construction de sociétés plus solidaires, les valeurs religieuses renforçant les liens sociaux et pouvant être mises à profit en faveur de la paix. Ils ont néanmoins insisté sur la nécessité incontournable de garantir la justice et la redevabilité.

La parole a ensuite été donnée à M. M. Alshowaikh (Bahreïn), M. E. Rezaei (Iran, République islamique d'), Mme I. Soares Selemene (Mozambique) et M. I. Vulpescu (Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie).

6. Atelier sur le thème *Nouvelles réglementations mondiales relatives aux émissions de méthane : implications pour le commerce et les économies nationales*

Cet atelier, tenu le 17 avril 2026, a réuni 25 parlementaires et 11 membres du personnel parlementaire issus de 20 pays de toutes les régions du monde, ainsi que des représentants de la Coalition pour le climat et l'air pur, du Global Methane Hub et du milieu universitaire.

Les participants ont débattu de la manière dont le méthane devenait non seulement un enjeu climatique, mais aussi une question de politique économique, de compétitivité, de commerce et d'investissement. Mme M. Otto (Responsable du Secrétariat de la Coalition pour le climat et l'air pur) a montré que le méthane occupait une place de plus en plus centrale dans la stratégie économique et l'accès aux marchés, soulignant que la réduction des émissions pouvait renforcer la compétitivité, la résilience et la croissance. Mme O. Azadegan (Global Methane Hub) a mis en avant les possibilités d'actions rapides et peu onéreuses, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de la gestion des déchets. Mme C. Plaza Martin (Université Complutense de Madrid) a présenté le règlement 2024 de l'Union européenne sur le méthane comme un exemple de la manière dont les nouvelles réglementations pourraient façonner les marchés mondiaux et les investissements.

Les parlementaires ont partagé leurs expériences nationales pratiques. En Norvège, une réglementation claire – comprenant l'interdiction des opérations de routine de torchage ou de libération non contrôlée, une taxation du méthane, ainsi que des exigences strictes en matière de surveillance et de réparation – a contribué à réduire les émissions de méthane dans le secteur énergétique du pays, parallèlement à des investissements dans l'agriculture et la gestion des déchets. Au Ghana, l'approche visant à réduire les émissions de méthane inclut des débats parlementaires, une augmentation des dotations budgétaires, un contrôle des secteurs clés et l'intégration du méthane dans les cadres nationaux. En Zambie, les autorités ont récemment entrepris des efforts de renforcement des capacités et des parlementaires ont déposé une motion d'initiative parlementaire pour faire avancer une stratégie nationale de réduction du méthane. Les parlementaires du Ghana et de la Zambie ont également salué le soutien de l'UIP dans le renforcement de la mobilisation des parlements. La contribution de la Grèce a porté sur sa participation au cadre de l'Union européenne sur le méthane, notamment aux discussions sur la mise en œuvre et les mécanismes de soutien financier.

Les participants ont souligné la nécessité de traduire cette prise de conscience en actes concrets, grâce à une législation plus stricte, à un renforcement du contrôle et à l'amélioration des systèmes de suivi, de notification et de vérification. Ils ont mis en avant l'importance de mettre en adéquation les cadres nationaux et les nouvelles règles internationales, en particulier celles qui concernent le commerce et l'accès aux marchés, et ont insisté sur le rôle clé des parlements pour garantir leur mise en œuvre.

L'atelier s'est conclu sur un constat commun selon lequel le méthane devenait un enjeu de plus en plus stratégique tant pour la politique climatique que pour la politique économique. Les participants ont convenu de l'importance de poursuivre la coopération dans le cadre de l'UIP afin de contribuer à traduire les engagements mondiaux en mesures nationales efficaces.

7. Atelier sur le thème *La Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité : perspectives parlementaires en matière de ratification et de mise en œuvre*

Cet atelier, tenu le 18 avril 2026, a réuni des parlementaires et des experts pour examiner comment les parlements peuvent appuyer la ratification et la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité adoptée en 2024. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette séance. Les intervenants étaient M. M. Dick (Président de la Chambre des représentants de l'Australie), M. Ngy Chanphal (Président de la Commission des droits de l'homme du Sénat du Cambodge), Mme A. Lakrafi (Délégue générale, Assemblée parlementaire de la Francophonie), M. D. Jones (Directeur exécutif, INTERPOL) et M. G. Prichard (Chef de la Section de la cybercriminalité et des technologies, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime).

Organisée sous la forme d'une réunion-débat, la séance a permis de dresser un panorama des enjeux majeurs et des priorités en matière d'action parlementaire. Les intervenants ont souligné que la cybercriminalité évolue rapidement et appelle des réponses coordonnées reposant sur des normes juridiques communes. La Convention a été saluée comme un outil essentiel pour réduire les disparités entre les systèmes juridiques nationaux et renforcer la coopération transfrontière. Les intervenants ont mis en avant le rôle central des parlements dans cette entreprise, qui doivent en effet adopter des

cadres législatifs adaptés, assurer le suivi de la mise en œuvre et veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées. Un accent particulier a été mis sur la nécessité de prévoir dès le départ des garanties en matière de droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les preuves électroniques, la surveillance et la protection des données.

Les intervenants ont également abordé le volet opérationnel de la Convention. Sur le plan de l'application de la loi, ils ont souligné que l'efficacité des mesures de lutte contre la cybercriminalité repose sur des mécanismes de coopération plus rapides et plus fiables, notamment le partage d'informations en temps réel et des procédures rationalisées. Par ailleurs, les intervenants ont insisté sur l'importance d'assurer un juste équilibre entre répression, prévention et protection des victimes, relevant que la cybercriminalité ciblait de plus en plus les personnes vulnérables, notamment les enfants.

Lors de la discussion qui a suivi, sept délégués ont pris la parole, représentant l'Azerbaïdjan, le Burkina Faso, la Fédération de Russie, l'Iran (République islamique d'), les Maldives, le Pakistan et le Zimbabwe. Les interventions ont mis en lumière différentes préoccupations, la diversité des réalités et expériences nationales, ainsi qu'un engagement commun à adhérer à la Convention. Les délégués ont fait état des initiatives prises au niveau national pour renforcer les cadres juridiques, élaborer des stratégies spécifiques et mettre en place des unités spécialisées. Ils ont également signalé des problèmes persistants, en particulier dans les pays disposant de capacités techniques et institutionnelles limitées, et ont appelé à un renforcement du soutien, de la formation et des capacités au niveau international afin de remédier à ces difficultés.

Plusieurs délégués ont mis en avant la nécessité de veiller à ce que les processus de ratification et de mise en œuvre demeurent fiables et équilibrés, notamment grâce à des garanties contre l'utilisation abusive de la législation relative à la cybercriminalité. La confidentialité des données, le respect des garanties procédurales et la protection des droits de l'homme ont été unanimement considérés comme essentiels. Les participants ont également souligné l'importance de la coopération mondiale, notant que les disparités au niveau des capacités et des approches juridiques créaient des vulnérabilités susceptibles d'être exploitées par des réseaux criminels transnationaux.

Un certain nombre de mesures concrètes ont été définies au cours de la discussion. Il s'agit notamment d'accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Convention en alignant les législations nationales sur ses dispositions, d'accroître le contrôle parlementaire des politiques de lutte contre la cybercriminalité, et de veiller à l'allocation de ressources suffisantes ainsi qu'au renforcement des capacités, en particulier dans les pays dont l'expertise technique est limitée. Les participants ont également appelé à une intensification de la coopération internationale et du partage d'informations, ainsi qu'à des mesures accrues dans les domaines de la prévention et de la protection des victimes, notamment par des initiatives de sensibilisation du public. Dans ce contexte, il a été proposé de célébrer une Journée internationale des hackers éthiques afin de promouvoir des pratiques éthiques en matière de cybersécurité, de sensibiliser le public et d'encourager des comportements positifs dans l'espace numérique.

8. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Mesures parlementaires visant à mettre fin à l'apatridie*

Le 18 avril 2026, le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a tenu une séance publique. Les intervenantes étaient : Mme C.M. Mumma (Kenya), Mme C. Chitengu (Co-Présidente du Mouvement mondial contre l'apatridie), Mme N. Gurung (Co-Fondatrice de Citizenship Affected People's Network) et Mme M. Sandvik (Coordinatrice principale pour les questions d'apatridie au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)).

Les intervenantes ont fait part de leur expérience personnelle et ont souligné que les autorités ont recensé 4,4 millions de personnes, dont 44 % d'enfants, comme apatrides dans 101 pays, mais que le nombre réel était probablement bien plus élevé. La discussion a mis en évidence la manière dont l'apatridie prive les personnes concernées de l'accès à des droits fondamentaux tels que l'éducation, les soins de santé et l'emploi. Des réformes juridiques et des mesures législatives ont permis à plus de 600 000 apatrides d'acquérir une nationalité depuis 2014, mais des millions de personnes restent sans nationalité, ce qui rend indispensables un regain de volonté politique et un leadership parlementaire.

La discussion a porté sur les causes profondes de l'apatridie, notamment l'absence d'enregistrement à l'état civil, les systèmes d'identité numérique qui pourraient perpétuer l'exclusion, ainsi que la discrimination de genre dans les lois sur la nationalité, 24 pays continuant de refuser aux femmes le droit de transmettre la nationalité à leurs enfants.

Des participants issus de divers pays, notamment du Chili, du Kenya, de la Pologne et de la Sierra Leone, ont fait part de leur expérience et des efforts législatifs dans leur pays, en soulignant à la fois les progrès accomplis et les défis qui subsistent. De nouvelles préoccupations ont également été évoquées, notamment les risques d'apatridie dus aux déplacements liés au climat et à la maternité de substitution.

Les parlementaires ont été encouragés à prendre les mesures suivantes :

- Vérifier si leur pays a adhéré aux Conventions de 1954 et 1961 relatives à l'apatridie.
- Vérifier l'existence de cadres juridiques nationaux et leur conformité avec les dispositions requises.
- Mener des enquêtes afin d'évaluer le nombre de personnes apatrides ou risquant de le devenir dans leur pays, ainsi que les difficultés auxquelles elles sont confrontées.
- Prendre contact avec les apatrides, les organisations dirigées par des apatrides et les personnes ayant vécu cette expérience, et les rencontrer.
- Renforcer le contrôle parlementaire sur la mise en œuvre et veiller à ce que l'application de la loi repose sur le respect des droits et ne soit pas arbitraire.

La discussion s'est achevée en soulignant l'importance de l'action parlementaire et de la coopération internationale, ainsi que la nécessité de collaborer avec les organisations dirigées par des apatrides et avec des partenaires tels que le HCR, afin de mettre fin à l'apatridie à l'échelle mondiale, objectif qualifié de réalisable.

9. Atelier sur le thème *Océans et changements climatiques : le rôle moteur des parlements dans la protection de notre planète bleue*

Cet atelier, organisé le 18 avril 2026, visait à mieux faire comprendre aux parlementaires le lien entre les océans et le climat, et à promouvoir l'élaboration de mesures législatives et de politiques qui favorisent la gestion durable des océans et le renforcement de la résilience. L'événement a permis aux parlementaires de mieux appréhender les liens entre les océans, les changements climatiques, la biodiversité, la sécurité alimentaire et d'autres enjeux de développement durable. Il a aussi été l'occasion de partager les bonnes pratiques en matière de protection des océans et d'adaptation aux changements climatiques, et de réfléchir à la façon dont les parlements peuvent faire progresser ensemble la mise en œuvre des engagements relatifs aux océans.

Le modérateur, M. E. Evelyn (Saint-Kitts-et-Nevis), a ouvert l'événement en rappelant l'importance cruciale des océans pour la vie sur Terre, en soulignant leur rôle dans la régulation du climat, le maintien de la biodiversité, la fourniture de moyens de subsistance et leur contribution en tant que source essentielle de nourriture à l'échelle mondiale. Il a toutefois souligné que les océans subissent des pressions croissantes dues à l'augmentation des températures, à la surexploitation, à l'acidification et à la dégradation de l'environnement. Il a souligné le rôle important joué par les parlements dans le renforcement de la gouvernance des océans, notamment en veillant à la mise en œuvre, au niveau national, des engagements mondiaux en matière de protection des océans et de changements climatiques.

Mlle G. Magesa (militante pour le climat et défenseuse de la jeunesse du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) a expliqué l'importance des océans pour les jeunes. En tant qu'enfant vivant dans une zone côtière de la République-Unie de Tanzanie, elle a décrit les effets des changements climatiques et de la pollution sur les océans qu'elle a pu constater par elle-même, notamment la diminution du stock de poissons et l'augmentation des déchets plastiques. Elle a expliqué le rôle des jeunes dans la protection des océans, en évoquant notamment son expérience personnelle dans l'organisation d'opérations de nettoyage des plages avec d'autres jeunes dans son pays.

S'exprimant par visioconférence, M. N. Gunasekera, Directeur général du World Future Council, a présenté les principales avancées au niveau international en matière de protection des océans, notamment l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, entré en vigueur en janvier 2026. Il a souligné l'importance de la mise en œuvre de tels accords au niveau national afin de garantir la justice climatique intergénérationnelle. Il a également cité plusieurs exemples d'initiatives législatives fructueuses dans le monde relatives aux océans, en particulier dans la région Asie-Pacifique.

M. R. Feingold (Président du Comité directeur mondial de la Campagne pour la nature et ancien sénateur des États-Unis d'Amérique) a évoqué l'objectif mondial de conservation 30x30, qui vise à protéger au moins 30 % des terres et des mers de la planète d'ici 2030. Il a expliqué que la crise climatique et celle de la biodiversité sont étroitement liées, qu'elles doivent être traitées conjointement et que la surexploitation constitue le principal facteur de perte de biodiversité marine. Il a également souligné le rôle déterminant joué par les parlements dans la mise en œuvre de la protection de la biodiversité, notamment grâce à leurs fonctions législative et budgétaire.

Mme C. Louise (Seychelles) a témoigné de la réalité que connaissent les petits États insulaires en ce qui concerne les océans et les changements climatiques, soulignant que les océans sont à la fois le principal atout, mais aussi la principale vulnérabilité, face à l'aggravation de la crise climatique. Elle a présenté certains des principaux problèmes auxquels les Seychelles et d'autres petits États insulaires en développement sont confrontés, notamment les effets sur la pêche côtière. Elle a également souligné les progrès accomplis par son pays, notamment l'adoption en 2025 d'un plan de gestion des zones marines, la ratification de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et le recours aux obligations bleues pour mobiliser des fonds en faveur de la protection marine et de la résilience des océans. Elle a également indiqué que l'Assemblée nationale des Seychelles a créé une commission de l'environnement, de la pêche et du tourisme.

Des parlementaires de plusieurs pays, notamment Bahreïn, la Côte d'Ivoire, les Fidji, la Grèce, le Malawi et les Seychelles, ont pris la parole. Parmi les principales questions soulevées figuraient l'importance de l'économie bleue, la réduction des plastiques à usage unique, l'extension des zones de gestion du milieu marin, et la nécessité également de protéger les ressources en eau intérieures qui alimentent les océans, et de renforcer la protection de ces derniers afin de promouvoir le tourisme, qui constitue une source importante de revenus pour de nombreux pays côtiers.

Élections et nominations

1. Secrétaire général de l'Union interparlementaire

Le Conseil directeur a élu Mme Anda Filip secrétaire générale de l'Union interparlementaire pour un mandat de quatre ans, du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2030 (voir le détail du vote à la [page 14](#)).

2. Vice-Présidents du Comité exécutif

Le Comité exécutif a élu M. M. Dick (Australie) au poste de vice-président du Comité exécutif représentant le Groupe Asie-Pacifique.

3. Groupe du Partenariat entre hommes et femmes

Le Comité exécutif a nommé Mme N.B.K. Mutti (Zambie) et M. A. Gryffroy (Belgique) au Groupe du partenariat entre hommes et femmes, et le Groupe a élu Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) à sa présidence.

4. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu les représentantes régionales suivantes au Bureau des femmes parlementaires, afin de terminer les mandats des représentantes régionales ayant perdu leur siège parlementaire :

Groupe africain

- Mme Y.A. Asseke (Côte d'Ivoire) pour un mandat arrivant à échéance en mars 2029

Groupe Asie-Pacifique

- Mme D. Wangmo (Bhoutan) pour un mandat arrivant à échéance en mars 2027

5. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de cinq ans arrivant à échéance en mars 2031:

- M. C. Supphaiboonlerd (Thaïlande)
- Mme U. Shapak (Kazakhstan)
- M. D. Caggiani (Uruguay)

- M. C. Rendón (Mexique)
- Un poste reste vacant pour ce comité.

6. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Deux postes restent vacants pour le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

Mme A. Erdogan (Türkiye) a été élue présidente pour un mandat d'une année.

7. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2030 :

Groupe africain

- Mme C. Mzumara (Malawi)

Groupe Asie-Pacifique

- M. A.A. Bagherzadeh (République islamique d'Iran)

Groupe Eurasie

- Mme I. Svyatenko (Fédération de Russie)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2030 :

Groupe africain

- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe Eurasie

- M. T.T. Nabizoda (Tadjikistan)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe des Douze Plus

- M. R. Fogiel (Pologne)

Mme M. Guerra Castillo (Mexico) a été réélue présidente, et Mme L. Saint-Paul (France) a été réélue vice-présidente. Toutes deux exerceront un mandat d'un an.

9. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2030 :

Groupe Eurasie

- Mme D.R. Saidi (Tadjikistan)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Un poste reste vacant pour ce groupe

Mme M. Cederfelt (Suède) et M. N. In-na (Thaïlande) ont été réélus respectivement aux postes de président et de vice-président.

10. Comité sur la santé

Le Conseil directeur a élu le membre suivant pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2030 :

- M. A.M.I. Hatem (Égypte)

11. Bureaux des commissions permanentes

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs Bureaux respectifs pour des mandats arrivant à échéance en mars 2028 :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Groupe africain

- M. F. Belekanyama (Malawi)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe Eurasie

- M. N. Mahmudzoda (Tadjikistan)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme F. Weisse (Chili)

Commission permanente du développement durable

Groupe Eurasie

- Un poste reste vacant pour ce groupe

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Groupe Eurasie

- M. S. Ghanizoda (Tadjikistan)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Groupe africain

- Mme C.L. Ouédraogo (Burkina Faso)

Groupe arabe

- Mme M. Aldhain (Bahreïn)

Groupe Asie-Pacifique

- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe Eurasie

- M. K. Shamsherzoda (Tadjikistan)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. M. Salinas (Paraguay) pour un second mandat

12. Rapporteurs

Sur proposition de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, l'Assemblée a nommé M. M. Almheiri (Émirats arabe unis) et Mme L. Zaburanna (Ukraine) comme co-rapporteurs pour le thème d'étude intitulé *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale*.

Sur proposition de la Commission permanente du développement durable, l'Assemblée a nommé Mme C. Roth (Allemagne), M. D. Kyere-Duah (Ghana) et Mme A. Shakya (Népal) comme co-rapporteurs pour le thème d'étude intitulé *Le rôle moteur des parlements dans la protection des écosystèmes de montagne et océaniques, et dans la réalisation de l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030*.

Médias et communication

La 152^e Assemblée de l'UIP a établi de nouvelles références en matière de visibilité, marquée par une présence et une couverture médiatiques sans précédent. L'Assemblée a également enregistré des niveaux d'engagement significatifs sur les plateformes de réseaux sociaux, notamment sur Instagram et LinkedIn.

Médias

Au cours de cette période de dix jours, l'UIP a publié six communiqués de presse et articles d'actualité. La couverture médiatique a atteint des niveaux records, avec plus de 4 000 mentions dans les médias au 20 avril 2026. Ce chiffre est nettement supérieur aux 2 500 citations dans les médias enregistrées lors de la 151^e Assemblée à Genève et aux 3 210 lors de la 150^e Assemblée de l'UIP, à Tachkent. Ces chiffres sous-estiment probablement la portée globale, car le suivi n'a pas inclus la télévision et la radio.

La croissance significative de la couverture médiatique peut être attribuée à la large couverture assurée par des agences internationales telles que Reuters, AP et AFP, ainsi que par des médias turcs, notamment la TRT, la chaîne de télévision nationale turque. Parmi les autres facteurs, citons la participation de plusieurs pays actuellement en guerre (notamment la République islamique d'Iran) et l'élection d'une nouvelle secrétaire générale de l'UIP.

Les médias nationaux accompagnant leurs délégations ont également contribué de manière substantielle à la couverture, en particulier ceux de l'Afrique du Sud, de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, du Ghana, de l'Iran (République islamique d'), du Nigéria, de l'Ouzbékistan et du Viet Nam.

Web, diffusion en direct et vidéo à la demande

Près de 9 000 personnes ont suivi la retransmission en direct du Forum des femmes parlementaires, du Conseil directeur et des séances de l'Assemblée. Bien que ce chiffre soit en baisse par rapport aux 11 400 internautes qui avaient suivi la précédente Assemblée, il reste proche des moyennes récentes, qui se situent autour de 10 000 spectateurs.

Les chiffres d'audience de la TRT n'étaient pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport, mais ils devraient être nettement plus élevés.

Les extraits vidéo des discours prononcés en séance plénière lors du débat général ont continué de susciter un vif intérêt parmi les délégués. L'équipe de la communication a répondu à une quinzaine de demandes de vidéos à la demande, principalement liées au débat général.

Réseaux sociaux

Sur le réseau X, l'équipe de l'UIP a publié moins de messages, car la plateforme attire de moins en moins de parlementaires et les comptes non premium sont pénalisés par ses algorithmes. Malgré ces difficultés, les publications de l'Assemblée ont généré plus de 50 000 vues.

LinkedIn a poursuivi sa trajectoire positive, atteignant près de 20 000 impressions, contre 8 600 lors de la précédente Assemblée. Le compte dépasse désormais les 14 000 abonnés.

La croissance du compte Instagram de l'UIP a été encore plus spectaculaire, le nombre total de vues des stories atteignant 214 000, contre 66 000 lors de la dernière Assemblée. Le compte a enregistré 423 nouveaux abonnés, contre 215 lors de la précédente Assemblée. Sur les 321 contenus produits (images et vidéos dans le fil d'actualité et dans les stories), le nombre total de vues a atteint 404 000.

Une approche sélective des collaborations s'est avérée efficace, notamment les partenariats avec l'équipe chargée des réseaux sociaux du Parlement turc et celle du Parlement autrichien.

Sur Facebook, l'engagement est resté fort, avec 43 000 vues du contenu de l'UIP et 737 nouveaux abonnés, contre 300 lors de la précédente Assemblée.

Entretiens avec des parlementaires

Une douzaine de parlementaires ont été invités à s'exprimer lors d'entretiens à l'occasion de l'Assemblée, afin d'aborder des sujets tels que la guerre au Moyen-Orient, la nouvelle campagne de l'UIP intitulée *Mettre en lumière les droits de l'homme* et l'intelligence artificielle.

Publications

En vue de l'Assemblée, l'équipe de la communication a produit un volume sans précédent de publications en plusieurs langues, notamment : le Rapport d'impact 2025, *La participation des jeunes dans les parlements nationaux : 2025* et un rapport spécial marquant les 12 ans de mandat du Secrétaire général de l'UIP, Martin Chungong.

Photos

Les photographes de la Grande Assemblée nationale de Türkiye ont capturé des centaines de clichés haute qualité au cours d'environ 70 séances, réunions bilatérales et événements parallèles.

Membres de l'Union interparlementaire¹

Membres (183)

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo*, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador*, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti*, Honduras*, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine*, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines*, Sainte-Lucie*, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu*, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (15)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin*, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)*, Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

¹ À la clôture de la 152^e Assemblée

* Membres et Membres associés non participants (tous droits suspendus)

** Membres participant aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 152^e Assemblée de l'Union interparlementaire

1. Élection du Président de la 152^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
6. *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*
(Commission permanente du développement durable)
7. Rapports des commissions permanentes
8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 154^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
10. La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions

Déclaration d'Istanbul

Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures

*que la 152^e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Istanbul, 19 avril 2026)*

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 152^e Assemblée de l'UIP à Istanbul, rappelons la volonté de la communauté internationale de prévenir les conflits, de défendre les droits de l'homme et de créer les conditions permettant à chacun de vivre dans la paix et la dignité ainsi qu'à l'abri de la peur et du besoin, conformément aux principes fondateurs de l'UIP et à la Charte des Nations Unies.

Nous sommes conscients que les parlements opèrent actuellement dans un environnement mondial complexe, instable et incertain, où coexistent de multiples facteurs de déstabilisation, et souvent interdépendants, notamment : la recrudescence des conflits armés et des tensions géopolitiques ; de graves violations du droit international ; des rivalités géoéconomiques ; la menace persistante de la radicalisation, du terrorisme et de l'extrémisme violent ; et plusieurs défis auxquels sont confrontées les institutions démocratiques et qui, parfois, les affaiblissent. Les progrès durement acquis pour rendre les sociétés plus inclusives, notamment en ce qui concerne les droits des femmes, sont de nouveau remis en cause.

En outre, le développement rapide des technologies émergentes et de rupture, y compris l'intelligence artificielle, transforme en profondeur les sociétés, les économies et la nature des conflits mondiaux. L'usage malveillant de ces technologies suscite de vives préoccupations, tout comme la cybercriminalité et les menaces hybrides.

La situation est encore aggravée par la propagation de fausses informations et de la désinformation, phénomène qui accentue la polarisation sociale et politique, alimente la défiance envers les institutions démocratiques et fragilise l'état de droit. Dans le même temps, l'augmentation des inégalités socio-économiques et de la fracture numérique, la persistance de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, ainsi que les niveaux sans précédent de déplacements forcés, créent un climat d'incertitude.

Nous sommes également préoccupés par l'accélération des effets des changements climatiques, la dégradation croissante de l'environnement et l'intensification des pressions sur les ressources naturelles et la biodiversité, autant de facteurs qui accroissent les inégalités, la pauvreté et les disparités en matière de développement, et qui menacent les moyens de subsistance. Ces phénomènes alimentent l'instabilité et les conflits, et font peser un lourd fardeau sur les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que sur les générations futures.

Tous ces facteurs accroissent l'anxiété et le désenchantement face à l'avenir, en particulier chez les jeunes. La sous-représentation persistante de ces derniers dans les processus décisionnels, ainsi que l'insuffisance des efforts déployés pour combler ce déficit, contribuent au désenchantement croissant. Nous soulignons particulièrement le fait que les jeunes sont à la fois des acteurs du présent et un lien essentiel avec les générations futures, et que leur point de vue doit être pris en compte dans les processus décisionnels qui façonnent les objectifs sociétaux à long terme.

Face à la détérioration rapide et continue de la paix et de la sécurité, nous sommes alarmés par le recul du dialogue et de la diplomatie comme moyens de règlement des différends, par l'idée de plus en plus prégnante selon laquelle la paix peut être obtenue par la force, et par l'impunité généralisée qui affaiblit la redevabilité et alimente encore l'instabilité. Dans de nombreuses régions du monde, des ressources publiques considérables sont consacrées à la défense et aux capacités militaires en général, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et des technologies du cyberspace, mais aussi de la dissuasion conventionnelle et nucléaire. Ces affectations budgétaires se font au détriment de celles consacrées au développement durable et, faute d'encadrement, ce phénomène peut exacerber la compétition militaire et compromettre la stabilité à long terme.

Nous réaffirmons l'importance fondamentale des institutions démocratiques, de la gouvernance représentative et du respect des droits de l'homme dans le maintien de sociétés pacifiques et justes. Si l'on veut garantir la stabilité, la justice et la dignité humaine, il est essentiel d'assurer une gouvernance efficace, participative, responsable et transparente, à laquelle contribue toute une série de parties prenantes.

Nous réaffirmons notre attachement aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies, au droit international et à la coopération multilatérale en tant que fondements essentiels de la paix, de la stabilité, du développement et de la coopération à l'échelle mondiale. Ces principes sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui demeure un pilier du système multilatéral et englobe les droits fondamentaux des générations actuelles et futures.

Le respect de l'état de droit et des normes internationales n'a jamais été aussi nécessaire pour restaurer la paix, préserver l'ordre international et rompre les cycles de violence et de conflit au sein des pays et entre eux. Nous constatons que ces cycles affectent non seulement les générations actuelles, mais créent également des traumatismes intergénérationnels et risquent de priver les générations futures de la possibilité de vivre dans la paix et la dignité.

Nous sommes conscients que les contextes fragiles sont des terreaux propices à l'instabilité et aux conflits, et que la paix durable se construit progressivement et nécessite une gouvernance responsable et éthique, des institutions résilientes, ainsi que des stratégies de réconciliation et d'après-conflit adaptées pour rétablir la confiance au sein des populations, entre celles-ci et dans les institutions publiques.

Nous sommes également conscients de l'importance de protéger la diversité de nos sociétés concernant plusieurs aspects, notamment la race, l'origine ethnique, la couleur, la culture, la langue, la religion, la conviction et d'autres caractéristiques. Nous rendons tout particulièrement hommage à la sagesse et aux pratiques ancestrales des communautés traditionnelles et autochtones, qui ont façonné, au fil des générations, des modes de coexistence et de gestion durable des ressources. Nous soulignons l'importance de promouvoir, protéger et garantir les droits et l'inclusion des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité.

En tant que parlementaires et représentants du peuple, nous savons que les décisions que nous prenons dans l'exercice de nos fonctions législatives influent sur les conditions politiques, sociales, économiques, technologiques et environnementales dont hériteront les jeunes et les générations futures. En tant que personnalités publiques, nous jouons un rôle important dans la façon d'exprimer et de relever les différents défis, et nous façonnons également le discours public et les valeurs sociétales.

Forts de ces rôles et responsabilités, nous nous engageons à favoriser un dialogue respectueux et un leadership responsable, et à renforcer la contribution des parlements aux efforts visant à cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour tous. Nous, parlementaires, prenons l'engagement de relever ces défis mondiaux de plus en plus prégnants en faisant preuve de volonté politique et en prenant des mesures concrètes :

Consolider la gouvernance démocratique, inclusive et représentative entre les générations en :

- Renforçant la transparence, la redevabilité et la réactivité de nos institutions nationales pour améliorer l'efficacité des décisions et accroître la confiance des citoyens et la légitimité démocratique. Nous encouragerons une gouvernance inclusive, notamment en assurant un dialogue ouvert qui reflète la diversité de la société et la participation effective des citoyens aux décisions publiques, en vue de renforcer la confiance dans les institutions nationales ainsi que la cohésion sociale.
- Remédiant à la sous-représentation persistante des jeunes dans les parlements et les institutions politiques, notamment par l'instauration de quotas de jeunes, et en soulignant l'importance d'autonomiser les jeunes afin qu'ils puissent façonner les sociétés d'aujourd'hui et de demain. Nous œuvrerons à la mise en œuvre du programme de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité afin de promouvoir la paix et la stabilité.
- Faisant progresser la parité au parlement et en promouvant l'influence et le leadership des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes, notamment par l'adoption de mesures appropriées telles que l'instauration de quotas. Nous promouvons des mesures visant à éliminer les obstacles structurels qui entravent la participation des femmes à la vie politique, notamment la violence sexiste et les autres problèmes qui empêchent leur participation pleine et effective. Nous promouvons également de manière active le programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, en soulignant le rôle essentiel joué par celles-ci dans la prévention des conflits, et la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que l'importance de garantir la redevabilité en adoptant des lois relatives à ce programme et des plans d'action nationaux.

Promouvoir des approches de gouvernance et intergénérationnelles à long terme en :

- Renforçant les pratiques parlementaires et les allocations budgétaires qui appuient les cadres de suivi et d'évaluation ainsi que la collecte de données, afin d'aider les législateurs à évaluer les effets à long terme des lois, des politiques et des dépenses publiques.
- Renforçant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la prospective stratégique et le dialogue inclusif, afin de garantir que la prise de décisions publiques, notamment en matière d'allocations budgétaires, tienne compte des conséquences environnementales, sociales et économiques.
- Soutenant la mise en place de mécanismes institutionnels, tels que les commissions du futur, qui contribuent à intégrer une réflexion à long terme dans la gouvernance publique et à assurer la continuité de l'action au-delà des cycles électoraux.

Lutter contre les facteurs structurels d'instabilité en :

- Soutenant les politiques qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté, des inégalités, de l'exclusion sociale, de la polarisation et de la radicalisation, en rappelant que ces problèmes sont souvent liés entre eux et qu'ils fragilisent la stabilité, la cohésion sociale et la confiance dans les institutions. En s'attaquant à ces facteurs structurels d'instabilité, notamment en accordant la priorité à l'accès à une éducation de qualité, nous renforcerons les bases qui permettent l'édification de sociétés pacifiques, justes et résilientes.
- Promouvant des mesures de lutte contre l'insécurité axées sur l'humain et la prévention et guidées par l'approche fondée sur la sécurité humaine et la sécurité commune, notamment en s'attaquant aux facteurs de conflit et en renforçant la résilience aux niveaux individuel, collectif et institutionnel, étant entendu que l'instauration d'une paix durable dépend de la coopération, du dialogue et de la compréhension mutuelle.
- Améliorant le développement durable, la sécurité alimentaire et la résilience face aux changements climatiques en tant que piliers essentiels de la prospérité partagée, de la protection de l'environnement, de la paix et de la sécurité. Cela passe notamment par la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des mesures de protection de l'environnement.

Promouvoir une gouvernance responsable des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, en :

- Renforçant le contrôle parlementaire et les cadres de gouvernance afin de mieux en saisir leurs implications, d'en tirer le meilleur parti et d'anticiper les effets potentiellement déstabilisateurs. Cela passe notamment par l'atténuation des risques, en particulier ceux découlant de l'usage malveillant de ces technologies dans le domaine militaire et sur les plateformes numériques, ainsi que ceux liés à la cybercriminalité.
- Veillant à ce que l'innovation technologique soit régie par une gouvernance efficace, éthique et responsable. Par l'action législative, le contrôle et le débat public, nous favoriserons la transparence, la redevabilité et un véritable contrôle humain tout au long du développement et du déploiement des technologies émergentes, dans le plein respect des valeurs démocratiques et du droit international, pour le bien-être de l'humanité, des sociétés et de l'environnement.
- Promouvant la coopération internationale et le dialogue sur les technologies émergentes. Nous agirons pour promouvoir des principes communs, favoriser la convergence des approches et soutenir l'élaboration de normes communes à l'échelle mondiale afin de garantir que les progrès technologiques contribuent à l'avènement d'un avenir où l'innovation bénéficie à l'humanité sans l'asservir.

Renforcer la diplomatie parlementaire et la coopération internationale en :

- Favorisant le dialogue et la coopération entre les parlementaires afin de renforcer la confiance et de promouvoir la compréhension mutuelle et l'action conjointe entre les États, notamment par le partage de bonnes pratiques, de connaissances et d'enseignements tirés de l'expérience. Nous nous efforcerons de garantir la participation pleine et égale des femmes et des jeunes à ces initiatives.
- Renforçant l'action interparlementaire, notamment par l'intermédiaire de l'UIP, afin de contribuer à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends, et de favoriser un esprit de coopération et de solidarité. À cet égard, nous renforcerons la diplomatie et la médiation parlementaires en tant qu'outils essentiels pour résoudre les différends aux niveaux national, régional et international.

- Soutenant la mise en œuvre cohérente et efficace des engagements internationaux qui promeuvent la paix, le développement durable et les droits de l'homme. Nous mettrons à profit notre fonction de contrôle pour veiller à ce que l'action gouvernementale soit conforme au droit international humanitaire et accorde la priorité à la protection des civils en cas de conflit armé. Nous ferons progresser la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir, de la Déclaration sur les générations futures et des objectifs de développement durable des Nations Unies, tout en soutenant les efforts en cours visant à façonner le programme de développement pour l'après-2030.

En tant que parlementaires, nous nous engageons à faire tout notre possible pour cultiver l'espoir dans nos sociétés et à œuvrer sans relâche pour consolider la paix et assurer la justice pour tous. Nous encourageons l'UIP à intégrer davantage la prospective stratégique dans ses travaux, afin de soutenir les parlements dans leur capacité à agir face aux défis, risques, opportunités et besoins à venir, au bénéfice des générations futures.

Nous exprimons notre gratitude à la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour avoir accueilli la présente Assemblée à Istanbul, qui nous permet de réfléchir collectivement au rôle joué par les parlementaires dans l'orientation des choix qui auront une incidence sur nos sociétés pendant de nombreuses années. Nous prenons l'engagement de renforcer la coopération parlementaire en faveur de sociétés pacifiques, justes et durables pour tous.

Nous nous engageons à porter la présente Déclaration devant nos parlements respectifs, à communiquer les résultats de nos délibérations à nos collègues et aux autorités nationales, à traduire ses engagements en mesures législatives, budgétaires, de contrôle et de représentation concrètes, et à poursuivre cette dynamique pour le bien-être des générations futures.

Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable

Résolution adoptée par consensus par la 152^e Assemblée de l'UIP
(Istanbul, 19 avril 2026)*

La 152^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

reconnaissant que le respect des principes de la Charte des Nations Unies, notamment le règlement pacifique des différends et l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, y compris le strict respect des traités frontaliers établis et des cartes internationalement reconnues ou déposées auprès de l'Organisation des Nations Unies, comme l'expose la résolution [2625 \(XXV\)](#) (1970) de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que la protection des civils dans les conflits armés conformément à la résolution [1674](#) (2006) du Conseil de sécurité de l'ONU, sont indispensables à l'instauration d'une paix juste et durable, et *prenant en compte* la responsabilité de protéger, telle qu'énoncée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution [60/1](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies),

rappelant la résolution [2282](#) (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU et la résolution [70/262](#) (2016) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU,

rappelant également les cadres normatifs complémentaires des Nations Unies, notamment les résolutions fondatrices de la Commission de consolidation de la paix, la résolution [1645](#) (2005) du Conseil de sécurité et la résolution [60/180](#) (2005) de l'Assemblée générale, la résolution [2558](#) (2020) du Conseil de sécurité et la résolution [75/201](#) (2020) de l'Assemblée générale, adoptées dans le cadre de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix, la résolution [2788](#) (2025) du Conseil de sécurité relative au renforcement des mécanismes de règlement pacifique des différends, la résolution [2805](#) (2025) du Conseil de sécurité et la résolution [80/11](#) (2025) de l'Assemblée générale, qui réaffirment le mandat de la Commission de consolidation de la paix, renforcent une mise en œuvre axée sur l'impact et mettent en place des mécanismes renforcés de coordination, de notification et d'appui à l'échelle du système des Nations Unies, et les résolutions de l'Assemblée générale intitulées *Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire* ([60/147](#), 2005), *Droit à la vérité* ([68/165](#), 2013), *Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention et le règlement des conflits* ([65/283](#), 2011), et le *Pacte pour l'avenir* ([79/1](#), 2024), qui soulignent toutes la nécessité de disposer d'institutions nationales, inclusives et responsables pour appuyer une paix durable,

réaffirmant les résolutions antérieures de l'UIP intitulées [La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable](#) (2018), [Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable](#) (2022), [Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale](#) (2022), et [Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable](#) (2025), et prenant acte de la Déclaration de Genève de 2024 intitulée [Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension](#) ainsi que de l'outil de l'UIP de 2024 à l'intention des parlementaires intitulé [La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix](#), qui consacrent ensemble l'engagement de longue date de l'Organisation en faveur d'une consolidation de la paix inclusive et centrée sur les personnes, et fournissent aux parlements des orientations pratiques pour renforcer la prévention et le dialogue, et s'attaquer aux causes profondes des conflits,

condamnant les actes d'agression, les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que d'autres violations graves de la Charte des Nations Unies, qui compromettent la paix et la sécurité internationales et créent des conditions incompatibles avec une paix globale, juste et durable, et *rappelant* à cet égard les résolutions de l'UIP intitulées [Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des États, et de violer les droits de l'homme](#) (2019) et [Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État](#) (2022),

exprimant sa profonde préoccupation face aux lourdes conséquences humaines, sociales, économiques, climatiques et environnementales des conflits lorsque les accords de paix ne sont pas correctement appliqués ou contrôlés en raison de mécanismes d'application faibles, entraînant un regain d'instabilité et de violence, des souffrances prolongées pour les populations concernées et l'affaiblissement de la confiance des citoyens dans les institutions nationales, et *reconnaissant* que le rétablissement de la confiance des citoyens nécessite des améliorations visibles dans la prestation des services et le fonctionnement des institutions,

préoccupée par les attaques délibérées ou systématiques contre les infrastructures civiles, notamment les systèmes d'énergie, de chauffage et d'approvisionnement en eau, qui aggravent les souffrances dans les contextes humanitaires et entravent le relèvement et la reconstruction, et *reconnaissant* que les efforts visant à rétablir les services essentiels, reconstruire les infrastructures et renforcer la résilience peuvent nécessiter d'être engagés même lorsque les hostilités persistent, afin de protéger les populations civiles et d'assurer le fonctionnement des sociétés touchées,

alarmée par l'incapacité répétée de la communauté internationale à faciliter des pourparlers de paix efficaces et à appuyer l'application des accords de paix, notamment grâce à la fourniture de garanties de sécurité appropriées et d'une assistance à la mise en place de mécanismes de justice, et à des missions conjointes de suivi et de vérification, ainsi que par son incapacité à renforcer l'aide humanitaire et les efforts de protection et à assurer un appui soutenu au dialogue politique inclusif et aux processus de médiation, ce qui affaiblit la crédibilité des processus de paix et érode la confiance dans les institutions internationales,

consciente qu'une paix durable ne peut être atteinte lorsque des territoires demeurent sous occupation étrangère ou sous un contrôle illégal, et *réaffirmant* que le rétablissement de l'intégrité territoriale des États dans leurs frontières internationalement reconnues, y compris la mer territoriale, constitue une condition préalable essentielle à une paix globale, juste et durable,

reconnaissant que la paix durable, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement, et que la reprise économique, l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois et le développement des infrastructures constituent les fondements essentiels d'une paix durable dans les sociétés sortant d'un conflit,

constatant avec une vive préoccupation que les efforts de consolidation de la paix, de prévention et de diplomatie continuent de bénéficier de ressources limitées par rapport aux réponses militaires, en particulier dans les pays en développement et les communautés sortant d'un conflit, et *soulignant* la nécessité d'un financement international durable, prévisible et suffisant à l'appui des efforts de relèvement et de reconstruction dirigés par les pays concernés,

reconnaissant l'impact disproportionné et spécifique des conflits sur les femmes, les jeunes et les enfants, les personnes handicapées et les groupes vulnérables et marginalisés, avec pour conséquence d'accroître les risques pour leur sécurité, leurs moyens de subsistance, leur éducation et leur bien-être, et *réaffirmant* qu'ils ne sont pas de simples victimes mais des acteurs essentiels de la consolidation de la paix, du relèvement et de la réconciliation, conformément aux résolutions [1325](#) (2000), [1829](#) (2008), [1888](#) (2009), [1889](#) (2009), [1960](#) (2010), [2106](#) (2013), [2122](#) (2013), [2242](#) (2015), [2250](#) (2015), [2467](#) (2019) et [2493](#) (2019), qui appellent à leur participation pleine, égale et effective à toutes les phases des processus de paix,

reconnaissant l'importance de prévenir et combattre la violence sexuelle dans les situations de conflit et de relèvement post-conflit, notamment la nécessité d'adopter une approche centrée sur les rescapés, de garantir aux rescapés de violences sexuelles un accès non discriminatoire aux services tels que les soins médicaux et psychosociaux, dans toute la mesure du possible, et d'amener les auteurs de ces violences à répondre de leurs actes, conformément à la résolution [2467](#) (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU,

profondément préoccupée par la déportation illégale et le transfert forcé d'enfants pendant les conflits armés, notamment les adoptions internationales illégales et la traite de ces enfants, ainsi que d'autres atteintes majeures aux droits de l'homme, qui constituent des violations graves du droit international humanitaire, *rappelant* à cet égard les résolutions de l'UIP intitulées [L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États](#) (2022), [Le rôle des parlements dans la lutte](#)

[contre la traite d'enfants dans les orphelinats](#) (2023) et [Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique](#) (2025), qui condamnent le déplacement forcé par la Fédération de Russie de civils ukrainiens, notamment de milliers d'enfants, depuis le territoire temporairement occupé de l'Ukraine, et *soulignant* que le retour en toute sécurité des enfants déportés illégalement et transférés de force doit faire partie intégrante des efforts visant à rétablir une paix globale, juste et durable,

soulignant l'intérêt d'aborder le relèvement post-conflit au moyen d'un cadre global articulé autour de cinq composantes complémentaires qui se renforcent mutuellement :

- a) institutions renforcées et résilientes, notamment des services publics professionnels et responsables et, le cas échéant, la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des cadres transparents de gestion des finances publiques, des systèmes de gouvernance numérique, le rétablissement des services publics essentiels, et la gouvernance de la restauration environnementale et de la durabilité,
- b) reconstruction économique équitable, notamment la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, le soutien aux petites et moyennes entreprises, ainsi que l'accès aux moyens de subsistance, le développement des compétences et l'éducation,
- c) réconciliation sociale et dialogue, notamment la justice transitionnelle, l'obligation pour les auteurs de violations du droit international de répondre de leurs actes et la réparation pour les victimes,
- d) vie politique inclusive, et
- e) soutien international durable,

chacune contribuant à l'instauration d'une paix porteuse d'espoir, résiliente et pérenne,

réaffirmant que la paix durable doit être portée et dirigée au niveau national et que l'appui extérieur doit faciliter et renforcer, et non remplacer, les institutions nationales et la légitimité démocratique, conformément au programme de pérennisation de la paix, qui souligne que, pour assurer un relèvement durable, il faut un leadership national inclusif, une gouvernance responsable, des processus transparents et participatifs et la participation effective de tous les secteurs de la société, ainsi que des efforts soutenus visant à s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes des conflits et de la fragilité,

soulignant le rôle central des parlements pour traduire les accords de paix en dispositions législatives nationales, assurer un contrôle efficace des engagements pris, des processus parlementaires transparents et responsables, et des dotations budgétaires suffisantes pour l'application de ces accords, en distinguant, d'une part, les besoins ponctuels et transitoires et, d'autre part, les besoins structurels réguliers de l'État, et en facilitant une large participation afin que la voix et les besoins de l'ensemble des populations concernées soient véritablement entendus, ce qui permet de renforcer la confiance dans les institutions, de favoriser un relèvement inclusif et de soutenir la consolidation de la paix à long terme,

soulignant également l'importance de la sécurité humaine et de la sécurité commune en tant que principes essentiels pour rétablir une paix globale, juste, durable et inclusive, en favorisant des approches centrées sur les personnes et axées sur la prévention, qui s'attaquent aux causes profondes des conflits et renforcent la confiance, la dignité et la résilience, conformément à la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et aux institutions efficaces,

reconnaissant que la destruction de l'environnement est à la fois une cause et une conséquence des conflits armés – menaçant la sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et énergétique, provoquant des déplacements de populations et compromettant la consolidation de la paix à long terme – et que le relèvement post-conflit ne peut être durable si les dommages écologiques ne sont pas traités en même temps que la reconstruction institutionnelle et sociale,

affirmant qu'une paix durable ne peut être atteinte que par une paix juste – fondée sur la pleine obligation pour les agresseurs de répondre de leurs actes, la sanction des violations du droit international et la réparation pour les victimes – et que tout règlement qui sacrifie la justice au nom du pragmatisme risque d'entretenir le cycle de la violence et de compromettre la légitimité même de la paix,

1. *réaffirme* que l'interdiction de l'agression constitue une norme impérative du droit international et *souligne* qu'une paix globale, juste et durable exige la cessation des actes d'agression et le retrait des forces étrangères déployées illégalement sur le territoire d'un autre État souverain, conformément à la Charte des Nations Unies ;
2. *réaffirme également* que le relèvement post-conflit doit être conduit et assumé au niveau national, *encourage* les parlements à encadrer cette démarche au moyen d'un cadre holistique fondé sur des institutions renforcées, notamment des dispositifs hybrides internationaux et nationaux de nature transitoire si cela est jugé nécessaire, ainsi que sur des services accessibles et équitables, notamment dans le domaine de la santé, une reconstruction économique équitable, y compris l'accès aux moyens de subsistance, le développement des compétences et l'éducation, qui constituent les fondements d'une croissance durable, la réconciliation sociale et le dialogue, une vie politique inclusive et un soutien international durable, la restauration de l'environnement et la durabilité environnementale, et *souligne* que les stratégies de reconstruction, les réformes juridiques et les efforts de renforcement institutionnel sont conçus, débattus et approuvés de façon transparente et démocratique dans le cadre de processus nationaux inclusifs, et que l'ensemble de l'assistance extérieure est aligné sur les priorités définies au niveau national, soumis à un contrôle démocratique et consolide les systèmes de gouvernance nationaux, tout en reconnaissant que, dans de nombreux contextes, les efforts de reconstruction et de relèvement peuvent nécessiter d'être engagés pendant que les hostilités se poursuivent afin de rétablir les services essentiels, soutenir les populations touchées et renforcer la résilience de la société ;
3. *exhorte* les parlements à prendre des mesures législatives concrètes et à exercer leur fonction de contrôle pour lutter contre l'impunité des violations graves du droit international et du droit international humanitaire, en exigeant une pleine coopération avec les mécanismes internationaux de redevabilité, notamment la Cour pénale internationale, et en veillant à ce que les auteurs soient traduits en justice, tout en sachant qu'une paix durable ne peut être atteinte que par une paix juste – notamment la pleine obligation pour les agresseurs de répondre de leurs actes, une pleine sanction à leur encontre et la réparation pour les victimes – et qu'une paix sans justice n'est ni durable ni légitime ;
4. *demande* aux parlements de reconnaître que la dégradation de l'environnement alimente les conflits et l'instabilité, et de veiller à ce que les cadres de relèvement post-conflit comprennent des mesures de consolidation de la paix dans le domaine de l'environnement, la responsabilité juridique pour la destruction des écosystèmes, ainsi que l'application du principe "pollueur-payeur" dans le financement de la reconstruction ;
5. *exhorte* les parlements des pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit à assurer une véritable appropriation nationale des processus de paix et de relèvement, en conduisant des consultations nationales inclusives, en définissant les priorités par le biais du débat démocratique et de la législation, et en veillant à ce que toutes les étapes de la reconstruction et que tout appui extérieur soient ancrés dans des processus parlementaires transparents et responsables, et qu'ils soient adaptés aux besoins locaux, aux cadres constitutionnels et aux obligations internationales en matière de droits de l'homme, conformément aux lois nationales et à la répartition des compétences prévue par la Constitution ;
6. *demande* aux parlements chargés de la mise en œuvre des accords de paix de donner pleinement effet à leurs dispositions en les intégrant dans la législation nationale, en établissant des règles d'application claires et assorties de délais et en créant des mécanismes permanents, représentatifs et transpartisans chargés d'examiner régulièrement les progrès accomplis, d'organiser des auditions avec les acteurs concernés, notamment les groupes de femmes et de jeunes et les représentants des populations affectées, et de coordonner le suivi parlementaire, afin d'assurer la continuité, la détection précoce des lacunes et le respect des engagements au fil des alternances politiques, en accordant une attention particulière au traitement des causes profondes des conflits ;

7. *demande également* aux parlements, lorsqu'ils travaillent sur les séquelles des conflits, de veiller à ce que les mesures de justice transitionnelle retenues résultent de vastes consultations avec les victimes, et de mettre en place des cadres nationaux de justice transitionnelle en adoptant des textes législatifs permettant :
 - a) la mise en place de mécanismes de recherche de la vérité,
 - b) des réparations accessibles, impartiales et axées sur les victimes,
 - c) le pardon et la réconciliation,
 - d) des procédures d'assainissement ou d'amnistie équitables et transparentes, appliquées conformément au droit international tout en veillant à ce que toute amnistie soit mise en œuvre avec prudence et ne s'étende pas au génocide, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre ou au crime d'agression, afin de ne pas compromettre les fondements de la justice et de l'équité sur lesquels doit reposer une paix durable, et
 - e) une coopération effective avec les mécanismes nationaux et, le cas échéant et conformément au droit interne, aux mécanismes internationaux de redevabilité, y compris par l'exercice du contrôle parlementaire, en coopération avec d'autres autorités,afin d'assurer que la justice, la reconnaissance des préjudices passés et la réforme institutionnelle, ainsi que les garanties de non-récurrence, soient pleinement prises en compte dans l'établissement d'une paix durable ;
8. *encourage* les parlements à appliquer l'approche fondée sur la sécurité humaine et la sécurité commune dans leurs fonctions législative, de contrôle, budgétaire et de représentation, afin de renforcer la prévention, de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de garantir un relèvement inclusif et centré sur les personnes, en recourant, le cas échéant, aux orientations et outils disponibles pour faciliter la cartographie des risques, favoriser le dialogue et renforcer la résilience ;
9. *souligne* que la consolidation durable de la paix exige de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment, mais sans s'y limiter, la pauvreté, les inégalités, la marginalisation, les différends non résolus et l'occupation étrangère, et que les efforts internationaux doivent soutenir des processus dirigés au niveau national qui s'attaquent à ces facteurs sous-jacents plutôt que de se limiter à traiter les symptômes des conflits ;
10. *invite* les parlements à défendre le multilinguisme dans les processus de gestion post-conflit comme facteur de consolidation de la paix et de la réconciliation ;
11. *demande* aux Parlements membres de ne plus se contenter d'impliquer simplement les jeunes dans la phase post-conflit, mais de les autonomiser en tant que partenaires dans la refonte du contrat social et dans le renforcement de la confiance entre les citoyens et leurs institutions, en les associant aux processus de planification stratégique à long terme, à l'évaluation des politiques de relèvement et à la conception des réformes de la gouvernance et des institutions publiques, et *appelle* à consacrer la justice intergénérationnelle comme principe directeur fondamental des politiques post-conflit, en veillant à ce que les jeunes ne supportent pas le poids cumulé du coût des conflits passés sans leur donner les moyens de contribuer à façonner l'avenir ;
12. *exhorte* les parlements à rééquilibrer les priorités budgétaires nationales et internationales et à renforcer la mobilisation des ressources nationales au profit de la consolidation de la paix, de la prévention, de la réconciliation et de la diplomatie, en garantissant des ressources financières suffisantes, prévisibles et pérennes pour les initiatives relatives au relèvement, au dialogue et à la prévention de la violence, et en exerçant pleinement leur rôle de contrôle budgétaire afin de promouvoir des investissements transparents, responsables et à long terme au service d'une paix durable, notamment en veillant à ce que les budgets de relèvement prévoient explicitement des ressources spécifiques consacrées à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et aux besoins particuliers des femmes et des filles déplacées ;
13. *condamne* les attaques dirigées contre les civils et les infrastructures civiles, notamment les systèmes énergétiques, de chauffage, d'approvisionnement en eau et autres systèmes essentiels indispensables à la survie et au bien-être de la population civile, et *souligne* que

de telles pratiques violent non seulement le droit international humanitaire, mais compromettent également les efforts de relèvement et les conditions nécessaires au rétablissement d'une paix globale, juste et durable ;

14. *encourage* les parlements à renforcer les mécanismes juridiques et techniques afin d'améliorer leurs capacités, ainsi que celles du pouvoir judiciaire, à exercer un contrôle effectif sur les acteurs de la sécurité de leur pays, y compris, mais sans s'y limiter, les forces armées, la police et les services de renseignement, afin de prévenir les abus de pouvoir de ces acteurs et de les amener à répondre de leurs actes le cas échéant, contribuant ainsi à prévenir la violence, à renforcer la confiance de la population à leur égard et à consolider la cohésion sociale ;
15. *demande* aux parlements d'exercer leurs fonctions législatives et de contrôle afin d'accorder la priorité aux besoins des populations touchées par les conflits dans les politiques nationales de reconstruction ainsi que dans les budgets de relèvement et d'assistance, notamment :
 - a) en adoptant des cadres juridiques et en allouant les ressources financières nécessaires,
 - b) en soutenant les politiques visant à rétablir les moyens de subsistance et à favoriser la réintégration,
 - c) en promouvant des mécanismes et des mesures facilitant l'indemnisation, la restitution et la réhabilitation ainsi que les réparations pour les victimes et la reconstruction des populations touchées, notamment au moyen de mécanismes coordonnés au niveau international, de registres des dommages et de l'utilisation licite des avoirs gelés ou immobilisés des États responsables d'actes d'agression, conformément au droit national et international,
 - d) en reconstruisant les services essentiels et les infrastructures, notamment en assurant la remise en état et la protection des infrastructures énergétiques, de chauffage, d'approvisionnement en eau et d'autres infrastructures civiles stratégiques délibérément endommagées ou détruites pendant les conflits armés, et en suivant la reconstruction de ces services et infrastructures et en veillant à ce que les programmes de reconstruction tiennent compte des besoins et des droits de toutes les populations touchées,
 - e) en soutenant des programmes complets de lutte antimines, portant notamment sur le déminage, l'enlèvement des engins non explosés, ainsi que l'éducation aux risques et l'assistance aux victimes, et la remise en état de l'environnement face aux dommages écologiques liés à la guerre,
 - f) en fournissant un renforcement des capacités et en renforçant la résilience des infrastructures critiques face aux attaques,
 - g) en veillant à ce que les efforts de relèvement intègrent la durabilité environnementale et la restauration des écosystèmes endommagés par les conflits,
 - h) en accordant une attention prioritaire en particulier aux femmes, aux filles et aux personnes déplacées, notamment par des soins de santé, l'éducation, ainsi qu'un soutien psychosocial et économique aux femmes, aux filles et aux rescapés de violences sexuelles, et en plaçant l'égalité des sexes au centre de la planification et des allocations budgétaires, et
 - i) en garantissant l'accès au développement des compétences, à l'éducation et aux soins de santé,
16. *souligne en particulier* l'importance de l'action parlementaire dans la promotion de la stabilisation sécuritaire en vue d'une gestion plus efficace des situations de post-conflit, notamment par le soutien à la réforme du secteur de la sécurité ainsi qu'au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des combattants, qu'ils soient réguliers ou irréguliers, y compris les enfants soldats ;
17. *demande* aux parlements de soutenir les efforts visant à faciliter le retour sûr, volontaire et digne des réfugiés, des personnes qui demeurent à l'étranger en tant que personnes temporairement déplacées, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des civils transférés illégalement pendant les conflits armés, notamment le retour des enfants illégalement déportés, transférés de force ou déplacés, et de promouvoir l'échange et le rapatriement des prisonniers de guerre conformément au droit international humanitaire, soulignant que ces mesures humanitaires sont essentielles pour rétablir la confiance et restaurer une paix globale, juste et durable ;

18. *demande* aux parlements de soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs à l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, ainsi que de renforcer les mesures nationales visant à garantir l'application du droit international humanitaire applicable en matière d'utilisation, de déminage et de conséquences humanitaires de toutes les formes de restes explosifs de guerre, en exerçant leur contrôle législatif, en adoptant et en actualisant la législation nationale d'application, en garantissant des dotations budgétaires suffisantes pour le déminage, la sensibilisation aux risques, la destruction des stocks et l'aide aux victimes ; en soutenant les populations locales touchées, et en encourageant la ratification, le respect des obligations et la redevabilité au niveau national ;
19. *encourage* les parlements participant aux processus de reconstruction à consolider les garanties de transparence, d'ouverture, d'intégrité et de lutte contre la corruption dans la planification, l'affectation et le contrôle des fonds dédiés à la reconstruction et au relèvement, notamment en favorisant l'accès du public à l'information et la coopération avec les organes de contrôle indépendants, en vue d'assurer l'utilisation efficace des ressources, de réduire les inégalités et de rétablir la confiance des citoyens dans les efforts de redressement économique indispensables à l'établissement d'une paix durable ;
20. *demande* aux parlements de renforcer la gouvernance environnementale et des ressources naturelles dans les situations post-conflit en adoptant des lois favorisant une gestion durable et équitable des terres et des ressources, en exerçant un contrôle transparent des activités d'extraction et des pratiques relatives aux recettes tirées de ces activités, et en garantissant une participation effective des communautés, réduisant ainsi les risques de conflits liés aux ressources et soutenant une paix et une stabilité à long terme ;
21. *demande également* aux parlements de progresser vers le relèvement national après un conflit :
 - a) en adoptant une législation qui protège les droits fondamentaux, notamment des lois relatives à la violence sexiste, aux droits de propriété, à la citoyenneté et à l'égalité devant la loi,
 - b) en soutenant les efforts de réconciliation aux niveaux national et local par un dialogue inclusif entre les populations concernées,
 - c) en facilitant la reconnaissance des préjudices passés et des victimes civiles et militaires, notamment au moyen d'initiatives appropriées de commémoration et d'éducation à la paix,
 - d) en appuyant l'intégration de programmes et de politiques de relèvement qui tiennent compte des impacts psychologiques et sociaux des conflits et des traumatismes, notamment le soutien psychosocial en faveur des rescapés, des personnes déplacées et marginalisées, des femmes, des jeunes et des enfants, et en intégrant systématiquement ces programmes et politiques dans les plans et politiques nationaux pertinents, et
 - e) en veillant à ce que les organisations dirigées par des femmes et les défenseuses des droits de l'homme soient reconnues comme des acteurs essentiels de la paix et bénéficient d'une protection, de ressources et d'un soutien institutionnel adéquats, afin de rétablir la confiance, de réparer le tissu social et de renforcer l'unité nationale ;
22. *demande en outre* aux parlements, en particulier à ceux qui agissent pour rétablir la cohésion sociale au sortir d'un conflit, de promouvoir des processus de dialogue nationaux et locaux inclusifs réunissant les populations, les anciens adversaires, la société civile ainsi que les acteurs traditionnels et religieux, et d'appuyer les initiatives de médiation, de renforcement de la confiance et de réconciliation communautaire qui contribuent au règlement des griefs historiques et à prévenir la réapparition des tensions, et *exhorte* les parlements à exercer leurs fonctions de représentation, législatives et de contrôle afin de garantir que ces processus sont participatifs, transparents et dotés de ressources adéquates, et qu'ils contribuent de manière significative à la paix et à la cohésion sociale à long terme ;

23. *encourage* les parlements à garantir un environnement propice dans lequel la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les dirigeants communautaires et les journalistes peuvent mener leur travail indispensable librement, ouvertement et sans crainte d'intimidation ou de représailles, et à contribuer de manière significative à la réconciliation et à la reconstruction de la confiance au sein des sociétés sortant d'un conflit ;
24. *demande* d'investir dans le renforcement des capacités de leadership et des capacités institutionnelles des jeunes, renforçant ainsi leur rôle dans la prévention de l'apparition et de la récurrence des conflits, et faisant des jeunes un pilier de la stabilité sociale durable ;
25. *exhorte* les parlements, conformément aux résolutions [1325](#) (2000) et [2250](#) (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, à institutionnaliser la participation pleine, égale et effective des femmes, des jeunes et des enfants dans l'ensemble des processus de paix, de sécurité et de dialogue, en établissant des garanties juridiques qui assurent leur représentation au sein des dialogues nationaux, des mécanismes de réconciliation et de recherche de la vérité ainsi que des dispositifs de contrôle inclusifs, et en soutenant les initiatives visant à renforcer leur leadership et leur participation effective à toutes les étapes de la consolidation de la paix ;
26. *exhorte* les parlements, conformément à la résolution [2469](#) (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU, à renforcer la législation afin de favoriser l'obligation de rendre compte en matière de violences sexuelles, et *souligne* le rôle essentiel des systèmes nationaux d'enquête et judiciaires des États en matière de prévention et d'élimination des violences sexuelles en situation de conflit, et pour garantir que les responsables répondent de leurs actes ;
27. *demande* aux Parlements membres de faire entendre la voix des jeunes de façon systématique et contraignante dans la mise en place et l'application de mécanismes de gestion de post-conflit en garantissant la participation effective et organisée des jeunes, femmes et hommes, à toutes les étapes de la consolidation de la paix, notamment dans les négociations de paix, la réconciliation nationale, la justice transitionnelle, la reconstruction, le désarmement et la réintégration, ainsi que dans les programmes éducatifs relatifs à la paix, de manière à mettre en avant le rôle des jeunes en tant que partenaires essentiels pour parvenir à une paix juste et durable ;
28. *demande* aux parlements, en particulier ceux des pays qui s'emploient à rétablir la cohésion après des périodes d'instabilité, de renforcer la participation politique inclusive en veillant à ce que l'ensemble des populations concernées soient représentées dans les débats législatifs, les auditions publiques et les processus de dialogue national, et en institutionnalisant des consultations régulières avec la société civile, notamment les groupes de femmes, les organisations de jeunes, les personnes handicapées, les populations déplacées ou marginalisées, y compris les minorités religieuses, ethniques et sexuelles, ainsi que les groupes autochtones, disproportionnellement affectés en temps de conflit, en tant que partie intégrante des processus de prise de décision et de contrôle parlementaires ;
29. *appelle* à l'adoption de législations et de politiques nationales garantissant la représentation des jeunes au sein des organes et comités d'après-conflit, la mise à disposition des ressources nécessaires pour soutenir les initiatives de paix portées par les jeunes, ainsi que la promotion de possibilités offertes aux jeunes en matière d'éducation, de travail décent, de participation à la vie politique et de santé mentale et sociale, contribuant ainsi à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à en prévenir la récurrence ;
30. *souligne* l'importance pour les parlements d'exercer leur rôle de contrôle afin de garantir l'intégration du point de vue des jeunes dans les politiques de paix et de sécurité et de suivre la mise en œuvre des engagements pertinents, consolidant ainsi une approche globale fondée sur la justice intergénérationnelle et sur la protection des sociétés contre les cycles de violence et d'instabilité ;

31. *exhorte* les parlements à encourager un dialogue politique constructif et la recherche de consensus en créant ou en renforçant des plateformes parlementaires transpartisanes qui favorisent la coopération au-delà des clivages politiques, et en veillant à ce que les transitions politiques, les réformes électorales et les processus politiques inclusifs tiennent compte des besoins, des droits et des aspirations des groupes historiquement sous-représentés et des populations touchées par la violence ou l'instabilité ;
32. *demande* aux parlements de collaborer avec leurs gouvernements, les organisations régionales, l'UIP et l'ONU en vue de renforcer le soutien international et le financement des accords de paix, en plaidant pour des garanties de sécurité crédibles et exécutoires, et pour des missions de maintien de la paix ou de surveillance dotées de mandats adéquats, le cas échéant, y compris des mesures visant à dissuader toute nouvelle agression, à protéger les populations civiles et les infrastructures essentielles, et à garantir la sécurité, l'intégrité territoriale et la souveraineté des États concernés, ainsi que pour un engagement diplomatique soutenu, de manière à ce que les engagements négociés soient respectés, que des critères de référence clairs soient définis et que les cycles de violence ne se reproduisent pas ;
33. *encourage* les parlements à assumer leurs responsabilités en matière budgétaire et de contrôle et à collaborer avec leurs gouvernements afin de veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies bénéficient d'un financement et d'un soutien suffisants pour atteindre les objectifs de paix durable ;
34. *appelle* à un renforcement de la diplomatie parlementaire et de la coopération régionale afin de partager les bonnes pratiques, de soutenir les efforts de médiation et de renforcer les capacités institutionnelles en matière de gouvernance post-conflit et de renforcement de la résilience ;
35. *encourage* les parlements à appuyer les efforts de relèvement dans les pays touchés par un conflit en envisageant, conformément au droit international et aux procédures régulières, des mécanismes susceptibles de faciliter les réparations en faveur des victimes et de mobiliser des ressources pour la reconstruction, notamment, lorsque cela est légal, le recours à des avoirs gelés ou autrement immobilisés, dans le cadre d'initiatives internationales plus larges visant à renforcer l'obligation de répondre des faits internationalement illicites et à soutenir le relèvement post-conflit ;
36. *demande* que l'UIP s'engage à fournir une assistance technique ciblée aux parlements qui œuvrent au relèvement post-conflit et à la consolidation de la paix, notamment via des missions consultatives, des activités de renforcement des capacités et des opportunités d'apprentissage entre pairs, y compris pour les jeunes parlementaires, ainsi que par le biais de missions de conseil, par la facilitation d'échanges interparlementaires et Sud-Sud, l'inclusion des jeunes et un appui dans les domaines de la médiation, de la négociation et de la prévention des conflits, ainsi que par le recensement et la diffusion de bonnes pratiques, afin de renforcer la résilience institutionnelle et la gouvernance inclusive.

* - La **Fédération de Russie** et la **République islamique d'Iran** ont exprimé leur opposition à l'ensemble du texte de la résolution.
- La **Chine** a émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.

Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 152^e Assemblée de l'UIP
(Istanbul, 19 avril 2026)*

La 152^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

reconnaissant que le commerce international prévisible et fondé sur des règles a constitué un moteur important de la croissance économique, de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté et de la génération de recettes publiques destinées à financer un développement durable et inclusif et à honorer les obligations liées à la dette souveraine dans le monde entier, en particulier pour les pays en développement, en favorisant la spécialisation, l'industrialisation, l'innovation et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales,

reconnaissant également l'engagement pris de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, tel qu'énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, *rappelant* la Déclaration de Doha sur le financement du développement, en ce qu'elle réaffirme l'importance de renforcer les lois fiscales nationales, *rappelant également* le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui reconnaît explicitement que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et qui souligne le rôle de la mobilisation des ressources publiques intérieures, et *notant* les engagements renouvelés découlant de l'Engagement de Séville – adopté à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement – en faveur du cadre mondial de financement du développement, dans la mesure où ils appellent à mettre l'accent sur des actions concrètes telles que la mobilisation des investissements en faveur du développement durable et la gestion du surendettement, ainsi que sur des mesures structurelles telles que la réforme de l'architecture financière mondiale et le maintien de pratiques fiscales équitables et efficaces afin de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable (ODD),

considérant que la planification fiscale menée de bonne foi, dans le respect de la lettre et de l'esprit de lois fiscales adoptées démocratiquement, est un aspect normal et légitime de l'activité économique,

prenant acte de la Déclaration conjointe des Coprésidents du Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres sur la promotion d'un commerce inclusif et durable grâce à l'égalité des genres et à une OMC intégrant ce principe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et *constatant* que les femmes sont disproportionnellement touchées par des politiques commerciales, économiques et fiscales inéquitables,

préoccupée par le fait que certaines sociétés multinationales, notamment des entreprises numériques, recourent à des pratiques d'évitement fiscal qui vont au-delà d'une planification fiscale acceptable et contournent délibérément l'esprit des lois fiscales nationales afin de ne payer que peu ou pas d'impôts, privant ainsi les États de recettes fiscales, qui constituent une source primaire, essentielle et durable de financement du développement,

soulignant l'importance de la coopération internationale et régionale, de l'échange d'informations et de bonnes pratiques, et de la transparence pour lutter contre les pratiques d'évitement fiscal qui contournent l'esprit et le but de la loi,

consciente qu'il importe que les entreprises respectent les lois dans l'accomplissement de leurs obligations réciproques envers l'État et ses citoyens, notamment le paiement de l'impôt et le respect du droit du travail et des autres lois nationales, dans le cadre de leur contribution au bien public en contrepartie de l'accès aux marchés intérieurs sur lesquels elles exercent leurs activités,

relevant que 148 pays et juridictions unissent leurs efforts au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Cadre inclusif du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, et sont convenus des éléments clés d'un ensemble de

mesures qui tracent la voie à suivre pour la mise en œuvre coordonnée d'un taux d'imposition minimum mondial de 15 % sur les bénéfices des sociétés multinationales dans le contexte d'une économie numérisée et mondialisée,

notant que des négociations sont en cours en vue d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, lesquelles devraient se poursuivre jusqu'en 2027, et *soulignant* que l'imposition constitue un élément central des systèmes de finances publiques et un moyen important pour les gouvernements de financer les services publics et d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les ODD,

reconnaissant que tous les États ont le droit souverain d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire appliquer leurs propres politiques commerciales, industrielles et fiscales conformément à des lois adoptées démocratiquement, y compris le recours approprié à des mesures correctives commerciales en accord avec les règles de l'OMC et à d'autres mesures légitimes de politique publique nationale, telles que la prévention du travail forcé, *affirmant* que des systèmes fiscaux nationaux transparents et efficaces constituent un élément essentiel de la relation entre l'État et ses citoyens ainsi qu'un pilier du financement des biens et services publics et du développement social, et *reconnaissant* que tous les États ont le droit souverain d'imposer les revenus des sociétés multinationales, notamment des entreprises numériques, exerçant des activités sur leur territoire dans le cadre d'un régime fiscal national juste, équitable, progressif et transparent,

soulignant que l'expansion du commerce et l'intégration économique mondiale ont contribué, au cours des dernières décennies, à faire sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté et à améliorer les revenus réels et le niveau de vie dans de nombreuses régions du monde,

reconnaissant le rôle croissant que jouent l'économie numérique, les écosystèmes de l'innovation, les technologies financières et les technologies durables dans le façonnement du commerce mondial, le renforcement des chaînes d'approvisionnement et la promotion d'une croissance économique inclusive,

notant que les analyses menées par de grandes institutions internationales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC, montrent que l'ouverture commerciale crée l'environnement nécessaire à la croissance économique, favorisant ainsi un niveau de vie plus élevé et la création d'opportunités d'emplois de qualité pour des millions de personnes,

affirmant qu'un système commercial multilatéral ouvert, prévisible, fondé sur des règles, non discriminatoire, juste, inclusif, équitable, durable et transparent, avec l'OMC en son cœur, ainsi que le plein respect de la souveraineté nationale et du droit de chaque État de définir ses propres politiques économiques, commerciales, industrielles et fiscales conformément à des lois adoptées démocratiquement et au droit international, constituent des piliers complémentaires d'une économie mondiale équitable et durable, et qu'un tel système favorise le développement durable,

préoccupée par le recours croissant à des mesures protectionnistes unilatérales, coercitives et de représailles, notamment les obstacles tarifaires et non tarifaires, qui faussent le commerce et la concurrence, aggravent les inégalités, fragilisent et affaiblissent le système commercial international fondé sur des règles ainsi que la coopération multilatérale, exacerbent les tensions entre les États, génèrent de l'incertitude pour les entreprises, les travailleurs et les consommateurs, et entravent le développement durable, en particulier dans les pays en développement,

reconnaissant que la destruction des infrastructures civiles et liées au commerce ainsi que d'autres infrastructures critiques, notamment des ports, des oléoducs et gazoducs, des couloirs logistiques et des réseaux énergétiques, perturbe gravement les flux commerciaux internationaux, fragilise la stabilité économique, menace la sécurité alimentaire et celle des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, et entrave les progrès vers la réalisation des ODD,

déplorant que les pratiques d'évitement fiscal contournant délibérément l'esprit de la loi réduisent les sommes à percevoir par les États et contribuent ainsi à l'érosion de l'état de droit, de la démocratie et des capacités institutionnelles,

reconnaissant que le commerce libre et équitable donne la possibilité aux pays de se spécialiser dans les domaines où ils disposent d'un avantage comparatif et concurrentiel, ce qui stimule la productivité, optimise l'utilisation des ressources et permet aux producteurs de capter une plus

grande part de la richesse créée dans les chaînes de valeur mondiales, tout en offrant aux consommateurs une plus grande variété de biens, y compris alimentaires, ainsi que des soins de santé et d'autres services de meilleure qualité et à des prix plus abordables,

reconnaissant le rôle essentiel des femmes en tant que salariées, cheffes d'entreprise et entrepreneuses, et *affirmant* que les politiques commerciales et fiscales qui favorisent la pleine participation des femmes à tous les niveaux socio-économiques sont l'un des outils essentiels pour promouvoir l'égalité des sexes et une augmentation de l'activité économique,

alarmée par le risque que des "guerres commerciales" prolongées, la multiplication des politiques protectionnistes et la montée des tensions géopolitiques augmentent la probabilité d'un ralentissement économique mondial, avec des conséquences graves pour la croissance, l'emploi, la stabilité des prix et les efforts de réduction de la pauvreté,

1. *exhorte* les parlements à défendre un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et non discriminatoire, en tant qu'outil essentiel pour la prospérité, la réduction de la pauvreté, la création de valeur et le développement durable ;
2. *encourage* les parlements, dans le respect de leurs mandats constitutionnels et de leurs contextes nationaux respectifs, à suivre les négociations relatives aux cadres de l'OCDE et de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale et à y prendre part, notamment au moyen du contrôle parlementaire des positions gouvernementales, d'échanges avec les ministères et les experts impliqués, et d'autres formes appropriées de participation parlementaire, en vue de promouvoir une prise de décision éclairée ainsi que la transparence et la redevabilité dans la coopération internationale en matière fiscale ;
3. *demande* aux gouvernements nationaux de lutter contre le protectionnisme et de faciliter le commerce mondial en réduisant progressivement les droits de douane et en supprimant les obstacles non tarifaires injustifiés, en particulier ceux qui limitent l'accès aux marchés pour les pays en développement et les pays les moins avancés, conformément aux règles de l'OMC ;
4. *appelle* au renforcement de la coopération internationale et régionale, conformément aux cadres d'échange multilatéraux existants mis en place par l'OCDE et l'ONU et aux cadres juridiques nationaux, afin de limiter les possibilités pour les sociétés multinationales, notamment les entreprises numériques, de recourir à des montages artificiels de transfert de bénéfices qui contournent délibérément la lettre, l'esprit et le but de la loi, au détriment de la population du pays dans lequel les bénéfices sont réalisés ;
5. *demande* aux parlements des États n'ayant pas encore signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale d'inciter leur gouvernement à le faire ;
6. *encourage* les parlements à soutenir les mesures qui facilitent le commerce, notamment la simplification et la dématérialisation des procédures douanières, l'amélioration des infrastructures et de la logistique, ainsi que la réduction des obstacles administratifs injustifiés au commerce transfrontalier ;
7. *encourage également* les parlements à promouvoir le commerce équitable comme un moyen essentiel de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et de réduire les vulnérabilités découlant de dépendances concentrées ;
8. *demande* aux États de renforcer les capacités, d'accroître les ressources et de moderniser les cadres pour lutter contre les montages artificiels et abusifs, et les pratiques telles que la manipulation des prix de transfert, les transferts artificiels de risques, les transferts abusifs de dette au moyen du financement intragroupe et le fait d'éviter délibérément le statut d'établissement stable, tout en réaffirmant la légitimité de la planification fiscale et de la structuration des investissements menées dans le respect de la loi, ainsi que le droit souverain de chaque État de concevoir son propre système fiscal et de participer à une concurrence fiscale loyale et transparente ;

9. *appelle* les parlements à veiller à ce que les mesures de lutte contre l'évitement fiscal s'accompagnent de sanctions proportionnées et efficaces ayant un effet dissuasif crédible, du renforcement des mécanismes de responsabilité des entreprises, de la garantie de l'accès à un contrôle juridictionnel indépendant et de la mise en place de protections fortes et complètes pour les lanceurs d'alerte ;
10. *appelle également* les parlements à évaluer les effets de la transformation numérique, y compris l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle et des algorithmes, sur les pratiques d'évitement fiscal, à répondre aux défis liés à l'instauration d'une fiscalité équitable des services numériques et de l'économie numérique, et à renforcer les dispositifs législatifs et de contrôle visant à prévenir les comportements abusifs ;
11. *exhorte* les États à préserver et à améliorer l'accès aux biens essentiels, notamment les denrées alimentaires, les médicaments, les vaccins et les intrants stratégiques, à des prix abordables, et à éviter toute mesure commerciale qui limiterait de manière disproportionnée leur disponibilité, renchérirait les coûts ou accentuerait l'insécurité alimentaire et sanitaire, et *appelle* les parlements à protéger les routes commerciales internationales et les infrastructures commerciales contre les perturbations, obstacles ou blocus ;
12. *appelle* les parlements à recenser les lacunes législatives, administratives et réglementaires qui permettent des pratiques agressives d'évitement fiscal contournant délibérément l'esprit de la loi dans leurs économies respectives, et à prendre des mesures appropriées pour combler ces lacunes ;
13. *appelle* les parlements et les gouvernements nationaux à veiller à ce que les législations internes favorisent l'égalité des sexes, à ce que les accords commerciaux internationaux comportent des dispositions relatives à l'égalité des sexes, et à ce que les budgets nationaux ainsi que les politiques commerciales et fiscales soient sensibles au genre ;
14. *demande* que des opportunités de développement des compétences, d'entrepreneuriat et de leadership soient offertes aux femmes en matière de commerce ;
15. *encourage* les parlements à évaluer systématiquement l'impact des mesures commerciales et des politiques fiscales sur la pauvreté, l'égalité des sexes, la sécurité énergétique, le développement économique et le développement durable, sur la situation des groupes vulnérables – y compris grâce à des données ventilées par sexe – et sur l'emploi, l'employabilité et l'accès à l'éducation des jeunes, et *encourage également* les parlements à promouvoir des politiques nationales complémentaires et des mesures de protection sociale afin de garantir que le commerce produise des résultats inclusifs, portés par la croissance et bénéfiques à la population, en particulier aux nouvelles générations ;
16. *exhorte* les États à soutenir la réforme de l'OMC, avec un système de règlement des différends pleinement opérationnel et accessible à tous les membres, et *réaffirme* le rôle central de la dimension développement de l'OMC pour favoriser la libéralisation du commerce et des investissements, en particulier dans l'intérêt des pays en développement ;
17. *encourage* les pays développés et les institutions financières internationales à fournir, selon des modalités convenues d'un commun accord, une assistance technique, un renforcement des capacités et un transfert de technologies adéquats et durables, afin d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en œuvre des règles modernes en matière de fiscalité et de commerce, à renforcer les mécanismes d'application, et à bâtir l'infrastructure institutionnelle nécessaire pour participer pleinement au système économique mondial et en tirer le meilleur parti ;
18. *invite* l'Union interparlementaire et ses Parlements membres à intensifier le dialogue interparlementaire sur le commerce, la fiscalité et le développement, à partager les bonnes pratiques et à renforcer le rôle des parlements en tant que garants de l'équilibre entre ouverture économique, souveraineté nationale, et équité et efficacité fiscales.

Condamnation des attaques menées par la République islamique d'Iran contre les États du Conseil de coopération du Golfe et la Jordanie

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de Bahreïn et des Émirats arabes unis pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	203	Total des voix positives et négatives	618
Voix négatives	415	Majorité des deux tiers	412
Abstentions	752		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18		Ghana		15		Pologne		15	
Albanie		<i>Absent</i>		Grèce	6	7		Portugal			13
Algérie		16		Guinée équatoriale		<i>Absent</i>		Qatar			11
Allemagne		19		Guyana		<i>Absent</i>		République de Corée		<i>Absent</i>	
Angola		15		Hongrie			12	République de Moldova		<i>Absent</i>	
Arabie saoudite	15			Indonésie		10		République démocratique du Congo		20	
Arménie			11	Iran (Rép. islam. d')		19		République démocratique populaire lao			12
Australie			14	Iraq		10	6	République dominicaine			13
Autriche			12	Irlande			12	République-Unie de Tanzanie			18
Azerbaïdjan			13	Islande	5		5	Roumanie		9	4
Bahreïn	11			Italie			17	Royaume-Uni	18		
Bangladesh		<i>Absent</i>		Japon			20	Rwanda			13
Bélarus		<i>Absent</i>		Jordanie	4		9	Saint-Marin		<i>Absent</i>	
Belgique		7	6	Kazakhstan		<i>Absent</i>		Samoa		<i>Absent</i>	
Belize		<i>Absent</i>		Kenya			17	Sénégal		<i>Absent</i>	
Bhoutan	2		8	Kirghizistan		<i>Absent</i>		Serbie			12
Bosnie-Herzégovine		<i>Absent</i>		Lesotho			11	Seychelles			10
Botswana			11	Lettonie		11		Singapour	12		
Brésil			20	Libye		12		Slovénie			10
Brunéi Darussalam			10	Liechtenstein			10	Somalie		13	
Burkina Faso		14		Lituanie			11	Soudan du Sud		13	
Cambodge			13	Luxembourg	5		5	Suède			13
Cameroun			14	Macédoine du Nord			11	Suisse		12	
Canada	16			Malawi			14	Suriname			10
Chili		5	8	Maldives	10			Tadjikistan		<i>Absent</i>	
Chine		8	15	Mali		12		Tchad			13
Chypre			11	Malte		<i>Absent</i>		Tchéquie	13		
Côte d'Ivoire			15	Maroc	15			Thaïlande		<i>Absent</i>	
Croatie		<i>Absent</i>		Mauritanie			12	Timor-Leste			11
Danemark		12		Mexique			20	Togo		<i>Absent</i>	
Djibouti			11	Monaco		<i>Absent</i>		Tunisie			13
Égypte	20			Mongolie		<i>Absent</i>		Türkiye		19	
Émirats arabes unis	13			Monténégro			10	Turkménistan		<i>Absent</i>	
Équateur			13	Mozambique			15	Ukraine	15		
Espagne		16		Namibie		11		Uruguay	1		10
Estonie		11		Népal			14	Viet Nam			20
Eswatini			11	Niger		<i>Absent</i>		Yémen			13
Fédération de Russie			20	Nigéria			22	Zambie		14	
Fidji		<i>Absent</i>		Norvège	12			Zimbabwe		13	
Finlande			12	Oman			12				
France	10		8	Ouganda		<i>Absent</i>					
Gabon		<i>Absent</i>		Ouzbékistan		<i>Absent</i>					
Gambie		11		Pakistan		<i>Absent</i>					
Géorgie		<i>Absent</i>		Palestine			12				
				Paraguay		<i>Absent</i>					
				Pays-Bas		13					
				Pérou		15					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Qatar, de l'Australie, de la Türkiye, de la France, du Brésil, de la Zambie, de la Pologne, du Portugal, de l'Italie et de l'Irlande avec le soutien du Groupe arabe, du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives.....	1 316	Total des voix positives et négatives ..	1 319
Voix négatives	3	Majorité des deux tiers	879
Abstentions.....	51		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	18			Ghana	15			Pologne	15		
Albanie		Absent		Grèce	13			Portugal	13		
Algérie	16			Guinée équatoriale		Absent		Qatar	11		
Allemagne	19			Guyana		Absent		République de Corée		Absent	
Angola	15			Hongrie	12			République de Moldova		Absent	
Arabie saoudite	15			Indonésie	10			République démocratique du Congo	20		
Arménie	11			Iran (Rép. islam. d')	19			République démocratique populaire lao	12		
Australie	14			Iraq	16			République dominicaine	13		
Autriche	12			Irlande	12			République-Unie de Tanzanie	18		
Azerbaïdjan	13			Islande	10			Roumanie	13		
Bahreïn			11	Italie	17			Royaume-Uni	18		
Bangladesh		Absent		Japon	20			Rwanda	13		
Bélarus		Absent		Jordanie	13			Saint-Marin		Absent	
Belgique	13			Kazakhstan		Absent		Samoa		Absent	
Belize		Absent		Kenya	17			Sénégal		Absent	
Bhoutan	10			Kirghizistan		Absent		Serbie	12		
Bosnie-Herzégovine		Absent		Lesotho	11			Seychelles	10		
Botswana	11			Lettonie	11			Singapour			12
Brésil	20			Libye	12			Slovénie	10		
Brunéi Darussalam	10			Liechtenstein	10			Somalie	13		
Burkina Faso	14			Lituanie	11			Soudan du Sud	13		
Cambodge	13			Luxembourg	10			Suède	13		
Cameroun	14			Macédoine du Nord	11			Suisse	12		
Canada	16			Malawi	14			Suriname	10		
Chili	13			Maldives	10			Tadjikistan		Absent	
Chine	15		8	Mali	9	3		Tchad	13		
Chypre	11			Malte		Absent		Tchéquie	13		
Côte d'Ivoire	15			Maroc	15			Thaïlande		Absent	
Croatie		Absent		Mauritanie	12			Timor-Leste	11		
Danemark	12			Mexique	20			Togo		Absent	
Djibouti	11			Monaco		Absent		Tunisie	13		
Égypte	20			Mongolie		Absent		Türkiye	19		
Émirats arabes unis	13			Monténégro	10			Turkménistan		Absent	
Équateur	13			Mozambique	15			Ukraine	15		
Espagne	16			Namibie	11			Uruguay	11		
Estonie	11			Népal	14			Viet Nam	20		
Eswatini	11			Niger		Absent		Yémen	13		
Fédération de Russie			20	Nigéria	22			Zambie	14		
Fidji		Absent		Norvège	12			Zimbabwe	13		
Finlande	12			Oman	12						
France	18			Ouganda		Absent					
Gabon		Absent		Ouzbékistan		Absent					
Gambie	11			Pakistan		Absent					
Géorgie		Absent		Palestine	12						
				Paraguay		Absent					
				Pays-Bas	13						
				Pérou	15						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209^e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 152^e Assemblée de l'UIP
(Istanbul, 19 avril 2026)*

La 152^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les buts des Nations Unies, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que la réalisation de la coopération internationale pour faire face aux enjeux humanitaires, et *rappelant également* les principes du droit international, y compris du droit international humanitaire, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme,

réaffirmant son ferme engagement en faveur des Conventions de Genève de 1949, qui constituent la pierre angulaire du droit international humanitaire et s'imposent à toutes les parties aux conflits armés,

soulignant l'interdépendance entre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que la nécessité de respecter leurs règles en toutes circonstances, en particulier s'agissant de la protection des civils, des biens de caractère civil, des infrastructures vitales et des services essentiels,

affirmant qu'il importe de garantir la redevabilité et de prévenir et combattre l'impunité pour toutes les violations, conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, de manière à garantir que justice soit rendue aux victimes et à renforcer l'état de droit,

ayant à l'esprit les résolutions antérieures de l'UIP qui mettent en avant le rôle essentiel des parlements dans le renforcement de la paix, de la sécurité et de l'état de droit,

profondément préoccupée par le non-respect de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui condamne fermement les attaques visant les installations médicales et le personnel humanitaire,

profondément alarmée par les rapports crédibles faisant état de violations graves et systématiques du droit international humanitaire dans les conflits en cours au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde, notamment des attaques sans discrimination contre les civils, la destruction d'hôpitaux et d'écoles, le refus d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire et l'utilisation de la famine comme méthode de guerre,

insistant sur le fait que l'impunité alimente les cycles de violence et compromet les perspectives d'une paix juste et durable, et que la redevabilité est essentielle à une véritable réconciliation,

soulignant l'importance des mécanismes permettant d'assurer aux victimes une réparation et une indemnisation effectives, conformément au droit international et par l'intermédiaire des organismes compétents des Nations Unies,

reconnaissant que les parlements nationaux disposent de larges pouvoirs législatifs et de contrôle sur les autorités exécutives, notamment en matière de politique militaire et étrangère, et qu'ils jouent un rôle clé s'agissant de traduire les engagements internationaux en actions concrètes au niveau national,

1. *affirme* que le respect du droit international humanitaire dans tous les conflits constitue une priorité, notamment au Moyen-Orient, particulièrement en ce qui concerne la protection des civils, des biens de caractère civil, des infrastructures vitales et des services essentiels, ainsi que la garantie d'un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, sans discrimination, et *affirme également* que la garantie de ce respect est une composante essentielle du rôle joué par les parlements dans le soutien à la paix et à la sécurité internationale ;

2. *exhorte* les Parlements membres à prendre d'urgence des mesures pour passer de la condamnation à l'action concrète, à examiner dans quelle mesure les politiques et pratiques militaires de leurs gouvernements respectent le droit international humanitaire, et à utiliser tous les outils constitutionnels à leur disposition afin d'assurer la redevabilité pour les violations et de promouvoir des mécanismes efficaces pour leur documentation ;
3. *encourage* les Parlements membres à intensifier la diplomatie parlementaire et à coordonner davantage leur mobilisation par le biais des mécanismes et des groupes géopolitiques de l'UIP, afin de bâtir un consensus international en faveur de la désescalade, de la protection des civils, de la préservation des infrastructures et de solutions pacifiques, en particulier au Moyen-Orient ;
4. *appelle* à la reprise immédiate des pourparlers entre les parties concernées dans les situations où des cessez-le-feu sont en vigueur, dans le but de parvenir à la cessation définitive des attaques, et *exhorte* ces parties à prendre part à ces pourparlers dans un esprit de sérieux renouvelé, avec une volonté politique affirmée et un engagement clair à prévenir toute nouvelle escalade du conflit ;
5. *souligne* que tout nouveau processus diplomatique doit être suffisamment sérieux, durable et inclusif pour traiter l'ensemble des principaux points de divergence contribuant à la crise concernée, notamment, le cas échéant, ceux liés à la sécurité maritime et à la liberté de navigation, à la situation dans la région, ainsi qu'aux autres préoccupations connexes de nature politique, sécuritaire et humanitaire ;
6. *demande* à l'ensemble des parties, pendant toute période de cessez-le-feu et toute négociation ultérieure, de s'abstenir d'entreprendre toute action militaire, mesure unilatérale ou autre initiative susceptible de compromettre les perspectives de dialogue ou de provoquer une nouvelle escalade au niveau régional ;
7. *enjoint* au Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, dans le cadre de son mandat : de suivre l'évolution de la situation au Moyen-Orient ; de soumettre, lors de la 153^e Assemblée, un rapport sur les mesures prises par les parties à la suite des appels en faveur de la protection des civils, de l'accès humanitaire et de la désescalade ; et de proposer des mesures parlementaires immédiates pour parer à toute nouvelle détérioration ;
8. *prie* la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de recourir aux bons offices de l'UIP afin de soutenir les efforts de désescalade et de faciliter au plus vite un dialogue parlementaire axé sur la protection des civils, la préservation des infrastructures vitales, la garantie de la liberté de navigation, le cas échéant, et la création de conditions propices à des règlements négociés entre les parties ;
9. *affirme* la disponibilité des parlements du monde entier, par l'entremise de l'UIP et d'autres canaux parlementaires appropriés, à soutenir toutes les initiatives sincères visant à atténuer les tensions, à rétablir la confiance et à promouvoir le règlement pacifique et durable des conflits armés ;
10. *invite* les parlements nationaux à soutenir activement, dans le cadre de leurs responsabilités constitutionnelles respectives, les efforts diplomatiques, le respect du droit international, la protection des civils, la prévention de tout élargissement des conflits, ainsi que le relèvement et la reconstruction post-conflit, y compris l'indemnisation des victimes ;
11. *prie* le Secrétaire général de l'UIP de communiquer la présente résolution à l'ensemble des Parlements membres de l'Organisation, ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU, au Président du Conseil de sécurité de l'ONU, au Comité international de la Croix-Rouge et à la Présidente de la Cour pénale internationale, afin de mobiliser un soutien mondial en faveur de la redevabilité parlementaire et de la consolidation de la paix en tant que piliers fondamentaux d'une paix juste.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 152^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Istanbul, 19 avril 2026)*

La Commission a tenu deux séances les 17 et 18 avril 2026.

Personnes handicapées

Lors de sa première séance, qui s'est tenue le 17 avril 2026 sous la conduite de la Vice-Présidente, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), la Commission a débattu de sa prochaine résolution, *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Les trois co-rapporteurs étaient présents : Mme C.M. Mumma (Kenya), M. C. Lohr (Suisse) et Mme F. Öncü (Türkiye).

Dans son intervention, Mme H. Hagrass (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées) a mis en avant le rôle des parlements dans la promotion d'une démocratie inclusive et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, soulignant la nécessité de s'éloigner des approches paternalistes au profit de cadres fondés sur les droits. Les parlements doivent promouvoir des politiques qui soutiennent les aidants familiaux, dont la plupart sont des femmes, et renforcer les systèmes de soutien basés sur la communauté. Mme Hagrass a en outre souligné l'importance de supprimer les obstacles juridiques et pratiques à la représentation politique des personnes handicapées, y compris les femmes handicapées. Les mesures comprennent l'amélioration de l'accessibilité des lieux et des travaux parlementaires, la mise en place d'aménagements raisonnables et l'introduction de quotas légaux.

M. N. Kabbara (Président de International Disability Alliance) a souligné l'importance de faire progresser l'inclusion des personnes handicapées par le biais de la législation, du plaidoyer et des processus budgétaires. Les allocations budgétaires reflètent les priorités politiques et déterminent dans la pratique si les personnes handicapées peuvent accéder à une éducation inclusive, à la justice, à une vie autonome et à d'autres droits fondamentaux. La mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées nécessite également une concertation approfondie avec les personnes handicapées et leurs organisations représentatives. M. Kabbara a appelé les parlements à renforcer leur rôle de contrôle, à garantir l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines d'action et à promouvoir la participation active des personnes handicapées à la vie politique, conformément au principe "rien sur nous sans nous".

La Commission a entendu les co-rapporteurs de sa prochaine résolution. Mme F. Öncü (Türkiye) a souligné que les droits des personnes handicapées étaient au cœur de la dignité humaine, de l'égalité de citoyenneté et de la légitimité démocratique, rappelant que, bien qu'il y ait 1,3 milliard de personnes handicapées dans le monde, celles-ci restaient largement sous-représentées dans les processus décisionnels. Mme C. Mumma (Kenya) a insisté sur le fait que les questions liées au handicap devaient être systématiquement prises en compte dans la législation et le contrôle. Elle a souligné l'importance de structures dédiées, telles que les forums sur le handicap au sein des parlements, qui pourraient intégrer la prise en compte des droits des personnes handicapées dans les travaux parlementaires. M. C. Lohr (Suisse) a souligné que l'inclusion exigeait l'engagement des familles, de la société, des parlements et des gouvernements, ainsi qu'une meilleure prise de conscience de ce que signifie vivre avec un handicap. Il a appelé à un meilleur accès à l'éducation, à l'emploi et à la participation politique, y compris des opportunités pour être élu.

Au total, 31 délégués ont pris part au débat. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer les cadres juridiques et de garantir la mise en œuvre effective de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ils ont également appelé à la mise en place de systèmes nationaux harmonisés de collecte et d'analyse des données, afin de servir de base à une prise de décision parlementaire qui repose sur des données factuelles. Parmi les domaines prioritaires figurent la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans la préparation aux catastrophes et le rôle des outils numériques dans le renforcement de l'inclusion des personnes handicapées. La séance

s'est conclue par un appel à une volonté politique renforcée, à des budgets adéquats et à une action collective afin de garantir l'inclusion pleine et effective des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie publique.

Intelligence artificielle

Lors de sa deuxième séance, le 18 avril 2026 sous la conduite de la Vice-Présidente, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), la Commission a tenu un débat sur la mise en œuvre du mandat parlementaire relatif à l'intelligence artificielle (IA), à la suite de l'adoption, en octobre 2024, de la résolution de l'UIP intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

En ouvrant le débat, Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteuse de la résolution de 2024, a fait remarquer que les modèles d'IA de pointe étaient désormais capables de raisonner, de s'autocorriger et de fonctionner comme des agents semi-autonomes. Ces avancées offrent des avantages considérables en matière de découvertes scientifiques, de santé et d'éducation, mais elles accentuent également les risques pour les droits de l'homme, notamment par le biais d'applications militaires, de menaces de cybersécurité pesant sur les infrastructures critiques, de perturbations de l'emploi des jeunes et des débutants, d'images intimes générées par l'IA sans consentement, et de menaces pour l'intégrité du processus électoral. Elle a souligné que l'industrie continuait de dominer le débat sur la réglementation et que les parlements avaient la responsabilité de suivre le rythme, tant au niveau national que dans les processus mondiaux.

Mme M. Cederfelt (Suède), Présidente du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, a présenté la Déclaration de Kuala Lumpur sur le thème *Les parlements pour une IA responsable*. Les participants ont adopté ce texte en novembre 2025 lors de la première conférence parlementaire internationale consacrée à l'IA, que l'UIP, le Parlement de Malaisie, l'Association parlementaire du Commonwealth et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisée conjointement. Ses 13 recommandations portent sur la préparation des parlements, l'élaboration de lois de fond et le contrôle, ainsi que la participation à la gouvernance internationale de l'IA. La Déclaration invite tous les parlements à présenter un rapport d'étape d'ici le 1^{er} juin 2026, en vue d'un rapport mondial consolidé prévu en août 2026.

Mme S. Kiladze (Présidente du Comité des droits de l'enfant de l'ONU) a présenté la *Déclaration commune sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant*, adoptée en janvier 2026 et co-signée par 14 organisations internationales, dont l'UIP. Elle a souligné les risques accrus auxquels les enfants sont exposés, notamment le cyberharcèlement, l'exploitation sexuelle en ligne et les contenus synthétiques qui détournent leurs images, précisant que les enfants ne pouvaient pas être protégés de manière significative à l'ère de l'IA sans des cadres juridiques efficaces.

M. R. Goñi (Uruguay) a rendu compte du dialogue parlementaire régional sur l'IA qui s'est tenu à Montevideo en mars 2026, soulignant que les parlements occupaient désormais une place centrale dans le processus du Forum sur la gouvernance de l'Internet. Il a insisté sur l'importance d'une gouvernance anticipative et a appelé à assurer le suivi parlementaire continu des conditions nécessaires pour que les citoyens, en particulier les enfants et les adolescents, puissent tirer parti de l'IA en toute sécurité.

Des délégués d'Afrique du Sud, d'Australie, de Bahreïn, du Canada, du Guyana, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de Jordanie, d'Oman et de la République de Corée ont fait le point sur les mesures législatives et de contrôle prises au niveau national. Parmi les exemples cités figuraient : les stratégies nationales en matière d'IA et les cadres de protection des données ; l'initiative Hiroshima AI Process Friends Group, qui regroupe désormais 66 pays et régions ; la Loi sur la protection des informations personnelles et le projet de Cadre d'action en matière d'IA en Afrique du Sud ; ainsi que l'Amendement au Code pénal (Deepfakes de nature sexuelle) en Australie. Plusieurs délégués ont attiré l'attention sur l'usage de l'IA dans les conflits armés et le ciblage des civils. Le délégué australien a soulevé la question des biais sexistes et raciaux avérés dans les algorithmes d'IA utilisés pour le recrutement, la reconnaissance faciale, les diagnostics médicaux et la conversation.

La Commission s'est ensuite penchée sur les images intimes non consenties générées par l'IA, en tant qu'étude de cas illustrant une action parlementaire ciblée face à un préjudice lié à l'IA qui évolue rapidement.

Mme M. Disoski (Autriche) a fait part de son expérience personnelle : après une apparition à la télévision publique, des individus lui ont envoyé des contenus de type deepfake la représentant et générés par l'IA. Elle a présenté les mesures législatives prises en Autriche, notamment les travaux en cours visant à ériger en crime la création et la diffusion de deepfakes non consentis, et a souligné qu'une définition juridique claire constituait la première étape essentielle vers l'application de la loi. Mme M. Guerra Castillo (Mexique) a présenté la Loi Olympia (*Ley Olimpia*), qui reconnaît la violence numérique comme un crime et a été étendue en 2024 pour couvrir les deepfakes sexuels générés par l'IA, selon le principe que l'atteinte à la dignité est la même, que l'image soit authentique ou truquée. Mme M. Rempel Garner (Canada) a décrit le Projet de loi C-16, la Loi sur la protection des victimes, qui visait à combler une lacune de la législation canadienne qui avait laissé l'imagerie intime générée par l'IA en dehors des infractions concernant la diffusion non consentie. Elle a souligné que la pénalisation seule était insuffisante sans un retrait rapide du contenu et un accompagnement tenant compte des traumatismes subis par les victimes.

Les délégués d'Afrique du Sud, du Royaume-Uni et de Türkiye ont décrit les lacunes législatives auxquelles ils sont confrontés, notamment la difficulté de traiter les cas de vidéos non consenties de femmes dans des espaces publics dans le cadre des dispositions existantes en matière de voyeurisme ou de harcèlement. Ils ont également évoqué des affaires judiciaires en cours concernant des images politiques truquées à l'aide de l'IA. Mme S. Kiladze (Comité des droits de l'enfant des Nations Unies) a souligné que les réponses législatives devaient accorder une attention particulière à la vulnérabilité des enfants, qui sont de plus en plus victimes de sextorsion via l'IA.

M. A. Read (Secrétariat de l'UIP) a présenté à la Commission le programme de travail de l'UIP pour 2026 concernant la politique d'IA. Ce programme s'articule autour de trois objectifs : renforcer la capacité des parlements à agir dans le domaine de l'IA, élargir la mobilisation parlementaire dans les domaines d'action clés où l'IA a un impact, soutenir la participation active des parlements à la gouvernance internationale de l'IA.

La Commission a conclu ses débats en adoptant, par acclamation, la motion intitulée *Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle*, que le Bureau a élaborée avec la contribution des représentantes du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires. Cette motion exhorte les parlements à mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration de Kuala Lumpur, à désigner des parlementaires et des membres du personnel pour participer à des échanges interparlementaires sur l'IA, à s'engager activement dans les forums mondiaux sur la gouvernance de l'IA et à renforcer les capacités internes afin de mener une action parlementaire durable dans ce domaine.

Invités spéciaux

Les invités spéciaux suivants ont participé aux travaux de la Commission :

Personnes handicapées

- Mme Heba Hagrass, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées
- M. Newaf Kabbara, Président de International Disability Alliance (à distance)

Intelligence artificielle

- Mme Sophie Kiladze, Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 152^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Istanbul, 19 avril 2026)*

La Commission a tenu deux séances, les 17 et 18 avril 2026, sous la conduite de son vice-président, M. F. Al-Nouiri (Libye). Après avoir ouvert la session, M. Al-Nouiri a invité toutes les personnes présentes à adopter l'ordre du jour de la session et à approuver le compte rendu de la session précédente, tenue lors de la 151^e Assemblée de l'UIP à Genève en octobre 2025.

La présence des Nations Unies en Türkiye : un cadre d'expérimentation pour renforcer la collaboration entre l'ONU et les parlements

Intervenants : M. B.A. Ahonsi (Coordinateur résident des Nations Unies, Türkiye), Mme D.C. Cicchella (Représentante adjointe du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Türkiye), Mme M. Guimond (Directrice de pays, ONU Femmes, Türkiye) et Mme M. Gandhi (Représentante adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Türkiye).

Lors de sa première séance, à laquelle ont assisté 30 délégations, la Commission a tenu un débat sur le rôle du Coordonnateur résident des Nations Unies et de l'équipe de pays des Nations Unies à l'égard du Gouvernement et de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, avec pour toile de fond l'initiative actuelle ONU80, qui vise à rationaliser les travaux de l'Organisation, notamment au niveau des pays. Cette séance s'inscrivait dans la continuité de plusieurs débats organisés avec des coordonnateurs résidents des Nations Unies ces dernières années afin d'illustrer l'importance de la coopération entre l'ONU et les parlements au niveau national, considérée comme essentielle à la mise en œuvre des engagements mondiaux.

Après quelques observations préliminaires sur le rôle des parlements dans la traduction des engagements mondiaux, comme les objectifs de développement durable, en mesures nationales au moyen de leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle, M. Ahonsi a indiqué que le déploiement du système des Nations Unies pour le développement en Türkiye a évolué au fil du temps, qu'il est de plus en plus intégré et que les besoins du pays sont davantage pris en compte, conformément aux réformes récentes de l'ONU. Après avoir mis en évidence les principaux domaines de coopération entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de Türkiye sur des questions telles que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la migration et la protection de l'enfance, M. Ahonsi a présenté les trois membres de l'équipe dont les institutions illustrent le mieux, selon lui, l'impact de la présence de l'ONU sur le terrain en Türkiye.

Les trois intervenantes, du HCR, d'ONU Femmes et de l'UNICEF ont cité plusieurs exemples pratiques de coopération active avec le parlement national. Elles ont souligné que la coopération entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Parlement doit viser à renforcer les capacités institutionnelles en allant au-delà des interventions ponctuelles comme l'appui apporté aux parlementaires à titre individuel. Elles ont relevé la nécessité de renforcer la maîtrise nationale des processus de développement, faisant observer que les parlementaires sont particulièrement bien placés à cet égard, en tant que représentants du peuple et responsables locaux.

Les principaux objectifs de l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies avec la Grande Assemblée nationale de Türkiye sont les suivants :

- Institutionnaliser l'élaboration de politiques fondée sur des données probantes, en particulier au niveau des commissions, où se tiennent les débats les plus approfondis.
- Renforcer les capacités d'analyse fondée sur le genre, notamment en ce qui concerne la budgétisation sensible au genre.
- Créer de nouveaux espaces de dialogue entre femmes parlementaires au-delà des clivages politiques.
- Travailler en étroite collaboration avec le groupe de l'UIP au Parlement, qui constitue un canal bien établi d'assistance technique, notamment au moyen de publications conjointes ONU-UIP (telles que le guide HCR-UIP sur le droit des réfugiés) ainsi que d'ateliers sur le droit des réfugiés.

- Créer des commissions de recherche spécialisées destinées à éclairer les travaux législatifs (par exemple une commission sur les enfants vivant dans les zones de conflit).
- Appuyer l'apprentissage mutuel entre parlementaires de l'ensemble de la région sur des questions de politique d'intérêt commun.

Le principal enseignement de l'équipe de pays des Nations Unies en Türkiye est que collaborer efficacement avec le Parlement exige du temps et de la patience, mais aussi un engagement de l'institution dans son ensemble. Le Parlement doit piloter le programme avec pour objectif de produire un véritable impact sur le terrain grâce à des réformes législatives et à un contrôle rigoureux.

Le débat qui a suivi a donné lieu à sept interventions de l'auditoire, au cours desquelles les points suivants ont été soulignés :

- La coopération entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux se renforce également dans d'autres pays, même si ce renforcement ne s'opère pas toujours au même rythme ni selon les mêmes modalités, puisque la situation dépend des particularités de chaque pays. Les parlements ne sont plus considérés comme de simples observateurs de l'action de l'ONU dans leur pays, mais de plus en plus comme des parties prenantes actives.
- La mobilisation du parlement ne sert pas seulement l'intérêt national : elle aide également l'ONU à faire progresser son action mondiale. Il est dans l'intérêt des deux parties, l'ONU comme le parlement, de coopérer plus étroitement.
- Outre le renforcement des capacités, la coopération entre l'ONU et les parlements au niveau national exige aussi une communication régulière et transparente.

Vers une ONU plus efficace et plus représentative : la nécessité de réviser la Charte

Intervenants : Mme R. French (Directrice des politiques et des relations diplomatiques, Coalition Article 109) et M. S. Prokhorov (Responsable de programme, Financement et efficacité des Nations Unies, Fondation Dag Hammarskjöld (DHF)).

Lors de sa deuxième séance, à laquelle ont assisté 28 délégations, la Commission a tenu un débat sur une proposition visant à modifier la Charte des Nations Unies. Cette proposition est promue dans le monde entier par la Coalition Article 109, une nouvelle coalition de groupes issus de la société civile. La Commission a été informée de l'appel lancé par la Coalition pour la tenue d'une conférence visant à réviser la Charte et du souhait de la Coalition d'y associer les parlements à titre de soutien. Le débat a également porté sur les mesures à prendre pour permettre à l'ONU de mieux remplir sa mission dans des contextes difficiles, tout en tenant compte des récentes coupes opérées dans son budget, qui entravent lourdement les travaux de l'Organisation. Les résultats d'une enquête conjointe UIP-DHF menée auprès de parlementaires sur le budget de l'ONU ont été présentés.

S'exprimant au nom de la Coalition Article 109, Mme French a plaidé en faveur de la tenue, en 2031 ou 2032, d'une conférence de révision de la Charte, à l'issue d'un processus préparatoire de plusieurs années. Elle a expliqué la genèse de la Coalition, indiquant qu'elle a vu le jour un an plus tôt en raison de la profonde inquiétude suscitée par le risque de disparition de l'ONU si celle-ci ne parvient pas à se renouveler en profondeur. Elle a expliqué que la récente initiative ONU80, qui vise à simplifier les procédures, à consolider les travaux et à mettre en œuvre des mesures de réduction des coûts, est utile mais qu'elle ne peut traiter que les symptômes, et non les causes profondes, du malaise institutionnel actuel.

Mme French a souligné que la Charte des Nations Unies est obsolète et n'est plus adaptée aux réalités actuelles. La Charte n'a été signée à l'origine que par 50 pays, à savoir les membres fondateurs de l'ONU, ce qui signifie qu'elle ne reflète pas nécessairement les attentes du groupe beaucoup plus large que constituent aujourd'hui les 193 États membres de l'ONU, parmi lesquels figurent de nombreux pays du Sud. En outre, les problèmes que l'ONU avait vocation à traiter à sa création sont devenus bien plus difficiles à résoudre et peuvent avoir des conséquences dévastatrices. Des questions telles que les changements climatiques, l'IA et la prolifération nucléaire font peser sur le monde et ses habitants une menace existentielle presque sans précédent. En outre, alors que le Conseil de sécurité et d'autres organes clés de l'ONU peinent à faire respecter la Charte, jamais le soutien de l'opinion publique mondiale à l'égard de l'ONU n'a été aussi bas.

Dans ce contexte, des personnalités internationales de premier plan, parmi lesquelles plusieurs chefs de gouvernement, dont le président Ramaphosa (Afrique du Sud), le président Lula (Brésil) et le président Modi (Inde), soulignent de plus en plus ouvertement la nécessité d'organiser une conférence de révision de la Charte. Le rapport publié en 2023 par le Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU pour un multilatéralisme efficace a conféré à cette proposition un appui de haut niveau. Du côté de la société civile, des organisations réputées pour défendre le multilatéralisme, telles que la Fondation Kofi Annan et le Club de Madrid, ont également exprimé leur soutien. Comme l'a relevé Mme French, une conférence de révision de la Charte avait été envisagée par les fondateurs de l'ONU à l'article 109, qui prévoyait la tenue d'une telle conférence au plus tard en 1955. Comme aucune conférence de ce type n'a jamais été organisée et que l'ONU traverse aujourd'hui une crise profonde, l'heure est venue de faire advenir un nouveau "moment de San Francisco" afin de refonder l'Organisation sur des bases plus solides.

Organiser une conférence de révision de la Charte nécessiterait une majorité qualifiée des deux tiers de l'Assemblée générale, ainsi que l'appui de neuf membres du Conseil de sécurité, sans distinction entre membres permanents et non permanents et sans possibilité de veto. La plupart des constitutions nationales exigent une ratification parlementaire pour que la nouvelle Charte entre en vigueur. C'est pourquoi la Coalition Article 109 considère de plus en plus les parlements comme des acteurs clés à mobiliser aux côtés des gouvernements et des organisations de la société civile. Mme French a fait observer qu'il est essentiel que les parlements soient associés très tôt à ce débat, pour aider à définir les modalités du processus à venir et commencer à réfléchir à une liste indicative de propositions de réforme, qui devront toutes être examinées sans préjuger du résultat final de la conférence.

Le débat qui a suivi a donné lieu à 13 interventions de l'auditoire. Tous les intervenants, sans exception, ont largement soutenu l'idée d'une conférence de révision de la Charte, estimant que ce processus constitue un mécanisme juridique légitime pour réformer l'ONU en profondeur. Au cours de leurs interventions, ils ont souligné les points suivants :

- Les parlements doivent être mieux informés sur cette proposition et se tenir prêts à en discuter avec leurs gouvernements respectifs au stade précoce actuel, où la dynamique commence à se mettre en place.
- À sa prochaine session, qui doit se tenir en République-Unie de Tanzanie en octobre 2026, la Commission devrait envisager d'adopter une motion qui appuie officiellement l'appel à la tenue d'une conférence de révision de la Charte et qui fournisse aux parlements des orientations sur les mesures concrètes à prendre par la suite.
- Toutes les propositions de réforme devront être examinées, mais la nouvelle Charte devra respecter les valeurs fondamentales qui ont été clairement inscrites dans le document original de 1945 et qui doivent continuer à former le socle du multilatéralisme pour les générations à venir.
- Le processus préparatoire à la conférence de révision de la Charte devra être le plus inclusif et transparent possible, en y associant pleinement l'ensemble des États membres de l'ONU sur un pied d'égalité.
- Le processus de révision de la Charte devrait notamment permettre de rendre l'ONU plus démocratique et plus responsable, et mieux à même d'agir efficacement dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'action humanitaire et de la justice.
- La nouvelle Charte devrait renforcer les obligations juridiques des pays ayant mené une guerre contre d'autres pays en violation de la Charte.

Assurer à l'ONU un financement stable et adéquat est un élément indispensable du processus de réforme de l'ONU, au même titre que l'organisation de la conférence de révision de la Charte. Dans le prolongement des précédents débats de la Commission permanente sur le budget de l'ONU, M. S. Prokhorov a évoqué la situation actuelle de l'Organisation, dont la majeure partie du financement provient de sources préaffectées, instables et liées à des projets ou à des questions spécifiques. Il a indiqué que le budget total de l'ONU s'élève à 67 milliards d'USD, soulignant que son coût pour la communauté internationale est infime au regard, par exemple, des dépenses militaires mondiales (2 400 milliards d'USD) ou du chiffre d'affaires de la société mère de Google (310 milliards d'USD).

M. Prokhorov a présenté les conclusions d'une récente enquête UIP-DHF menée auprès de parlementaires, dans laquelle les personnes interrogées se sont déclarées dans l'ensemble favorables à une augmentation du financement du budget de l'ONU. Plus précisément, sur les 120 parlementaires ayant répondu à l'enquête :

- 91 % ont déclaré que l'ONU est utile à leur pays et pertinente à l'échelle mondiale.
- 53 % se sont dits favorables à une augmentation du financement de l'ONU (seuls 14 % se sont prononcés pour des réductions budgétaires).
- 60 % ont déclaré avoir besoin d'être mieux informés sur le financement de l'ONU.
- 64 % ont estimé que les sanctions à l'encontre des pays qui ne s'acquittent pas de leurs contributions doivent être renforcées.
- 77 % ont estimé que les parlements doivent avoir davantage voix au chapitre concernant les contributions de leur pays au budget de l'ONU.
- 52 % se sont dits favorables à la taxation des transactions financières internationales pour compléter le financement, tandis que 20 % ont appelé, dans le même but, à instaurer une taxe sur les voyages aériens internationaux.
- 72 % ont estimé que le système des Nations Unies doit être rationalisé pour réaliser des économies et obtenir de meilleurs résultats.

À la fin de la séance, un représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a pris la parole pour attirer l'attention sur la crise de financement qui compromet gravement la capacité de l'agence à fournir des biens et services essentiels, notamment en matière de santé, d'éducation et d'alimentation, aux Palestiniens à Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie et en République arabe syrienne. Le représentant a indiqué que l'UNRWA a subi de fortes coupes budgétaires et fonctionne avec un budget équivalent à celui de 2012, et que, pour maintenir les programmes, le personnel a accepté une baisse de rémunération de 20 %. L'agence a besoin de toute urgence du soutien des parlements pour retrouver un financement stable et pérenne.

Élections au Bureau de la Commission

Des élections ont également eu lieu pour pourvoir les sièges vacants au Bureau de la Commission (voir [page 42](#)).

Dans son rapport à l'Assemblée, M. Al-Nouiri a fait part de sa tristesse à l'annonce du décès récent de M. J. Uerikua (Namibie), membre du Bureau.

Divers

Au titre de ce dernier point de l'ordre du jour, un délégué de l'Ukraine a proposé que la Commission débattenne à sa prochaine session d'une motion visant à encourager la création de commissions du futur, conformément aux engagements pris dans le Pacte pour l'avenir adopté en 2024. Un projet de texte sera soumis au Secrétariat en temps utile.

Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle

*Motion adoptée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme
(Istanbul, 18 avril 2026)*

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP reconnaît que le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) progressent rapidement, avec des implications profondes pour la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. L'IA offre des opportunités considérables aux nations et aux sociétés, mais comporte également des risques qui exigent un engagement parlementaire urgent, éclairé et soutenu dans tous les domaines d'action où l'IA a des répercussions.

La Commission rappelle la résolution intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, adoptée à l'unanimité par la 149^e Assemblée de l'UIP, à Genève en octobre 2024, qui a défini un mandat global à l'intention des parlements et de l'UIP afin qu'ils interviennent dans tous les domaines de la gouvernance de l'IA.

La Commission se félicite de l'adoption, en novembre 2025, de la Déclaration de Kuala Lumpur intitulée *Les parlements pour une IA responsable*, qui définit 13 recommandations concrètes pour l'action parlementaire en vue de mettre en œuvre la résolution de l'UIP. Elle se félicite également de la *Déclaration commune sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant*, adoptée en janvier 2026 par plus de 50 organisations internationales. La Commission reconnaît également que la violence sexiste facilitée par la technologie doit être considérée comme un enjeu central de la gouvernance de l'IA, et que les points de vue de tous les segments de la société, en particulier ceux des femmes et des jeunes, doivent être pris en compte dans les processus de gouvernance de l'IA.

La Commission constate avec satisfaction qu'au début de l'année 2026, plus de 60 parlements à travers le monde avaient pris des mesures importantes en matière d'IA, notamment par le biais de la législation, de la création de commissions spécialisées et de procédures d'enquête, ainsi que par la participation à des consultations publiques. Elle reconnaît également que de nombreux parlements sont confrontés à d'importants défis en matière de capacités pour suivre le rythme des évolutions technologiques, et que la coopération internationale, les échanges entre pairs et le partage régulier d'informations sur les mesures prises par les différents parlements sont essentiels pour garantir que tous les parlements puissent exercer pleinement leurs fonctions en matière d'IA.

Consciente de l'urgence d'une action parlementaire immédiate et soutenue en matière d'IA, la Commission invite les Parlements membres de l'UIP à :

1. prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration de Kuala Lumpur, conformément à la résolution de l'UIP de 2024 sur l'IA, notamment en identifiant les domaines d'action urgents en fonction des priorités nationales ;
2. identifier les parlementaires et les membres du personnel appelés à participer activement aux échanges interparlementaires sur les questions de principe relatives à l'IA, en entretenant des contacts réguliers avec le Secrétariat de l'UIP afin de favoriser l'échange de savoirs et de faciliter le partage des expériences parlementaires, des enseignements tirés et des bonnes pratiques émergentes ;
3. participer activement aux processus régionaux, internationaux et multilatéraux relatifs à la gouvernance de l'IA, notamment par l'intermédiaire des Nations Unies et d'autres instances compétentes, en veillant à ce que les perspectives parlementaires soient prises en compte dans l'élaboration des normes et standards internationaux en matière d'IA ;
4. renforcer les capacités des parlements à tirer parti de l'IA, notamment en permettant aux parlementaires et au personnel parlementaire de bénéficier d'une expertise indépendante et d'une formation continue pour comprendre l'impact de l'IA sur l'ensemble de la société, et pour adopter et utiliser dans leur institution les outils d'IA de manière responsable.

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Règlement de l'Assemblée

*Amendements adoptés par la 152^e Assemblée de l'UIP
(Istanbul, 19 avril 2026)*

Article 11 (cf. Statuts, art. 14.2)

1. Tout Parlement membre peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande et indiquent en quoi cette demande est en adéquation avec les principes et valeurs de l'UIP et sa Stratégie. **Les demandes doivent être soumises au Secrétariat de l'UIP au moins 48 heures avant le vote sur le point d'urgence.** Le Secrétariat de l'UIP communique sans tarder à tous les Parlements membres la demande et les documents qui l'accompagnent.
2. La prise en considération par l'Assemblée d'une demande d'inscription d'un point d'urgence à son ordre du jour est subordonnée aux dispositions suivantes :
 - a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur une situation majeure et récente, de portée internationale, qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale et sur laquelle il paraît opportun que l'UIP prenne position et mobilise une réaction parlementaire. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés ;
 - b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée ;
 - c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, **y compris après le délai d'inscription de 48 heures**, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet **et que la proposition fusionnée conserve la portée générale des propositions initiales** ;
 - d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.
3. Le Bureau restreint donnera son avis sur la recevabilité des propositions et suggérera une procédure ad hoc relative au processus général régissant les points d'urgence, pour approbation par l'Assemblée. **Sur recommandation du Bureau restreint, les auteurs des propositions peuvent apporter des modifications à leurs propositions après le délai d'inscription de 48 heures, sans toutefois en modifier la portée générale.**

Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 217^e session
(Istanbul, 19 avril 2026)*

1. La 41^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 15 avril 2026. Elle a réuni 307 participant(e)s, dont 156 parlementaires (92 femmes et 64 hommes) issus de 62 pays, ainsi que des représentant(e)s de diverses organisations internationales.
2. Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a ouvert le Forum et a souhaité la bienvenue à M. N. Kurtulmuş, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye et Président de la 152^e Assemblée de l'UIP, à la Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP, ainsi qu'à M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP et Président du Conseil consultatif mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes. Mme F. Aksal, membre de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, a présidé la séance. Les Vice-Présidentes et les membres du Bureau des femmes parlementaires ont assumé les fonctions de présidentes ou de rapporteuses des débats. Le Forum a rendu hommage au Secrétaire général sortant de l'UIP en tant que fervent défenseur de l'égalité des sexes.

Initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes

3. Mme M. Rempel Garner (Canada), membre du Bureau des femmes parlementaires, a rendu compte de la réunion que le Bureau a organisée à Genève en octobre 2025, ainsi que de la première séance de la 55^e session du Bureau qui s'est tenue avant la 41^e session du Forum. Elle a informé le Forum de l'attention portée par le Bureau aux femmes et aux filles se trouvant dans des situations de conflit. Elle a fait le point sur les travaux de recherche de l'UIP concernant le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements des Amériques et des Caraïbes, en exhortant ses collègues de la région à y participer par le biais d'entretiens confidentiels.
4. Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) a rendu compte des travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, notamment du suivi de la participation des femmes au sein des délégations à la 152^e Assemblée, soulignant que le Groupe se félicitait de la participation record des femmes à l'Assemblée et de la diminution du nombre de délégations exclusivement masculines. Au nom du Groupe, elle a rendu compte de la mise en œuvre de la politique de l'UIP de lutte contre le harcèlement, se félicitant de la sensibilisation croissante à cette politique et de l'augmentation du nombre de signalements d'incidents. Elle a pris note de l'appel lancé par le Groupe en faveur d'une vigilance accrue concernant la situation à l'échelle mondiale de la participation des femmes aux parlements, exprimant sa préoccupation face au ralentissement des progrès observé dans le monde entier.
5. Les participant(e)s ont été informé(e)s des activités de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes. Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a rendu compte des travaux et des résultats de la réunion parlementaire UIP-ONU Femmes, qui s'est tenue à New York à l'occasion de la 70^e session de la Commission de la condition de la femme. Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan), Présidente du Milli Majlis, a présenté le rapport du 15^e Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu à Genève en juillet 2025. Mme I. Stamatović (Serbie) a invité les participant(e)s à assister à la prochaine Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, qui se tiendra à Belgrade, en Serbie, du 2 au 4 juin 2026.

Contributions aux travaux de la 152^e Assemblée sous l'angle du genre

6. Afin de contribuer aux travaux de l'Assemblée, le Forum a organisé des discussions de groupe, sous l'angle du genre, portant sur le projet de résolution que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a soumis, intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable* (groupe 1), ainsi que sur le projet de résolution que la Commission permanente du développement durable a soumis, intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises* (groupe 2). Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a présidé le groupe 1, Mme R. Maachaoui (Tunisie) assurant le rôle de rapporteure. Mme R. Abunayan (Arabie saoudite) a présidé le groupe 2, Mme S. Claydon (Australie) assurant le rôle de rapporteure.
7. Lors du débat du groupe 1, les participant(e)s ont affirmé que l'égalité des sexes était essentielle à la pérennisation de la paix et ont appelé à la mise en place de cadres de reprise sensibles au genre, assortis d'un financement spécifique pour les services essentiels, notamment les soins de santé, l'éducation, le soutien psychosocial et l'autonomisation économique des femmes, des filles et des personnes déplacées. Le groupe a souligné la nécessité de garantir l'accès à la justice, la redevabilité et un soutien global aux rescapées de violences sexuelles liées aux conflits, de lutter contre les risques tels que la traite des êtres humains et les inégalités structurelles exacerbées par les conflits, d'allouer explicitement des budgets de reprise à l'égalité des sexes, tout en valorisant et en renforçant les organisations dirigées par des femmes et les défenseuses des droits de l'homme en tant qu'actrices clés de la consolidation de la paix.
8. Lors du débat du groupe 2, les participant(e)s ont convenu que les modèles commerciaux et fiscaux actuels aggravaient les inégalités, les femmes subissant de manière disproportionnée les conséquences de l'évitement fiscal, du protectionnisme et des pratiques commerciales déloyales, en raison de l'érosion des services publics essentiels. Le groupe a mis en avant six priorités pour l'action parlementaire : intégrer des objectifs en matière d'égalité des sexes et des analyses d'impact dans les accords commerciaux et les politiques d'achats ; transposer en droit national la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; promouvoir une budgétisation et une fiscalité sensibles au genre ; améliorer l'accès des femmes aux programmes commerciaux et de formation professionnelle ; encourager le leadership des femmes dans la prise de

décision économique et la gouvernance d'entreprise ; renforcer la collecte de données ventilées par sexe afin de soutenir le contrôle parlementaire des engagements en matière de genre dans les cadres commerciaux et fiscaux.

9. Les débats menés au sein des deux groupes ont abouti à la formulation de quatre amendements à chacun des projets de résolution. Par la suite, tous les amendements proposés par le Forum ont été intégrés aux projets de résolution. L'inclusion des amendements du Forum a renforcé la dimension de genre des projets de texte.

Réunion-débat : *Intensification des conflits et recul des droits des femmes et des filles*

10. Le Forum a exprimé sa solidarité envers les femmes vivant dans des zones de conflit. La réunion-débat a débuté par les interventions de Mme M. Göka (Türkiye), de Mme P. Bayr (Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), de Mme B. Sanz Luque (Directrice régionale d'ONU Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale) et de Mme E.M. Richard (Conseillère juridique au Comité international de la Croix-Rouge).

11. Les discussions ont porté sur la multiplication et l'intensification des conflits, ainsi que sur leur effet disproportionné sur les femmes et les filles vivant dans des situations de conflit et d'après-conflit. Les participant(e)s ont examiné l'écart entre les engagements internationaux existants et les réalités sur le terrain, notamment en ce qui concerne la protection contre la violence, l'accès à la santé, à l'éducation et à la justice, ainsi que la participation et le leadership des femmes dans la diplomatie, la consolidation de la paix et la prise de décision politique. La discussion a également porté sur les mesures législatives, de contrôle et budgétaires nécessaires pour accroître la redevabilité, combler les lacunes de mise en œuvre et traduire le programme *Les femmes, la paix et la sécurité* en réponses opérationnelles et à long terme efficaces.

12. Les participant(e)s ont souligné que la participation pleine, sur un pied d'égalité et effective des femmes aux processus de paix, à la prévention des conflits, à la reprise et aux accords de paix est une condition non négociable pour la pérennisation de la paix. Les participant(e)s ont insisté sur le fait que les femmes et les filles doivent bénéficier d'une plus grande reconnaissance en tant que leaders, artisanes de la paix et actrices de la paix. Il a été souligné que le cadre normatif international existant offre une base solide pour l'action, et que la priorité est de combler les lacunes de mise en œuvre par le biais d'une volonté politique, en garantissant la redevabilité et un investissement soutenu. Une inquiétude a été exprimée face à la forte augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles se trouvant dans des situations de conflit, et en particulier de la violence sexuelle liée aux conflits, attirant l'attention sur la perte des moyens de subsistance, la perturbation des systèmes de santé, d'éducation et de justice, ainsi que la vulnérabilité accrue des femmes et des filles déplacées. Les participant(e)s ont appelé à des mesures plus fermes en matière de prévention, de protection et de redevabilité, notamment la conduite sans entrave d'enquêtes et de poursuites judiciaires concernant les violations des droits de l'homme, ainsi qu'un soutien pérenne aux organisations de la société civile et aux centres d'aide aux rescapées. L'importance d'une collecte de données robuste et ventilée a été réaffirmée afin d'éclairer les lois, politiques et budgets, et de répondre de manière efficace aux réalités et aux besoins des femmes et des filles dans toute leur diversité, dans les contextes de conflit et de post-conflit.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

13. Le Forum a élu Mme Y.A. Asséke (Côte d'Ivoire) pour occuper le siège vacant du Groupe africain, et Mme D. Wangmo (Bhoutan) pour occuper le siège vacant du Groupe Asie-Pacifique, pour des mandats allant respectivement jusqu'en mars 2029 et mars 2027.

Audition des candidates au poste de secrétaire général de l'UIP

14. Le Forum a entendu les exposés des quatre candidates, Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), Mme A. Filip (Roumanie), Mme F.D. Thiam (Sénégal) et Mme C. Widegren (Suède), et les a invitées à présenter leur vision et leur stratégie ainsi qu'à répondre aux questions des participant(e)s.

Bureau des femmes parlementaires

15. Le Bureau s'est réuni les 15 et 18 avril 2026. Lors de sa séance du 15 avril, le Bureau a rendu hommage au Secrétaire général de l'UIP et a examiné l'ordre du jour du Forum, la participation à la 152^e Assemblée ainsi que les activités qui se dérouleront pendant la 152^e Assemblée et viseront à soutenir la participation au parlement de femmes issues de la diversité. Lors de sa séance du 18 avril, le Bureau a organisé une réunion-débat sur la désinformation, les fausses informations et la violence en

ligne à l'égard des femmes, a fait le point sur les conclusions de la 152^e Assemblée sous l'angle du genre et a examiné les préparatifs pour la prochaine session du Forum ainsi que ses futurs travaux. Le 16 avril, le Parlement hôte a organisé une visite sur le terrain pour le Bureau au Centre de prévention et de surveillance de la violence de Bakırköy, où les participant(e)s ont pu s'informer sur les travaux et les activités du Centre visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Rapport du Forum des jeunes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 217^e session
(Istanbul, 19 avril 2026)*

Le Forum des jeunes parlementaires s'est tenu le 16 avril 2026. Il a réuni près de 100 participants, dont 61 parlementaires (21 jeunes femmes et 40 jeunes hommes) issus de 41 pays. Il était conduit par Mme N. Abu Ghosh, Présidente du Bureau des jeunes parlementaires.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Abu Ghosh a souligné que les jeunes et les générations futures subissent de manière disproportionnée le poids des conflits en cours à travers le monde, y compris dans la région du Moyen-Orient, bien qu'ils ne soient pas responsables de leur déclenchement. Elle a exprimé son soutien aux jeunes vivant dans des situations de conflit et a insisté sur la responsabilité des jeunes parlementaires de servir de pont entre les générations au service de la paix.

Le Forum a examiné les faits nouveaux en matière de participation des jeunes. De nouvelles données issues du rapport 2025 de l'UIP intitulé *La participation des jeunes dans les parlements nationaux* ont été présentées, révélant une stagnation alarmante de la représentation des jeunes au parlement, voire un recul de la proportion mondiale de jeunes femmes parlementaires. Les recommandations formulées par les jeunes parlementaires dans ce rapport ont été présentées, notamment : encourager la participation des jeunes par l'intermédiaire des partis politiques, adopter des lois facilitant la création de nouveaux partis, instaurer des limites de mandat et éliminer la violence à l'égard des femmes. Les jeunes parlementaires ont également fait le point auprès du Forum sur la situation dans leurs pays. Mme Z. Yildiz (Türkiye) a souligné les progrès réalisés dans son pays et a fait valoir que la sous-représentation des jeunes ne se traduit pas seulement par des chiffres, mais aussi par un manque d'influence réelle. Les délégations ont également fait connaître leurs expériences en matière de promotion de la participation des jeunes, soulignant l'importance d'abaisser l'âge requis pour se présenter aux élections, de la création de groupes de jeunes parlementaires et de programmes de formation destinés à permettre aux jeunes parlementaires d'exercer une plus grande influence au sein du parlement.

Le Forum a été chaleureusement invité par Mme T. Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan, à participer à la Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui se tiendra à Samarcande du 4 au 6 septembre 2026, ainsi que par Mme I. Stamatović (Serbie) à la Conférence mondiale des femmes parlementaires, qui se tiendra à Belgrade du 2 au 4 juin 2026.

En guise de contribution aux travaux de la 152^e Assemblée, les jeunes parlementaires ont examiné le thème du débat général, *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*, du point de vue des jeunes. Ils ont souligné que l'espoir, la paix et la justice sont de plus en plus fragilisés par les conflits, les inégalités et l'affaiblissement du système multilatéral. Ils ont insisté sur la nécessité d'une plus grande implication des jeunes dans la consolidation de la paix et la gouvernance, non seulement en tant que bénéficiaires, mais aussi en tant qu'acteurs participant à la conception, à la mise en œuvre et au contrôle des lois et des politiques.

En apportant un point de vue des jeunes au projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*, les jeunes parlementaires ont souligné l'importance de reconnaître les jeunes non seulement comme des personnes touchées par les conflits en raison des perturbations dans leur scolarité, du chômage et des déplacements, mais aussi comme des acteurs essentiels de la réconciliation, de la cohésion sociale et de la consolidation communautaire. Ils ont appelé à une participation effective des jeunes aux dialogues pour la paix, ainsi qu'à la prise en compte de leurs besoins dans les processus de relèvement post-conflit et le soutien psychologique.

En apportant un point de vue des jeunes au projet de résolution intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*, les jeunes parlementaires ont

souligné que les systèmes économiques mondiaux actuels désavantagent de manière disproportionnée les jeunes. Ils ont appelé à un commerce plus équitable, à une action plus ferme contre l'évitement fiscal des entreprises et à une gouvernance économique plus inclusive. Ils ont également appelé les parlements à évaluer systématiquement les effets des politiques commerciales sur les jeunes.

En vue de la 153^e Assemblée de l'UIP, le Forum a désigné M. A. Koko Abdelgader (Tchad) en tant que rapporteur des jeunes pour le projet de résolution intitulé *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Après un exposé sur le thème du projet de résolution présenté par Mme F. Öncü (Türkiye), les jeunes parlementaires ont souligné que les jeunes personnes handicapées sont confrontées à des obstacles multiples, notamment en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi et à la participation à la vie politique. Ils ont mis en avant l'augmentation des handicaps liés à la santé mentale chez les jeunes et la nécessité de disposer de données de meilleure qualité pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes. Ils ont appelé à une plus grande implication des jeunes personnes handicapées dans les processus d'élaboration des politiques, à l'amélioration de l'éducation inclusive et des parcours professionnels, ainsi qu'à l'investissement dans des initiatives adaptées aux jeunes.

La Présidente du Bureau des jeunes parlementaires et la Présidente de l'UIP ont ensuite rendu hommage au Secrétaire général sortant. Des messages vidéo mettant en lumière ses contributions, adressés par de jeunes leaders de l'UIP, passés et présents, ainsi que le Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse, ont également été diffusés.

Le Forum a ensuite organisé une audition avec les candidates au poste de secrétaire général de l'UIP. Les candidates ont salué l'importance du Forum des jeunes parlementaires et la richesse des contributions des jeunes parlementaires à l'UIP, et se sont engagées à faire progresser le programme d'autonomisation des jeunes. En réponse aux questions des jeunes parlementaires, les candidates ont également souligné l'importance de lutter contre le harcèlement sexuel en politique.

Plus tôt dans la journée, le Bureau des jeunes parlementaires a fait le point sur la participation des jeunes à la 152^e Assemblée. Les membres ont exhorté les parlements à redoubler d'efforts pour garantir une plus grande participation des jeunes parlementaires aux Assemblées, notamment en encourageant la participation des parlementaires âgés de moins de 30 ans. Le Bureau a également rencontré M. B. Salih, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Compte tenu de la situation au Moyen-Orient, les membres se sont engagés à collaborer plus étroitement avec le Haut-Commissaire afin de promouvoir et de protéger les droits et la dignité des réfugiés, non seulement en tant que question morale et humanitaire, mais aussi en tant qu'obligation légale.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 217^e session (Istanbul, 19 avril 2026)

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a tenu en ligne le 4 février 2026 une réunion informelle pour examiner les amendements proposés au Règlement du Comité.

Le Comité a tenu deux séances, les 16 et 18 avril 2026.

Dans ses propos liminaires, M. H.-J. Talsma (Pays-Bas), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, a salué la réforme du Comité, indiquant qu'elle permettra d'établir un équilibre géopolitique et entre les sexes, de disposer d'un cadre plus structuré et d'échanger plus étroitement avec les autres organes de l'UIP. Il a souligné que la région traverse une grave crise et que les travaux du Comité n'ont jamais été aussi nécessaires.

Le Comité a entendu un exposé du Secrétariat sur l'évolution de la situation dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient, notamment sur les zones de tension les plus vives dans le Golfe et les agressions injustifiées contre les pays du Conseil de coopération du Golfe. Les membres se sont dits particulièrement préoccupés par les conséquences humanitaires des attaques menées contre les populations civiles et les infrastructures dans la région du Golfe. Ils ont souligné que le règlement du conflit israélo-palestinien et la réalisation de la solution des deux États sont essentielles pour la stabilité de la région. Les membres ont condamné les attaques contre les civils partout où elles se produisent,

notamment au Liban, et ont souligné que l'utilisation de la famine comme arme par Israël constitue une violation du droit international humanitaire (DIH). Les membres ont rappelé la résolution 2803 (2025) du Conseil de sécurité de l'ONU et ont exprimé leur préoccupation face au fait que les pays belligérants n'écoutent plus les appels de la communauté internationale. Ils ont souligné que la diplomatie parlementaire joue un rôle essentiel pour garantir la mise en œuvre des résolutions de l'ONU au niveau international et dans les parlements nationaux. Les membres ont réaffirmé leur soutien à l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ils ont également salué le rôle joué par le Pakistan dans les négociations de cessez-le-feu.

Le Comité a entendu un exposé sur le DIH, présenté par Mme Ö. Irmakkesen, conseillère juridique au Centre de droit international humanitaire de Diakonia, qui a souligné l'obligation pour tous les États d'assurer le respect du DIH. Elle a présenté le cadre du DIH applicable au Territoire palestinien occupé, expliquant que l'annexion est illégale au regard du droit international et que certaines mesures prises récemment en Cisjordanie entraînent des changements permanents qui vont au-delà de ce qui est autorisé par le DIH. Mme Irmakkesen a attiré l'attention sur la violence des colons, les incursions militaires, les destructions d'habitations, les déplacements forcés et l'absence de redevabilité. Elle a fait référence à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 19 juillet 2024, qui a conclu que la présence continue d'Israël dans le Territoire palestinien occupé est illégale et doit cesser aussi rapidement que possible, que toutes les activités de colonisation doivent être arrêtées et que tous les colons doivent être évacués.

S'agissant de la récente loi adoptée par la Knesset prévoyant la peine de mort pour les actes de terrorisme, Mme Irmakkesen a indiqué que le caractère discriminatoire du texte et son incompatibilité avec les obligations d'Israël au regard du droit international soulèvent de graves préoccupations. Elle a souligné que, conformément à l'article commun 1 des Conventions de Genève, tous les États ont l'obligation de faire respecter le DIH, et que lorsque des normes impératives telles que l'interdiction de l'annexion, l'interdiction de la torture et le droit à l'autodétermination sont violées, les États tiers ne doivent reconnaître comme licite aucune situation issue de ces violations. Elle a présenté plusieurs actions que peuvent entreprendre les parlementaires, par exemple dénoncer les violations, prendre part à la diplomatie interparlementaire, utiliser les mécanismes de contrôle pour garantir la conformité des politiques gouvernementales avec le droit international, adopter des lois permettant aux juridictions nationales d'engager des poursuites concernant les crimes de guerre en vertu de la compétence universelle, et veiller à ce que les transferts d'armes ne contribuent pas à des violations du DIH en examinant les régimes de contrôle des exportations d'armements. Les membres ont salué l'exposé et sont convenus d'utiliser ses recommandations dans leurs travaux futurs, notamment en diffusant les principaux messages auprès des parlementaires du monde entier.

Le Comité a exprimé sa préoccupation face à l'absence de redevabilité concernant les violations du DIH et a souligné la nécessité de collaborer avec la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale. Les membres ont appelé à donner davantage de visibilité aux victimes et ont indiqué souhaiter effectuer une visite de terrain en Cisjordanie afin d'observer directement la situation sur place. Ils ont souligné que la sécurité des civils d'un côté dépendait de celle de l'autre, et inversement. Il a été noté qu'en tant que démocratie parlementaire et Membre de l'UIP, Israël doit rendre compte de ses politiques au regard du droit international. Les membres ont proposé que le Comité prenne des mesures concrètes, notamment en appelant à l'abrogation de la législation de la Knesset qui prévoit la peine de mort pour les actes de terrorisme, et ont fait part de leurs préoccupations quant aux possibles applications discriminatoires de ce texte. Les membres ont souligné la nécessité de tirer parti du cadre qu'offre l'UIP et de coordonner leur action avec celle d'autres assemblées parlementaires dans le monde. Certains membres ont proposé de publier un communiqué présentant les recommandations du Comité.

Lors de la deuxième séance, M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a pris la parole devant le Comité pour le saluer une dernière fois, cette réunion étant la dernière à laquelle il participait en tant que secrétaire du Comité avant la fin de son mandat. Il est revenu sur les 12 années qu'il a passées au poste de secrétaire général en expliquant qu'il a toujours cru dans les travaux du Comité et dans sa capacité singulière à favoriser le dialogue dans les situations les plus difficiles. Fort de ses nombreuses visites dans la région, il a souligné l'importance vitale d'agir sur le terrain, rappelant que les populations vivant dans les zones touchées par des conflits comptent sur la communauté internationale pour témoigner et les soutenir. M. Chungong a souligné que l'UIP a une responsabilité particulière à cet égard et pour faire entendre la voix des personnes les plus affectées par les conflits. Il a exprimé sa profonde gratitude pour les travaux accomplis par le Comité et a encouragé les membres à poursuivre leur mission dans le cadre de la nouvelle configuration du Comité.

Le Comité a examiné les modalités de mise en œuvre de la réforme. Le Secrétariat a présenté le cadre à double priorité prévu par le nouvel article 1.2, selon lequel le Comité traitera du conflit israélo-palestinien en tant que priorité permanente à chaque session et choisira, à chaque Assemblée, une priorité régionale par rotation portant sur une autre situation dans la région sous un angle thématique. Les membres se sont félicités de la réforme et ont souligné l'importance de se réunir plus régulièrement entre les Assemblées, notamment en ligne, afin d'être réactifs face à l'évolution rapide de la situation dans la région. Ils ont rappelé l'importance du travail de terrain et d'adopter une approche davantage axée sur l'action. Concernant la priorité régionale par rotation jusqu'à la 153^e Assemblée, le Comité a retenu le rôle de la médiation parlementaire et interparlementaire au Moyen-Orient dans la mise en œuvre des résolutions de l'ONU. S'agissant de la priorité permanente, le Comité a décidé de se concentrer sur la question des colonies en Cisjordanie sous l'angle du DIH.

Conformément au nouvel article 7.2, le Comité a adopté des résultats et des conclusions concis qui rendent compte des principales observations et des mesures de suivi convenues. Pour ce qui est de la priorité par rotation, deux mesures de suivi ont été retenues : premièrement, organiser une audition avec la délégation pakistanaise afin d'examiner le rôle du Pakistan en tant que médiateur au niveau parlementaire dans le contexte des tensions entre la République islamique d'Iran, Israël et les États-Unis d'Amérique ; et deuxièmement, travailler avec la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP. S'agissant de la priorité permanente, deux mesures de suivi ont été convenues : premièrement, réfléchir avec le Centre de droit international humanitaire de Diakonia sur les mesures que peuvent prendre les parlementaires concernant la question des colonies ; et deuxièmement, organiser une visite de terrain en Cisjordanie afin d'évaluer la situation et d'assurer la liaison avec les bureaux compétents de l'ONU.

Lors de sa séance du 18 avril 2026, le Comité a élu Mme A. Erdoğan (Türkiye) Présidente du Comité pour un mandat d'un an renouvelable.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 217^e session
(Istanbul, 19 avril 2026)*

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni le 17 avril 2026.

Examen de certaines situations préoccupantes sur le plan humanitaire

Le Comité a été informé des évolutions récentes concernant des situations préoccupantes sur le plan humanitaire. Il a accordé une attention particulière au Liban et a entendu des exposés de représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Comité a pris note du fait que, depuis le début du mois de mars 2026, la situation humanitaire au Liban s'est fortement détériorée en raison de l'intensification des hostilités entre le Hezbollah et Israël. Ces hostilités sont venues s'ajouter à des années de crises multiples, alors que les services essentiels étaient déjà à la limite de leurs capacités, que la situation économique était extrêmement difficile et que de nombreuses familles peinaient à subvenir à leurs besoins. À la mi-2025, le Liban comptait environ 1,3 million de réfugiés syriens, ainsi que des groupes moins nombreux de réfugiés irakiens, soudanais et d'autres nationalités. Depuis la récente escalade des hostilités, plus d'un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Les autorités libanaises ont en outre signalé 1 461 personnes tuées et 4 430 blessés, dont 129 enfants et 97 femmes. Les frappes aériennes et les tirs de missiles ont causé des dégâts considérables aux infrastructures civiles, notamment aux habitations, aux écoles, aux établissements de santé et aux services essentiels.

Le Comité s'est dit profondément préoccupé par l'escalade des hostilités au Liban et leurs conséquences humanitaires dévastatrices pour les populations dans l'ensemble du pays. Il a noté que les femmes, les enfants et les personnes âgées avaient été touchés de manière disproportionnée par le conflit armé en cours. Le Comité a également attiré l'attention sur la nécessité de protéger les droits des personnes déplacées de force du fait de l'intensification des hostilités. Enfin, le Comité a souligné la

nécessité impérieuse de prioriser la désescalade de la violence afin de prévenir de nouvelles pertes en vies humaines, et a exhorté les parties au conflit à respecter les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire (DIH), notamment en prenant toutes les précautions nécessaires pour épargner les civils et les biens de caractère civil.

Le Comité a appelé les Parlements membres de l'UIP à faire connaître, au sein de leurs institutions et de leurs groupes géopolitiques, la situation humanitaire au Liban et dans les autres pays touchés par le conflit au Moyen-Orient, et a exhorté toutes les parties à respecter et à faire respecter le DIH, ainsi qu'à garantir la protection des civils.

Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains

La Comité a entendu un exposé du CICR sur les faits nouveaux concernant [l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire](#). Le Comité a examiné les stratégies parlementaires visant à contribuer aux documents finaux de l'Initiative mondiale, à savoir la déclaration politique et les documents finaux des groupes de travail. Il a également examiné la manière dont les parlementaires du monde entier pourraient contribuer à la Conférence de haut niveau sur l'humanité dans la guerre, qui marquera la clôture de l'Initiative mondiale et se tiendra en Jordanie fin 2026. Le Comité a en outre encouragé ses membres à donner suite à la Déclaration de Genève de l'UIP adoptée en octobre 2025 et intitulée *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*, et à rendre compte des mesures prises lors de la prochaine Assemblée en octobre 2026. Le Comité a par ailleurs attiré l'attention sur la lettre conjointe adressée par le Secrétaire général de l'UIP et la Présidente du CICR à tous les présidents des groupes de l'UIP, qui identifie les mesures clés à mettre en œuvre pour assurer le suivi.

Le Comité a poursuivi l'examen des conclusions du rapport du CICR intitulé [International Humanitarian Law and the Challenges of Contemporary Armed Conflicts](#) (Le droit international humanitaire et les défis des conflits armés contemporains). Au cours de la séance, les membres du Comité ont échangé leurs points de vue sur la question du DIH et de la paix. Le Comité a reconnu que le respect du DIH pouvait constituer une première étape vers l'instauration d'un climat de confiance et faciliter le chemin vers la paix. Concrètement, le respect du DIH peut réduire les obstacles aux négociations pour la paix en empêchant les actes de cruauté gratuits, les atrocités et les griefs non résolus. Le DIH fournit le cadre juridique qui rend possibles, facilite et protège les activités humanitaires, lesquelles peuvent servir de transition vers la paix. Dans cette optique, le Comité a pris note du document final du Groupe de travail "le DIH et la paix" de l'Initiative mondiale, qui formule des recommandations sur la manière dont les États peuvent renforcer la protection des populations touchées tout au long du cycle du conflit tout en veillant à ce que le retour à une paix durable reste une priorité.

Le Comité a également pris note de certaines bonnes pratiques en matière d'application du DIH, notamment l'élaboration d'un rapport volontaire sur le respect du DIH, qui permet de dresser un état des lieux des situations et des priorités nationales.

Traités humanitaires sur le désarmement

Le Comité a poursuivi ses travaux de sensibilisation aux principaux traités humanitaires en matière de désarmement. Au cours de cette session, le Comité a accordé une priorité à la [Convention sur les armes à sous-munitions](#) (CCM). Une séance d'information sur la CCM a été organisée par l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la CCM. Le Comité a examiné l'impact des armes à sous-munitions sur les civils, en particulier leurs effets à long terme, tels que les traumatismes intergénérationnels et la contamination, qui fragilisent également le développement social. Les membres du Comité ont également examiné comment les parlements pourraient contribuer à l'universalisation et à la mise en œuvre nationale de la Convention, notamment en intégrant les obligations de la Convention dans le droit interne, en approuvant les budgets destinés aux activités de déminage et d'assistance aux victimes, et en demandant des comptes aux gouvernements quant à leurs obligations de mise en œuvre au titre de la Convention.

Engagements parlementaires en faveur du renforcement de la protection des réfugiés

Le Comité a également examiné les stratégies parlementaires visant à renforcer la protection des réfugiés et à encourager de nouvelles adhésions à la [Convention de 1951 relative au statut des réfugiés](#). La Convention de 1951 constitue la base de la protection des réfugiés. Elle fournit la définition internationalement reconnue du réfugié et définit la protection juridique, les droits et l'assistance auxquels un réfugié a droit. Elle a servi de cadre à la coopération internationale, au partage des responsabilités et à la défense des droits des personnes déplacées de force.

Dans la perspective du 75^e anniversaire de la Convention en 2026, le Comité a décidé de poursuivre ses efforts visant à intensifier l'action parlementaire afin d'encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de 1951 ou à retirer les réserves qu'ils ont formulées au titre de celle-ci.

Activités à venir du Comité

Le Comité a fait le point sur sa première session de sa série de webinaires pour les parlementaires consacrés au droit international humanitaire, qui s'est déroulée en mars 2026 et portait sur la question de la lutte contre le terrorisme et du DIH. Les membres du Comité ont reconnu l'importance de veiller à ce que des dérogations humanitaires soient prévues dans leur législation en matière de lutte contre le terrorisme. Le Comité a également invité ses membres à participer au deuxième webinaire de la série : le DIH et l'environnement naturel.

Rapport du Comité sur la santé

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 217^e session
(Istanbul, 19 avril 2026)*

Le Comité sur la santé a tenu sa deuxième réunion le 15 avril, en présence de dix membres, à un moment où les défis sanitaires mondiaux non seulement évoluent, mais s'intensifient. Le message clair qui s'est dégagé d'emblée est que la santé n'est pas simplement une question de principe : il s'agit d'un droit humain fondamental, dont la jouissance reste inégale d'une société à l'autre.

Les membres ont fait part de leurs expériences nationales, mettant en évidence à la fois les progrès accomplis et les lacunes persistantes. Le Comité a examiné des questions cruciales telles que l'équité en santé, la santé sexuelle et procréative et les droits connexes, ainsi que les besoins urgents des adolescents, un groupe trop souvent laissé en marge de l'attention politique. Ces discussions ont clairement montré que la volonté politique reste le facteur décisif pour traduire les engagements en réalité.

Le Comité a été informé des travaux de la Commission Lancet sur les menaces mondiales pour la santé au XXI^e siècle, qui ont souligné que le paysage sanitaire mondial devient plus complexe, plus interconnecté et plus fragile, et que les menaces auxquelles sont confrontées les sociétés, allant des pandémies aux risques sanitaires liés au climat, ne connaissent pas de frontières. Le Comité s'est demandé si les parlements étaient préparés à ces faits nouveaux, concluant que, bien qu'ils ne le soient pas encore, ils peuvent l'être.

Le Comité a également mené une discussion approfondie avec une représentante de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au sujet des négociations en cours concernant l'Accord de l'OMS sur les pandémies. La discussion a mis en évidence qu'il ne s'agit pas seulement d'un processus technique, mais aussi d'un processus politique, et que les parlements ont un rôle décisif à jouer pour lutter contre les fausses informations, favoriser un débat public éclairé et veiller à ce que les engagements internationaux se traduisent en actions nationales. Il a été souligné qu'il n'est pas question de responsabilités abstraites, mais d'outils permettant de sauver des vies.

Le Comité s'est ensuite intéressé à l'avenir et aux défis majeurs qui l'attendent. Les membres ont fait part de leurs inquiétudes concernant la baisse du financement international de la santé, en particulier pour les programmes de lutte contre le VIH, qui menace de réduire à néant des années de progrès, et ont discuté de la nécessité croissante d'un contrôle parlementaire renforcé afin de garantir la préparation et la résilience à long terme. La discussion a également porté sur les menaces émergentes pour la santé publique, à savoir la propagation rapide des nouveaux produits du tabac et du vapotage, ainsi que la montée silencieuse mais mortelle de la résistance aux antimicrobiens affectant tant les humains que les animaux. Il a été souligné qu'il ne s'agit pas là de risques lointains, mais bien de dangers actuels nécessitant une attention législative immédiate. Le principe clé qui s'est dégagé de ces discussions est que la coopération multilatérale n'est pas facultative : elle est essentielle et aucun pays ne peut relever ces défis seul.

Le Comité a discuté du prochain Forum parlementaire mondial, qui se tiendra le 20 mai 2026 dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé à Genève. Les membres ont noté que cet événement, qui sera coorganisé par l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé, constituera une occasion cruciale pour les parlementaires de contribuer directement aux priorités mondiales en matière de santé, d'échanger leurs connaissances et de renforcer leur action collective.

Les membres du Comité ont également participé à d'autres événements organisés dans le cadre de la 152^e Assemblée de l'UIP, notamment un symposium de haut niveau sur l'accélération des actions en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents en temps de crise, organisé par le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, ainsi qu'un atelier avec l'OMS sur le financement durable de la santé, y compris le rôle des taxes pour la santé, dans un environnement économique de plus en plus incertain. Lors d'une visite dans un centre pour réfugiés, les membres du Comité ont pu constater de leurs propres yeux que des personnes et des familles comptent sur un soutien en matière de santé mentale, des services de base et la mobilisation de l'opinion locale pour reconstruire leur vie. Cette visite a rappelé que les systèmes de santé doivent être inclusifs, résilients et, avant tout, humains.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 217^e session
(Istanbul, 19 avril 2026)*

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa vingtième réunion le 15 avril 2026, sous la conduite de Mme M. Guerra Castillo (Mexique).

Le Groupe a entamé ses travaux par le renouvellement de son Bureau : Mme M. Guerra Castillo (Mexique) a été réélue à la présidence pour un mandat supplémentaire d'un an, et le mandat de la Vice-Présidente, Mme L. Saint-Paul (France), a également été renouvelé.

Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, a adressé au Groupe un message alliant réflexion sur le passé et perspectives d'avenir. Il a rappelé que le Groupe avait été créé en tant qu'initiative novatrice majeure pour renforcer l'engagement parlementaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et s'est félicité des avancées accomplies par le Groupe à travers des partenariats, le dialogue et des actions concrètes. Il a attiré l'attention sur le contexte mondial actuel, marqué par de multiples conflits, une instabilité croissante et la montée des tensions géopolitiques, autant de facteurs qui créent des conditions propices au terrorisme.

Il a souligné l'importance de préserver la pertinence et la souplesse de l'UIP, de promouvoir une approche centrée sur l'humain qui tienne compte du sort des victimes, et de poursuivre les travaux du Groupe sur la définition du terrorisme afin de favoriser une compréhension commune de cette notion. Il a également appelé à ce que les concepts soient traduits en actions concrètes, notamment en ce qui concerne l'initiative de l'*Appel du Sahel*.

Le Groupe s'est ensuite penché sur les contextes post-conflit, qui demeurent fortement exposés à la résurgence des activités terroristes. Les experts ont relevé que la fin d'un conflit armé ne se traduit pas nécessairement par l'instauration d'une paix durable, car la fragilité des institutions, le manque de légitimité politique, les revendications restées lettre morte et la marginalisation économique offrent aux groupes extrémistes des opportunités de se réorganiser et d'étendre leurs activités.

Les participants ont également souligné la capacité d'adaptation des organisations extrémistes, notamment leur aptitude à fabriquer une autre lecture des événements et à tirer parti des failles de gouvernance. Des phénomènes transnationaux tels que le trafic d'armes, les combattants étrangers et les flux migratoires ont été définis comme des facteurs contribuant à l'instabilité. Les participants ont également mis en avant le rôle croissant des plateformes numériques, qui propagent les discours extrémistes et facilitent le recrutement, en particulier auprès des jeunes.

Les membres ont souligné que pour être efficaces, les réponses doivent s'inscrire dans des approches globales et concertées, alliant mesures de sécurité, reconstruction institutionnelle, inclusion socio-économique et stratégies de prévention.

Lors de la discussion, les membres ont mis en évidence le rôle central des parlements pour surmonter ces défis par l'adoption de cadres législatifs, le contrôle de l'action du gouvernement et la promotion de politiques inclusives. Ils ont insisté sur l'importance de concilier les mesures de sécurité avec la protection des libertés et droits fondamentaux, de même que la nécessité de renforcer la coopération internationale, notamment par la diplomatie parlementaire.

Le Groupe a ensuite tenu une audition d'experts consacrée à la radicalisation en ligne et aux plateformes numériques. Les participants ont examiné dans quelle mesure les technologies numériques facilitent la diffusion des idéologies extrémistes. Les experts ont relevé que les plateformes numériques et les forums en ligne, ainsi que les algorithmes qui les régissent, peuvent amplifier les discours radicaux et accélérer les processus de recrutement, en particulier au sein des groupes vulnérables. Les participants ont par ailleurs reconnu que les plateformes numériques peuvent également contribuer à prévenir la radicalisation. Elles peuvent être utilisées en particulier pour promouvoir des contre-discours, renforcer la culture numérique et faciliter la détection précoce des contenus extrémistes.

Les participants ont souligné l'importance d'élaborer des cadres réglementaires adaptés, conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, et de garantir la transparence, la redevabilité et un contrôle humain dans l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle.

Le Secrétariat a présenté ses travaux sur la définition du terrorisme, menés à la demande des membres du Groupe, à savoir une analyse comparative des approches internationales existantes et une proposition de définition juridique fondée sur le droit international et les normes relatives aux droits de l'homme.

Il a été souligné que tout en étant non contraignante, la proposition visait à établir une base en vue d'une définition commune. Elle constitue une avancée importante en ce qu'elle offre un cadre de référence pouvant guider les parlements dans leur réflexion et leurs travaux législatifs à cet égard. Aussi, les parlements peuvent examiner, adapter et affiner la définition en fonction de leurs contextes nationaux, et contribuer ainsi à clarifier les efforts de lutte contre le terrorisme et à les rendre plus cohérents et plus efficaces.

La proposition a été bien accueillie par les membres, qui ont salué le travail accompli et souligné l'utilité du document en tant qu'outil de référence pratique. Aucune objection n'a été formulée. Les membres ont estimé que la proposition offrait une base solide pour faire avancer les discussions et les travaux législatifs en l'absence d'une définition du terrorisme universellement reconnue.

Le Groupe a réaffirmé la nécessité d'aller au-delà des discussions théoriques et d'agir concrètement pour la mise en œuvre de l'*Appel du Sahel*. Les membres ont mis en avant l'importance de renforcer les partenariats et de mobiliser des ressources pour soutenir les approches favorisant le développement dans la région, et ont souligné l'urgence de traduire l'initiative en actions concrètes susceptibles de produire des effets tangibles sur le terrain.

La Présidente a informé le Groupe des échanges en cours avec des instances internationales œuvrant dans les domaines du développement et de l'environnement, qui ont accès à des mécanismes de financement pertinents pour le Sahel. Dans ce contexte, il a été fait référence à l'Initiative soudano-sahélienne, qui promeut une approche globale associant protection de l'environnement, développement durable et sécurité.

Les membres ont également été informés du projet d'organiser des visites parlementaires dans la région du Sahel en vue de renforcer la collaboration avec les parlements nationaux et les acteurs locaux, ainsi que la coopération sur le terrain. Les premières missions sont prévues pour mai 2026.

Durant la réunion, les participants ont souligné que le terrorisme contemporain procède d'une interaction complexe de facteurs, notamment les conflits, les lacunes en matière de gouvernance, l'exclusion socio-économique et les évolutions technologiques. Les participants ont réaffirmé la nécessité d'apporter des réponses coordonnées, globales et tournées vers l'avenir, qui prennent en compte tant les enjeux immédiats en matière de sécurité que les causes sous-jacentes de l'extrémisme violent.

Pour conclure, la Présidente a mis en avant l'importance de la mobilisation constante des parlements, notamment par le biais de l'action législative, du contrôle et de la coopération internationale. Elle a réaffirmé le rôle du Groupe en tant que plateforme essentielle de dialogue, d'échange de bonnes pratiques et d'action collective pour renforcer la riposte parlementaire mondiale au terrorisme et à l'extrémisme violent.

Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 217^e session (Istanbul, 19 avril 2026)

Le Groupe de travail s'est réuni le 17 avril 2026. Onze membres ont assisté à cette réunion, ainsi que deux parlementaires invités, respectivement de France et d'Uruguay.

Les membres du Groupe de travail ont procédé à un tour de table sur la mobilisation parlementaire en matière de science et de technologie. La discussion a mis en évidence un large éventail d'approches visant à intégrer la science et la technologie dans les travaux parlementaires, notamment par le biais d'organes consultatifs, de commissions spécialisées ou transversales, d'auditions d'experts et de partenariats avec des établissements universitaires et de recherche afin d'accompagner l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Les participants ont souligné que la science et la technologie, en particulier dans des domaines tels que l'intelligence artificielle (IA), la cybersécurité et la transformation numérique, sont désormais au cœur de la gouvernance et nécessitent des cadres législatifs robustes, un contrôle éthique et une coopération internationale renforcée. Dans le même temps, les membres ont relevé des défis communs, notamment le rythme des évolutions technologiques, la nécessité de lutter contre les fausses informations et l'importance de garantir un accès inclusif, des préoccupations particulières ayant été soulevées quant à la fracture numérique et au fait que certaines populations locales n'ont toujours pas accès aux infrastructures technologiques de base, ce qui met en évidence la nécessité, pour les parlements, de promouvoir un développement numérique équitable parallèlement à l'innovation.

Les membres ont également débattu du rôle de la science et de la diplomatie scientifique dans un monde fragmenté, soulignant que la science peut servir de langage universel et d'outil puissant pour favoriser la coopération, la confiance et l'élaboration de politiques dépassant les clivages politiques et fondées sur des données probantes, en particulier pour relever des défis mondiaux communs tels que les changements climatiques et la transformation technologique. Dans le même temps, les membres ont reconnu que, malgré la nature intrinsèquement neutre de la science, des intérêts humains et des tensions géopolitiques peuvent influencer sur son application et l'utiliser tant au profit de l'humanité que pour lui causer du tort, y compris dans des contextes de conflit. Les membres ont souligné l'importance de la diplomatie scientifique pour favoriser le dialogue et bâtir des ponts, tout en insistant sur le rôle des parlements pour la soutenir par la législation, le contrôle et le financement, et pour veiller à ce que les progrès scientifiques respectent les principes éthiques, les droits de l'homme et l'inclusivité. Des préoccupations ont également été exprimées concernant l'accès inégal aux connaissances technologiques et la concentration du pouvoir entre les mains d'un nombre limité d'acteurs, ce qui renforce la nécessité d'une plus grande transparence, d'un dialogue et d'une coopération internationaux, afin de garantir que la science contribue à la paix, à la sécurité et au développement durable.

La Présidente a informé les membres de la Conférence intitulée *Le rôle du parlement dans l'élaboration d'une IA responsable*, qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie), du 28 au 30 novembre 2025, avec la participation des membres du Groupe de travail originaires d'Algérie, du Cameroun, de Suède, de Thaïlande et de Türkiye. Elle a souligné que l'IA n'est plus un concept lointain ou abstrait, mais une force en pleine évolution qui façonne déjà les sociétés, les systèmes de gouvernance, les droits de l'homme et la vie quotidienne, présentant à la fois des opportunités considérables et des risques sérieux. La Conférence a abouti à la *Déclaration de Kuala Lumpur – Les parlements et l'IA responsable*, qui reflète le consensus croissant parmi les parlementaires selon lequel la gouvernance de l'IA nécessite des choix politiques délibérés et que les parlements ont un rôle central à jouer pour les façonner par le biais de la législation, du contrôle et des mécanismes de redevabilité.

Deux experts invités ont contribué au débat sur l'IA et l'informatique quantique. M. A. Read, consultant de l'UIP sur les politiques d'IA, a souligné l'accélération rapide et la portée croissante de l'IA, notant que ces systèmes égalent ou surpassent déjà les performances humaines dans certaines tâches et que les utilisateurs les emploient dans un large éventail de domaines, allant d'applications institutionnelles, telles que la rédaction de textes législatifs, à des usages malveillants, tels que les cyberopérations et la fraude, chacun de ces processus soulevant des préoccupations distinctes en matière d'intégrité démocratique, de redevabilité et de sécurité. Il a souligné que les garanties et les mécanismes de test actuels sont insuffisants pour prédire de manière fiable le comportement de l'IA dans le monde réel, ce qui fait de la gouvernance une responsabilité urgente et intrinsèquement politique pour les parlements, qui doivent rechercher un équilibre entre innovation, sécurité, équité et intérêt général.

M. P. Glauner, professeur d'intelligence artificielle à l'Institut de technologie de Deggendorf en Allemagne, a expliqué que l'informatique quantique pourrait améliorer l'apprentissage automatique en permettant un entraînement plus rapide des modèles, une optimisation accrue et la capacité de fonctionner efficacement avec moins de données, ce qui pourrait ouvrir la voie à de nouvelles possibilités dans des domaines tels que la logistique, la recherche scientifique et les simulations avancées. Il a toutefois souligné que ces avantages restent largement hypothétiques, car les systèmes quantiques actuels sont encore limités en termes d'échelle et d'applications pratiques. Il a également mis en avant des risques importants, notamment la possibilité que l'informatique quantique fragilise les systèmes de chiffrement existants, ce qui nécessiterait une transition vers une cryptographie quantique. Il a également souligné que la convergence entre l'IA et l'informatique quantique soulève des considérations stratégiques et de sécurité, et que les décideurs politiques devraient donner la priorité à la réglementation des applications, à la promotion de l'innovation et à la préparation aux effets futurs grâce à une gouvernance prospective et à des investissements dans des infrastructures technologiques sécurisées.

En tant que rapporteur de l'Annexe sur l'éthique de l'IA, qui complétera la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie, le Vice-Président a présenté le projet d'Annexe actualisé, après y avoir intégré les contributions des membres ainsi que les résultats des récentes réunions informelles de coordination du Groupe de travail qui se sont tenues en ligne les 18 novembre 2025 et 25 février 2026. L'Annexe repose sur des principes clés, notamment les droits de l'homme et les libertés fondamentales ; l'inclusivité, l'égalité et la non-discrimination ; la transparence et l'explicabilité ; ainsi que la redevabilité et le contrôle. Les principales mises à jour comprenaient des dispositions relatives à la gouvernance financière publique, au renforcement des garanties dans les processus démocratiques, à une approche du cycle de vie en matière de gestion des risques, au renforcement des capacités des parlementaires et du personnel parlementaire, ainsi qu'à de nouveaux mécanismes de suivi et de partage de connaissances entre pairs. Les membres ont été invités à fournir d'autres réactions écrites avant l'adoption prévue de l'Annexe lors de la 153^e Assemblée de l'UIP à venir.

Les membres ont examiné les efforts visant à mieux faire connaître la Charte et à mettre en œuvre ses principes, soulignant sa diffusion et son utilisation actuelles dans le cadre des travaux parlementaires, notamment en ce qui concerne l'IA, tout en mettant en avant la nécessité de disposer de conseils pratiques et le défi que représente la transposition de la Charte en une législation concrète.

Les membres ont reçu une invitation à participer aux prochaines activités, notamment au onzième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui se tiendra à New York les 6 et 7 mai 2026, ainsi qu'à une réunion parallèle du Groupe de travail qui se tiendra en ligne le 5 mai 2026 sur le thème *Des politiques à l'impact : le rôle du parlement dans la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) pour un progrès équitable*, avec une priorité donnée aux ODD 6 et 17. Les membres ont également été conviés à assister à la session parlementaire des Écoles de la science au service de la paix intitulée *Réglementer pour une innovation responsable : l'éthique de l'IA et la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie*, prévue du 9 au 11 septembre 2026 au Viet Nam.

Enfin, le Groupe de travail a salué le caractère constructif des débats et la qualité des contributions des experts, a réélu Mme M. Cederfelt (Suède) à la présidence et M. N. In-na (Thaïlande) à la vice-présidence, et a approuvé son plan de travail pour 2026.

Rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 217^e session
(Istanbul, 19 avril 2026)*

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 53^e session les 14 et 18 avril 2026. Les participants suivants ont assisté à la session : Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), élue Présidente du Groupe, M. A. Gryffroy (Belgique), M. M. Ali Sera (Indonésie) et Mme N. Mutti (Zambie).

Conformément à son mandat, le Groupe a examiné la situation de la participation des femmes au sein des parlements nationaux, ainsi qu'au sein des organes et des Assemblées de l'UIP. Il s'est penché en particulier sur la composition des délégations à la 152^e Assemblée. Au 19 avril 2026, 36,1 % des délégués à l'Assemblée étaient des femmes (voir [ci-dessous](#)), ce qui est inférieur aux 3 dernières

Assemblées et bien en deçà du record de 39 % de déléguées atteint à Nusa Dua en 2022 et à Madrid en 2021. Lors de la présente Assemblée, 37 délégations sur 131 (28,2 %) respectaient l'égalité hommes-femmes, c'est-à-dire qu'elles étaient composées de 40 à 60 % de femmes ou d'hommes. Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui de la dernière Assemblée, où 29,5 % des délégations (39 sur 132) respectaient l'égalité hommes-femmes. La section [ci-dessous](#) sur les délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires répertorie les 37 délégations susmentionnées qui respectent l'égalité hommes-femmes et participent à la 152^e Assemblée.

Sur les 131 délégations présentes, 127 comptaient au moins deux délégués, dont 10 étaient exclusivement masculines (7,9 %). Les dix délégations composées exclusivement d'hommes et comptant au moins deux membres provenaient des parlements suivants : Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Croatie, Mali, Malte, Soudan du Sud, Uruguay et Yémen. En outre, quatre délégations composées d'un seul membre ont participé à l'Assemblée. Au total, six délégations font l'objet de sanctions lors de cette Assemblée.

Le Groupe a fait le point sur les mesures prises pour mettre en œuvre la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. Le Groupe s'est félicité des efforts actuellement déployés pour faire connaître cette politique à tous. Il a en outre souligné l'importance de veiller à son respect par l'action des parlements nationaux, et a encouragé ceux-ci à envisager d'adopter une telle politique au sein de leur propre institution. Si nécessaire, l'UIP pourra apporter son soutien à ces initiatives au niveau national.

Le Groupe a examiné la situation de la participation des femmes dans les parlements nationaux, en accordant une priorité à ceux qui ne comptaient que peu ou pas de femmes parmi leurs membres. Il a constaté que les progrès globaux avaient ralenti, les femmes représentant aujourd'hui 27,5 % des parlementaires dans le monde – soit une augmentation de 0,3 point de pourcentage en un an. Le Groupe a également constaté une diminution du nombre de femmes présidant les parlements. Il a souligné qu'il fallait rester vigilant, car les progrès réalisés pourraient être remis en cause.

Conformément à son mandat, le Groupe a organisé une séance de dialogue avec la délégation du Samoa, conduite par Mme A.L.M.V. Masame, Vice-Présidente de l'Assemblée législative, afin d'examiner les moyens d'améliorer la représentation des femmes au Parlement.

Le Samoa est le seul pays du Pacifique à avoir instauré un quota légal pour les femmes et les autorités ont adopté en 2013 une disposition constitutionnelle qui réserve 10 % des sièges au Parlement aux femmes. La délégation samoane a souligné que les femmes parlementaires jouent un rôle essentiel dans une gouvernance inclusive. Les progrès en matière de leadership féminin ont également été marqués par l'élection de la première femme au poste de premier ministre du pays, en 2021. Des initiatives telles que Women in Leadership, que des partenaires internationaux soutiennent, ont vu le jour pour inciter davantage de femmes chefs de famille à se présenter aux élections législatives, et les efforts d'autonomisation au niveau des villages continuent d'encourager l'intégration des femmes dans les structures de gouvernance traditionnelles.

Malgré cela, la représentation des femmes dans la gouvernance locale et nationale reste faible. Les femmes représentent environ 20 % des chefs de famille selon le système Matai. Avoir le titre de chef de famille est une condition préalable pour siéger aux conseils de village, ainsi que pour se présenter aux élections législatives. Le pourcentage actuel de femmes parlementaires, à l'issue des élections de 2025, reste à 9,8 %, et les autorités doivent encore attribuer un siège supplémentaire à une femme pour atteindre le seuil minimum de 10 % requis par la Constitution.

Au cours de cet échange, la délégation samoane a précisé les principaux obstacles à la participation des femmes en politique, et en particulier le rôle central du système Matai, qui continue de limiter la capacité des femmes à se présenter aux élections. Par ailleurs, il reste encore beaucoup à faire pour faire évoluer la perception du public selon laquelle les femmes n'ont pas leur place en politique, et pour présenter la participation politique des femmes non seulement comme une question féminine, mais aussi comme un enjeu de société. Le manque de ressources pour les programmes de sensibilisation spécialement conçus pour les femmes chefs de famille constitue un autre défi.

La délégation s'est félicitée du soutien que le Groupe et l'UIP pourraient apporter aux efforts déployés par l'Assemblée législative pour encourager davantage de femmes chefs de famille à se présenter aux élections législatives, pour sensibiliser la population afin de faire évoluer les mentalités au sein de la société, et pour inciter les parlementaires masculins à devenir des champions de l'égalité des sexes.

* * * * *

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Composition des délégations participants aux huit dernières Réunions statutaires de l'UIP (Kigali 2022 - présent)

Réunion	Nombre total de délégué(e)s	Nombre total/pourcentage de délégué(e)s		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire
Istanbul (19/04/2026)	678	244	36	131	10	7,9	1	11	4
Genève (22/10/2025)	593	219	36,9	132	9	7,4	2	11	11
Tachkent (04/2025)	682	254	37,2	127	10	8,1	4	14	4
Genève (10/24)	615	224	36,4	129	7	5,8	2	9	9
Genève (03/24)	703	252	35,8	142	15	11,4	2	17	10
Luanda (10/23)	600	217	36,2	128	10	8,3	3	13	8
Manama (03/23)	661	228	34,5	136	21	16	3	24	5
Kigali (10/22)	553	196	35,4	120	14	12,6	4	18	9

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Istanbul (au 19 avril 2026)

N°	Pays	Istanbul Avr26			Genève Oct25			Tachkent Avr25			Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Bélarus*	0	2	2	0	2	2	3	3	6	0	2	2	absent			1	1	2	1	2	3	0	1	1
2	Bosnie-Herzégovine*	0	2	2	0	1	1	2	1	3	1	2	3	0	1	1	absent			absent			absent		
3	Botswana	0	2	2	2	1	3	1	7	8	0	1	1	1	4	5	1	5	6	1	3	4	1	4	5
4	Brésil*	0	4	4	0	6	6	1	7	8	0	4	4	0	7	7	2	3	5	0	6	6	0	1	1
5	Croatie*	0	2	2	0	2	2	0	2	2	1	2	3	absent			1	1	2	1	1	2	2	1	3
6	Mali*	0	4	4	absent			absent			absent			0	4	4	1	2	3	0	2	2	1	3	4
7	Malte	0	3	3	1	2	3	0	2	2	1	1	2	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0	2	2
8	Mongolie	2	0	2	absent			3	1	4	2	1	3	1	1	2	0			0	3	3	absent		
9	Soudan du Sud	0	2	2	1	2	3	5	4	9	0	1	1	3	6	9	3	5	8	4	9	13	3	7	10
10	Uruguay	0	4	4	2	2	4	1	1	2	absent			4	1	5	0	2	2	3	5	8	0	3	3
11	Yémen*	0	5	5	0	4	4	absent			0	6	6	0	4	4	0	4	4	0	4	4	0	6	6

Délégations composées d'un seul membre présentes à Istanbul (au 19 avril 2026)

N°	Pays	Istanbul Avr26			Genève Oct25			Tachkent Avr25			Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Belize	0	1	1	absent																				
2	Samoa	1	0	1	absent			absent			absent			absent			absent			absent			absent		
3	Slovénie	0	1	1	1	2	3	1	2	3	1	2	3	0	2	2	1	1	2	1	2	3	0	1	1
4	Togo	0	1	1	absent			absent			absent			absent			absent			absent			1	2	3

* Délégations faisant l'objet de sanctions à la 152^e Assemblée, conformément à l'art. 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives.

* * * * *

53^e session du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Istanbul (Türkiye), le 19 avril 2026

Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes promeut la parité hommes-femmes au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées au minimum de 40 % et au maximum de 60 % de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 152^e Assemblée de l'UIP.

Il y a un total de 37 délégations équilibrées sur 131 (28,2 %) parmi les Membres de l'UIP qui sont présents à la 152^e Assemblée de l'UIP (au 19 avril 2026) comparé à un total de 39 délégations équilibrées sur 132 (29,5 %) parmi les Membres de l'UIP qui avaient participé à la 151^e Assemblée de l'UIP.

Délégations avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (10) :

Albanie	40 %	Luxembourg	40 %
Finlande	40 %	Allemagne	43 %
Gabon	40 %	Égypte	43 %
Ghana	40 %	Paraguay	43 %
Iraq	40 %	Zimbabwe	44 %

Délégations avec 50 % de femmes parlementaires (14) :

Arménie	Monténégro
Australie	Mozambique
Chypre	République démocratique populaire du Laos
Danemark	Rwanda
Italie	Saint-Marin
Liechtenstein	Tunisie
Monaco	Türkiye

Délégations avec 50,1 to 60 % de femmes parlementaires (13) :

Mexique	55 %	Eswatini	60 %
Afrique du Sud	56 %	Libye	60 %
Azerbaïdjan	57 %	Pays-Bas	60 %
France	57 %	Norvège	60 %
Angola	60 %	République de Corée	60 %
Cameroun	60 %	Serbie	60 %
Estonie	60 %		

Calendrier des prochaines réunions interparlementaires et autres activités

*approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 217^e session
(Istanbul, 19 avril 2026)*

Événement parlementaire à l'occasion du onzième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des ODD (Forum STI de l'ONU)	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 6-7 mai 2026
Deuxième Conférence des parlements en transition	LIBREVILLE (Gabon) 11-13 mai 2026
Dialogue parlementaire à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé (18-23 mai)	GENÈVE (Suisse) 20 mai 2026
Séminaire régional sur les ODD pour les parlements du Groupe Eurasie	Tadjikistan 22-23 mai 2026
Séminaire régional pour les parlements africains sur les changements climatiques et la réduction des émissions de méthane	NAIROBI (Kenya) mai 2026 (dates à confirmer)
Conférence mondiale des femmes parlementaires 2026	BELGRADE (Serbie) 2-4 juin 2026
Séminaire régional organisé par le Groupe des Douze Plus sur les droits de l'homme à l'ère numérique - <i>L'IA et les réseaux sociaux : opportunités et menaces pour les jeunes</i>	VARSOVIE (Pologne) 8-10 juin 2026
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants francophones)	GENÈVE (Suisse) 16-19 juin 2026
Réunion du Comité exécutif de l'UIP	GENÈVE (Suisse) 29-30 juin 2026
Séminaire régional pour les parlements de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les changements climatiques	QUITO (Équateur) juin 2026 (dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 14 juillet 2026
Atelier de Wroxtton réunissant des spécialistes du parlement et des parlementaires	WROXTON (Royaume-Uni) 25-26 juillet 2026
Douzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	SAMARCANDE (Ouzbékistan) 4-6 septembre 2026
Session parlementaire sur la science au service de la paix autour du thème <i>Réglementer pour une innovation responsable : l'éthique de l'IA et la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie</i>	QUY NHON (Viet Nam) 9-11 septembre 2026

Événement parlementaire lors de la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 23 septembre 2026
153 ^e Assemblée et réunions connexes	ARUSHA (République-Unie de Tanzanie) 5-9 octobre 2026
Réunion parlementaire dans le cadre du Forum mondial de Reykjavik	REYKJAVIK (Islande) 15-17 novembre 2026 (dates à confirmer)
Conférence mondiale sur l'e-Parlement	BRUXELLES (Belgique) 16-18 novembre 2026
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP31 (9-20 novembre 2026)	ANTALYA (Türkiye) novembre 2026 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire en marge de la Conférence de l'ONU sur l'eau	Émirats arabes unis décembre 2026 (lieu et dates à confirmer)
Séminaire interrégional sur la réalisation des ODD pour les parlements des pays en développement	BEIJING (Chine) 2026 (dates à confirmer)
Conférence parlementaire mondiale sur les droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) 2026 (dates à confirmer)
Séminaire régional pour les parlementaires et le personnel parlementaire des pays du Golfe et d'Afrique, co-organisé avec l'OMC	Émirats arabes unis 2026 (lieu et dates à confirmer)
Séminaire régional pour le Groupe des Douze Plus : <i>Atelier sur l'intelligence artificielle (IA), le terrorisme et la criminalité transnationale organisée : risques, réponses et réglementation</i>	2026 Lieu et dates à confirmer
Quatrième Sommet mondial des commissions du futur	2026 Lieu et dates à confirmer
Troisième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent	2026 Lieu et dates à confirmer
Volet parlementaire du 21 ^e Forum sur la gouvernance de l'Internet	2026 Lieu et dates à confirmer
Séminaire sur la promotion des instruments de désarmement humanitaire	2026 Lieu et dates à confirmer
Séminaire sur la promotion des instruments de sécurité et de non-prolifération nucléaires	2026 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional pour promouvoir la mise en œuvre du cadre juridique de la lutte contre le terrorisme pour le Groupe africain	2026 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur les ODD et les changements climatiques pour les parlements de la région Asie-Pacifique	2026 Lieu et dates à confirmer

Travailler ensemble pour faire progresser la participation politique et la prise de décision des femmes : Série de réunions en présentiel et en ligne entre les parlementaires et les partenaires du Forum Génération Égalité ou de l'initiative WYDE pour le leadership des femmes	2026 trimestriel (lieu à confirmer)
Webinaire pour marquer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme	En ligne 21 août 2026
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants hispanophones)	En ligne 2026 (dates à confirmer)
Série sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Séminaire régional sur la mise en œuvre des instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur le renforcement de la coopération entre les parlements et les institutions supérieures de contrôle	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur l'IA et la politique numérique	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur la transformation numérique des parlements et l'utilisation de l'IA dans les parlements	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Série de webinaires visant à promouvoir l'utilisation de la sécurité humaine et de la sécurité commune	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur le désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur l'action parlementaire en matière de droits de l'homme	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur les instituts de formation parlementaire	En ligne 2026 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur la promotion des dispositions législatives types pour soutenir les victimes du terrorisme	En ligne 2026 (dates de la série à venir)

Audition parlementaire aux Nations Unies	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) février 2027 (dates à confirmer)
154 ^e Assemblée et réunions connexes	GENÈVE (Suisse) 17-21 mai 2027
École de la science au service de la paix pour le personnel parlementaire sur le thème <i>Économie verte, énergie et objectifs de développement durable</i> (troisième édition)	ALLAN (Jordanie) mai 2027 (dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) juillet 2027 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire sur la science au service de la paix sur le thème <i>Énergie et changements climatiques</i> (troisième édition)	QUY NHON (Viet Nam) septembre 2027 (dates à confirmer)
Session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	2027 Lieu et dates à confirmer
Conférence régionale pour les parlements européens sur la sécurité sanitaire mondiale	2027 Lieu et dates à confirmer
Troisième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel	2027 Lieu et dates à confirmer
Webinaire pour marquer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme	en ligne 20 août 2027
Seizième Sommet des présidentes de parlement	ACHGABAT (Turkménistan) premier semestre 2027 (lieu et dates à confirmer)

Ordre du jour de la 153^e Assemblée

(Arusha, République-Unie de Tanzanie, 5-9 octobre 2026)

1. Élection du Président de la 153^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des collectivités grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances*
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
6. Rapports des commissions permanentes
7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 155^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs